QUÉBEC-PRESSE

TOUTE LA SEMAINE VOL. 1 NO 5 - 16 NOVEMBRE 1969

Dossier St-Hubert Pages 12-13

LA SEMAINE DE MICHEL CHARTRAND

PAGES 2,3 et 6

Lucien Saulnier: il a été le premier à parler de sombres complots.

Rémi Paul: il a dénoncé les communistes "purs" et annoncé l'arrestation de Michel Chartrand.

Le juge Maurice Rousseau: il a accordé lundi à Michel Chartrand un cautionnement qu'il lui a retiré vendredi.

Le maire Jean Drapeau: il a interdit pour un mois toute manifestation et assemblée dans le domaine public de la ville de Montréal.

20¢ si vendu séparément à partir du lundi.

MICHEL CHARTRAND UN HOMME SINCÈRE ET COURAGEUX

Les journaux en ont abondamment parlé. Michel Chartrand, président du Conseil central de Montréal, a été traîné devant les tribunaux deux fois en moins de 48 heures. La première fois il était accusé de Sédition, la seconde d'Outrage au Tribunal. Deux accusations inusitées, contraires à l'esprit général du code criminel et rarement portées contre les citoyens au Canada. L'actuel premier ministre du Canada, Me Pierre Elliott Trudeau a d'ailleurs brillamment démontré que l'outrage au tribunal entre autres, était une notion dépassée, contraire aux Droits de l'Homme lorsqu'il défendit le journaliste Jacques Hébert au printemps 1965. Mais nous n'élaborerons pas là-dessus de crainte de tomber sous le coup d'une autre notion confuse, le sub judice.

Lors des comparutions le Procureur de la Couronne a souligné que Chartrand avait déjà été condamné pour Mépris de cour (ou Outrage en bon français) le 28 mai 1949 à Asbestos.

Des éditorialistes se sont réjouis de ce que Chartrand soit privé du droit de parole et finalement privé de tout cautionnement. Le ministre de la Justice semble avoir fait de Chartrand une sorte d'ennemi commun no un.

Mais qui est Chartrand et que faisait-il à Asbestos lors du tragique printemps de 1949? Pierre Vadeboncoeur qui le connaît bien, sans doute mieux que le ministre de la Justice, répond plus bas à la première question. Nous nous occupons dans quelques lignes de la seconde.

En 1942 Michel Chartrand était le bras droit de Jean Drapeau, candidat anti-conscriptionniste contre la major-général Laflèche dans le comté d'Outremont. Drapeau se voulait le candidat de tous ceux qui étaient contre, contre la guerre, contre le gouvernement fédéral qui voulait y participer, contre l'enrôlement obligatoire, contre les marchands de canon et de chair humaine qui eux appuyaient l'ordre et le pouvoir.

L'année suivante Chartrand était organisateur du Bloc populaire, dans Cartier, pour Paul Massé qui devint plus tard membre du Parti civique.

En 1949 Chartrand se joignait à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, l'actuelle C.S.N. Il y eut la grève d'Asbestos, l'une des pires grèves du mouvement ouvrier québécois où un gouvernement s'alliait à une compagnie pour écraser les ouvriers. En pleine Cour devant des policiers qui se parjuraient Chartrand osa crier qu'on mentait. Ce que tout le monde savait. Il fut incarcéré. Voilà pour le "Mépris de Cour du 28 mai 1949".

Le reste Vadeboncoeur en parle.

Aujourd'hui dimanche Chartrand est toujours aux cellules. Sa voix est absente et il y a un grand vide.

Mais il n'est pas seul. Et s'il doit se taire, d'autres parleront. Qui diront, en fait, d'autre façon peut-être, les mêmes choses. Car la réalité n'aura pas changé.

JACQUES GUAY

ETE 1944, ANDRE LAURENDEAU, leader du Bloc populaire, signe son bulletin de présentation aux élections québécoises du 8 août devant le notaire Léger. A côté de lui, à sa gauche, Michel Chartrand.

MICHEL CHARTRAND PAMPHLÉTAIRE, HUMANISTE CHRÉTIEN, HOMME LIBRE

"On signale la présence de Michel Chartrand dans l'aile est de l'hôtel de ville!" a dit une voix nerveuse.

Cette phrase, résonnant dans le walkie-talkie du policier de faction, a provoqué une hilarité bruyante, mercredi au deuxième étage de l'hôtel de ville. Michel Chartrand, trois ou quatre journalistes présents, quelques amis, et l'agent lui-même, se sont esclaffés!

"Oui, oui, il est à côté de moi", a répondu l'agent, **"et il est bien tranquille!"** a-t-il ajouté, dans la bonne humeur générale.

Michel Chartrand, accompagné d'un groupe, désirait en effet se rendre à la galerie du public, mercredi, lors du débat sur le fameux règlement contre la liberté d'expression. Naturellement, un peu partout, on lui expliqua, d'ailleurs aimablement, qu'il n'y avait plus de place. Mais à sa vue, tous, agents, fonctionnaires, badauds, souriaient du coin de l'oeil, heureux de voir enfin le phénomène de près, un phénomène au naturel, et qu'on découvrait jovial, chaleureux, communicatif... et tranquille!

La verdeur de Chartrand, ses opinions radicales, l'outrance de son verbe, ont beaucoup fait pour répandre de lui une image de communard, de redoutable anarchiste ou de suppôt du diable, que les bourgeois un peu masochistes aiment quelquefois agiter devant eux pour s'épouvanter eux-mêmes.

Mais, forcément, on connaît mal Chartrand. Je le connais bien. Je fréquente chez lui depuis vingt ans. Je suis un de ses amis. Nous avons travaillé aux mêmes causes pendant presque toute cette période. Nous nous sommes presque toujours rencontrés sur les principes, et nos désaccords, quand parfois ils se produisent, tiennent à des différences de style, d'analyse pratique, de méthode, ou ont trait à la manière de dire les choses. Sur le fond, nous sommes généralement d'accord.

Je l'ai connu vers 1950. Il était déjà un personnage public. Il avait notamment pris part, tout jeune, aux luttes du Bloc populaire, avec Philippe Girard, André Laurendeau, Jacques Perrault, Maxime Raymond. Le public ne se rappelle probablement pas, détail succulent, qu'il avait pris part à la campagne électorale de Jean Drapeau contre le général Laflèche, et contre la conscription, dans le comté d'Outremont, pendant la guerre.

On l'a revu ensuite à Asbestos, pendant la grève. Dans les années 50, il milite au sein de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada. En politique, il devient socialiste, adhère au Parti social démocratique, nom français de la CCF. Il se porte candidat dans plusieurs élections, sans succès, sauf dans le comté de Lapointe, en 1958, où après seulement deux semaines de campagne, il passe proche de l'emporter sur Augustin Brassard, candidat libéral. Il participe au congrès de fondation du N.P.D., puis s'en sépare deux ans plus tard, pour prôner la nécessité d'un parti socialiste proprement québécois.

Il a toujours lutté pour les ouvriers contre ceux qui les exploitent, pour les Canadiens français dominés contre ceux qui les dominent, pour le peuple contre les politicailleurs, pour la liberté contre les excès du pouvoir, pour la justice contre les abus que l'on fait d'elle, pour les pauvres contre la bourgeoisie.

On le connaît mal. On pense qu'il est pour la violence. Il est fondamentalement contre, ce passionné, ce pamphlétaire, cet agresseur d'une démocratie corrompue, ce précurseur de la contestation. On pense qu'il est rude et sans culture: il lit plus et des choses plus importantes que la plupart des hommes de profession que je connais. On le prend pour un marxiste: c'est un humaniste, profondément attaché à des valeurs, qu'il a véritablement assumées et qu'il ne cesse, à sa manière, de servir contre vents et marées. Si on peut le comparer à quelqu'un, à plusieurs de ces égards, c'est, toutes proportions gardées, à Léon Bloy.

C'est un des devoirs de l'amitié que de dégager la vérité de la légende et de la calomnie.

J'assume le mien. Cela pourra toujours servir un jour sur un point, à l'histoire de la liberté.

Pierre Vadeboncoeur.

QUEBEC-PRESSE

6440 - 25ième avenue Rosemont
Montréal 409
Tél.: 374-4610
Publié par l'Association coopérative des publications populaires
Tél.: 374-1280
Pierre Lebeuf,
directeur
Jacques Guay,
rédacteur en chef
Jacques Elliott,
adjoint au rédacteur en chef
Mario Leclerc,
directeur artistique
Rédacteurs
Gérald Godin, Jacques Keable, Marthe Therrien.
Composé par les Entreprises Gérard
Imprimé aux Editions du Richelieu à St-Jean
Tirage et abonnement
325-5210 - 11 - 12
Distribué par Métro Distribution Dépositaires et Kiosques
Montréal Tél.: 721-0362
Québec: 1-418-522-7442
Publicité Citation
Tél.: 374-1242
Abonnements 12 dollars par année
Demande de courrier de deuxième classe soumise au ministère des Postes à Ottawa
Port de retour garanti
Case postale 216, St-Jean, P.Q.
La rédaction ne s'engage pas à retourner les manuscrits qui lui sont envoyés

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec

FCII CSN 92

Photos Monique Paradis

LA SÉDITION UNE NOTION CONFUSE

par Me Serge Ménard

Si on ne consulte que le Code criminel, la sédition est une notion très vague. Le législateur tout en créant le crime, s'est refusé à le définir. Il a établi des présomptions et reconnu certains moyens de défense.

LE CODE CRIMINEL

C'est le quatrième paragraphe de l'article 60 du Code criminel qui crée ces présomptions:

"Sans restreindre la généralité de la signification de l'expression "intention séditieuse", est présumé avoir une intention séditieuse quiconque

a) enseigne ou préconise, ou

b) publie ou fait circuler un écrit qui préconise l'usage, sans l'autorité des lois, de la force comme moyen d'opérer un changement de gouvernement au Canada".

Mais l'article 61 ajoute aussitôt:

"Nonobstant le paragraphe (4) de l'article 60, nul n'est censé avoir une intention séditieuse du seul fait qu'il entend, de bonne foi,

a) démontrer que Sa Majesté a été induite en erreur ou s'est trompée dans ses mesures;

b) signaler des erreurs ou défectuosités dans

i) le gouvernement ou la constitution du Canada ou d'une province.

(ii) le Parlement du Canada ou la législature d'une province, ou

(iii) l'administration de la justice au Canada

c) amener, par des moyens légaux, des modifications de quelque matière de gouvernement au Canada; ou

d) signaler, afin qu'il y soit remédié, des questions qui produisent ou sont de nature à produire des sentiments d'hostilité et de malveillance entre diverses classes de personnes au Canada.

Avant d'expliquer ce qu'est actuellement la sédition, à la lumière de la seule décision de la Cour suprême du Canada qui ait porté sur la définition de ce crime, il faut apporter deux remarques préliminaires.

LE LIBELLE DIFFAMATOIRE

D'abord le crime de sédition peut se faire oralement, par écrit ou par conspiration. Le libelle diffamatoire, lui ne peut se faire que par écrit. (Ce qui ne veut pas dire que la victime d'une diffamation faite oralement, ne puisse pas poursuivre en dommages-intérêts devant les tribunaux civils; elle ne peut simplement pas en saisir les tribunaux de juridiction pénale).

L'on aura compris également que l'expression "Sa Majesté" dans le jargon juridique, signifie les gouvernements fédéral ou provinciaux ou les onze Parlements selon chaque cas.

LES TÉMOINS DE JÉHOVAH

Vers la fin des années '40, un dénommé Boucher, témoin de Jéhovah, avait fait circuler un pamphlet qui relatait que l'esprit de Satan avait envahi le Québec et qu'il avait corrompu le clergé, les députés, le gouvernement et même les tribunaux.

Dans cette veine, le pamphlet était assez virulent et Boucher fut trouvé coupable de sédition. L'étude de son cas permit à la Cour suprême du Canada de préciser et limiter une notion assez vague qui pouvait entrer en conflit avec plusieurs libertés chères aux régimes de tradition libérale.

Elle imposait à la Couronne un fardeau plus lourd qu'une bonne partie de la doctrine, même anglaise. La Couronne devra prouver une incitation à la violence, à un désordre public ou à une conduite illégale dirigée contre les institutions du pays. Susciter des sentiments d'hostilité entre diverses classes de citoyen n'est pas suffisant, il faut une incitation à la violence. Susciter de l'animosité ou de l'irrespect à l'égard des tribunaux n'est pas non plus suffisant, (certains auteurs anglais le prétendaient) il faut en plus une intention de renverser ("to defeat") l'appareil judiciaire, ou d'empêcher son fonctionnement.

LES DOUKHOBORS

Les autres cours d'appel du Canada avaient déjà été plus loin. On a même déjà trouvé coupable de sédition un Doukhobor qui avait incité ses cinq femmes à ne pas enregistrer la naissance de ses fils contrairement aux lois de Colombie-Britannique. Cela avait été considéré comme une incitation à défier la loi. Il n'est pas sûr cependant que l'incitation à défier la loi ne soit plus aujourd'hui considérée comme un crime de sédition. Mais on peut espérer que les poursuites se feront dans des cas plus sérieux.

D'ailleurs, deux choses nous frappent lorsqu'on recherche l'opinion des tribunaux sur la sédition. La première, c'est le très petit nombre de causes rapportées (une quinzaine tout au plus). Il semble que, comme l'outrage au tribunal, ce soit une accusation très rare que l'on ne veuille utiliser qu'en tout dernier ressort dans un pays qui s'est toujours enorgueilli de ses traditions libérales.

LES GROUPES MINORITAIRES

La deuxième, c'est que ces accusations visent presque toujours des groupes minoritaires tels les Témoins de Jéhovah, les Doukhobors et à une certaine époque, les syndicalistes marxistes affiliés aux Internationales ouvrières.

En fait, au cours des vingt dernières années, il s'agit d'un crime qui avait pratiquement été oublié par les procureurs généraux.

Les accusations portées contre Vallières et Gagnon à propos de "Nègres Blancs d'Amérique" seront sûrement riches d'intérêt pour les juristes car elles donneront sûrement lieu à une jurisprudence plus abondante qui fait actuellement défaut sur cette partie du Code criminel. Mais les décisions qui seront rendues auront certainement une influence considérable sur le développement de notre société.

LA LIBERTÉ DE PENSÉE

Traditionnellement, au Canada, l'on peut se procurer à peu près tout ce qui se publie dans le monde à l'exception de la pornographie. C'est une conséquence directe des libertés de pensée et d'expression. Cela nous permet également d'avoir, si on le veut, une connaissance approfondie des systèmes qui nous ont opposés et de tous les courants de pensée.

Or la définition de publier ou de mettre en circulation s'étend à l'imprimeur, au marchand, au bibliothécaire autant qu'à l'auteur. La Couronne ne poursuit actuellement que les auteurs mais où s'arrêtera-t-elle? Et quelle devra être l'attitude des autorités universitaires comme des conservateurs des diverses bibliothèques à l'égard des textes marxistes essentiels à la connaissance des courants de pensée qui existent sur notre planète que nous le voulions ou non?

Les mépris de Cour

LES PAROLES QU'ON REPROCHE À CHARTRAND D'AVOIR DITES

Nous reproduisons ici l'acte d'accusation suivant lequel Michel Chartrand a comparu pour Mépris de Cour le jeudi 13 novembre. Tel qu'il a été publié dans Montréal-Matin. L'acte d'accusation en sa version originale ou en copie conforme n'a pas été remis aux avocats de la défense et, à plus forte raison, aux journalistes. Voici:

"Michel Chartrand a commis un acte criminel, savoir un mépris de cour, en prononçant illégalement, le 11 novembre 1969, devant quelque deux cents personnes les paroles suivantes:

"La Justice au Québec c'est une farce extraordinaire, une farce macabre dans l'ensemble. Le Barreau n'a jamais eu le coeur de prendre ses responsabilités sociales. La magistrature a toujours pris son trou parce que là-dedans il y a des anciens passeurs de télégraphes, des anciens voleurs d'élections et d'anciens concubineurs avec la pègre.

"Il n'y aura jamais un juge (c'est toujours le texte de l'accusation intégrale) assez fort pour empêcher un représentant du Conseil central de parler. Il n'y aura jamais un juge ni un gouvernement assez fort pour empêcher les travailleurs de manifester"...

"... commettant par là un acte criminel prévu par le "Common Law".

— Deuxièmement: "à Montréal, Michel Chartrand a commis un acte criminel, à-savoir un mépris de cour, en prononçant illégalement, le 11 novembre 1969, à l'école de Lanaudière, devant quelque deux cents personnes les paroles suivantes:

"Depuis 1939, ils prennent des notes, ça fait 30 ans qu'ils prennent des discours "câlisse (sic); le chef Gilbert mon cul, Rémi Paul mon cul, le juge Rousseau mon cul, alors là ce n'est pas notre étape."

UN BEAU CAS DE SÉDITION

(G.G.) — "Si les gouvernements de Montréal et de Québec continuent de faire des lois de bandits, nous ferons comme en Amérique du Sud. Nous prendrons les armes et nous les déposerons".

Cette déclaration incendiaire fut faite le 29 décembre 1968, un dimanche, par le sergent-détective Roger Lavigueur, de la police de Montréal, qui était aussi président de l'Association de bienfaisance et de retraite de la police de Montréal.

Sous les applaudissements nourris des quelque mille policiers présents, le sergent-détective Lavigueur ajoutait: "Nous sommes la seule force paramilitaire du Québec. Nous constituons une force de frappe et si, pour sauver nos biens et nos droits il faut l'utiliser, nous le ferons. Nos droits ne peuvent pas être anéantis par une bande de politiciens vicieux et iniques".

C'était au moment de la bataille des employés municipaux de Montréal contre le bill 295, qui enlevait à leur contrôle les contributions de la municipalité à leur régime de retraite. Les employés municipaux et surtout les policiers avaient recours à ce fonds pour faire des emprunts à faible intérêt. La ville, de son côté, traversait une mauvaise passe financière et disait: nous allons mettre cet argent à la disposition de la population dans son ensemble en le versant au fond général de la municipalité.

Le sergent-détective Lavigueur, malgré l'indignation de certains éditorialistes à l'époque, ne fut aucunement ennuyé. Il faut dire que c'était avant le règne de Rémi Paul à la Justice. C'était l'époque du doux Jean-Jacques Bertrand.

LES CITOYENS FACE AU POUVOIR

par Marthe THERRIEN

Mme Jeannine Chartrand: "Drapeau et Saulnier nous ont traités de 'faux locataires'".

Mme Thérèse Bourdon: "Les gens sont écoeurés de voter".

M. Riberdy: "Le bénéfice de l'organisateur d'élection passe avant le bien-être de la population".

Le thème "le citoyen face au pouvoir" a suscité chez les personnes présentes au cours d'éducation des adultes une critique du rôle du député et de la valeur des élections, dans le cadre de la question plus vaste: qui a le pouvoir?

LE VOTE

M. Larocque a fait remarquer dans son exposé que le pourcentage de sièges à l'Assemblée Nationale obtenus par un parti n'était pas proportionnel au pourcentage de votes recueillis par ce parti, et que la majorité des gens ne votait pas aux élections. On s'est alors interrogé sur la valeur des élections et sur le degré de représentativité des députés élus: "Les gens élus représentent-ils la masse, s'est demandé M. Riberdy, du comité des citoyens pour l'hôpital de St-Henri.

LE ROLE DE DEPUTE

M. Riberdy a ajouté "Les comités de citoyens ont levé comme des champignons. Les gens se sont aperçus qu'une foule de promesses du gouvernement n'avaient pas été remplies. Ce n'est pas le député qui répond aux besoins de la population. Pour lui, le bénéfice de l'organisateur d'élection passe avant le bien-être de la population."

Tous se sont élevés contre l'hypocrisie du député qui, au moment de son élection, serre les mains et embrasse tout le monde, et qui disparaît le lendemain.

"Les députés ne sont pas représentatifs de la population", a-t-on conclu. Ca se voit en Chambre quand ils défendent une loi impopulaire comme le bil 63: "Les députés préfèrent obéir au parti plutôt qu'à la population".

Des remarques acerbes sur la valeur et l'intégrité du député se sont succédées: "Sur le bulletin de vote, il devrait y avoir un endroit où succédé: dire son mécontentement si on n'est pas d'accord avec aucun candidat...

LA CARTE D'IDENTITE

Selon Mme Thérèse Bourdon, du Regroupement des citoyens de Pointe-St-Charles, "le vrai mal" c'est que les gens sont écoeurés de voter parce qu'ils se font voler les élections". On a alors défendu l'idée selon laquelle les gens iraient voter si les élections étaient plus honnêtes. Et un moyen de rendre les élections honnêtes? rendre obligatoire la carte d'identité.

Les adversaires de la carte ont prétendu qu'elle coûtait trop cher. Les partisans de la dite carte ripostaient que les dépenses électorales suffiraient à payer deux cartes par individu. Un autre argument voulait que cette mesure, "appliquée dans les pays socialistes", soit une atteinte à la liberté de l'individu. M. Robert Landreville, ardemment opposé à cette mesure, a expliqué ainsi son point de vue: "Les désavantages de la carte sont pires que ses avantages. Supposons que les gens au pouvoir décident d'éliminer certaines catégories de gens. La tâche leur est facilitée. Dès qu'il y a carte d'identité, le pouvoir a des dossiers sur les gens. Autrement, les renseignements qu'il a sur les individus ne sont que partiels."

ON CRITIQUE LES DÉPUTÉS

Qui a le pouvoir? A cette question on a répondu: les grands contribuables des caisses électorales, les compagnies de finance, l'Etat 'fédéral colonisateur', la juiverie internationale et plus généralement la finance, c'est-à-dire les Américains.

La riposte est venue de toutes parts. La carte de crédit ("tout le monde va en avoir une bientôt") et celle d'assurance sociale peuvent jouer le même rôle: en effet, on est constamment appelés à s'identifier pour acheter à crédit. Et "si les policiers ont quelque chose contre vous, ils vont vous trouver, carte ou pas carte", a conclu une dame.

La carte d'identité amènerait-elle plus de gens à voter? Certains le prétendent. Mme Bourdon a affirmé que selon elle "les gens sauraient au moins quand ils viendraient voter que quelqu'un ne l'aurait pas fait à leur place, ce qui serait un encouragement à la population." Cependant aucun accord n'a pu être fait sur cette question.

QUI A LE POUVOIR

A cette question, on a répondu: les grands contribuables des caisses électorales, les compagnies de finance, l'"Etat fédéral colonisateur", la juiverie internationale, et plus généralement la finance, c'est-à-dire les Américains.

Plusieurs se sont élevés contre l'absence de pouvoir de la masse, qui voit opposer à ses demandes des lois. Mme Chartrand rappelle que lorsque l'association des locataires a fait des démarches à l'Hôtel de ville pour formuler des demandes, Messieurs Drapeau et Saulnier ont dit du groupe qu'ils étaient des "faux locataires".

"Quand quelqu'un veut donner de l'information à la population, comme c'est le cas pour Chartrand, il est envoyé derrière les barreaux", a-t-on ajouté.

Qui a le pouvoir dans la société? Qui les partis politiques représentent-ils? Dans quelle mesure les citoyens participent-ils aux décisions? Tels sont les problèmes examinés par les quelque 60 participants du premier cours de la série "Les citoyens face au pouvoir". Cette rencontre a eu lieu jeudi soir dernier au centre communautaire de St-Denis, dans le cadre des activités de culture populaire du Service d'éducation des adultes de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

LES PARTICIPANTS

Les personnes présentes, dont la moyenne d'âge était de plus de quarante ans, représentaient pour la plupart des associations: le Service familial de St-Henri, l'association des parents de St-Henri, le comité d'éducation des adultes de St-Henri, le comité ouvrier de St-Henri, le comité des citoyens pour l'hôpital de St-Henri, le comité des citoyens de St-Zotique, le regroupement des citoyens de Pointe St-Charles, l'Association des Ilots Quesnel-Courson, les Services familiaux de la Petite Bourgogne, des membres du Parti Québécois, du parti libéral et de la Compagnie des jeunes Canadiens.

M. André Larocque, professeur de Sciences politiques à l'université de Montréal et Conseiller au programme à l'exécutif du Parti Québécois, a donné un exposé statistique sur le Québec dans les domaines économique, social, politique et culturel, qui a été suivi d'une séance de discussion.

CLIMAT D'INSATISFACTION CHEZ LES PARTICIPANTS

Une certaine distance entre le conférencier et l'assistance a semblé exister durant la soirée, et qui s'est traduite par le caractère quelque peu impersonnel des propos: personne ne semblait discuter vraiment de ses problèmes immédiats. Le malentendu qui paraît s'être glissé parmi les personnes présentes provient-il du statut de professeur d'université de l'animateur de la discussion, ou encore de la forme magistrale de l'exposé? Se pourrait-il enfin que les gens, venus dans le but de cueillir des informations en vue de régler leurs problèmes, n'aient pas vu comment utiliser ces informations, parce qu'elles s'éloignaient trop de leurs préoccupations quotidiennes, ne collaient pas à leurs problèmes vitaux? La critique de Mme Jeannine Chartrand va dans ce sens: selon elle, les gens sont préoccupés par des problèmes beaucoup plus concrets, de pain et de beurre, et il sera possible de les réveiller politiquement "quand ils auront quelque chose dans le ventre". Les cours de cuisine et de couture donnés les années précédentes par la C.E.C.M. ont aussi été à son avis des échecs parce qu'ils n'étaient pas adaptés aux ressources financières des femmes de St-Henri. "Je ne sais pas quelle formule serait la bonne. Je cherche."

Quelqu'un a souligné l'absence à peu près complète des ouvriers dans la salle: "On ne peut demander à un ouvrier de venir à une telle réunion. Il serait gêné. C'est à nous de lui donner les premières armes et de susciter l'envie d'apprendre, d'aller plus loin. Il sera peut-être avec nous dans deux ans."

Enfin, les efforts du service d'éducation des adultes sont louables, mais il y aurait des modifications à apporter à la formule de façon à intéresser véritablement les gens du quartier et à les aider efficacement à régler leurs problèmes.

QUÉBEC-PARTOUT

La rubrique Québec-Partout ne paraît pas cette semaine. Il en est de même pour certaines autres comme celles de nos correspondants de Hull et du Nord-Ouest.

L'explication n'a rien de sorcier. Québec-Presse a présentement un nombre de pages limité et les événements se sont précipités. Nous avons décidé en dernière heure de modifier le présent numéro pour y entrer deux pages sur Michel Chartrand et la sédition.

Partout au Québec les deux arrestations du président du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal ont fait du bruit. Nous avons voulu, en toute justice, présenter à nos lecteurs un homme, Michel Chartrand et une accusation rarement portée, la sédition.

La Rédaction.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DANS MERCIER

Dans le cadre de ses soirées d'information, le comité des citoyens de Mercier invite les travailleurs: petits salariés, chômeurs, non syndiqués et syndiqués, à participer à une assemblée publique le mercredi 19 novembre à 19 heures 30, au local du comité des citoyens **situé au 1860 est, boul. St-Joseph.**

Un syndicaliste et un représentant de la Commission du Salaire minimum informeront les travailleurs de leurs droits, et particulièrement des lois sur le salaire minimum qui règlementent les conditions de travail.

Bienvenue à tous.

Pour informations: 525-4341.

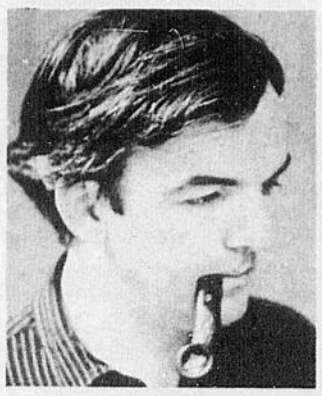

L'ESPRIT DES LÉGISLATEURS

PAR JACQUES KEABLE

LE FESTIVAL LÉVESQUE- MICHAUD ET LES LIBÉRAUX

Les jeux sont faits: le Parlement est dans le creux de la vague et le seul intérêt de la Chambre, cette semaine, c'était la virtuosité de Lévesque et Michaud, soutenus par Proulx et Flamand, avec le vote de Gaston Tremblay.

Le bill 63 passera, la semaine prochaine ou la suivante, mais il passera. La seule opposition est celle du "groupe des cinq".

STRATEGIE

La stratégie de la nouvelle opposition est de tuer le temps, de prolonger le débat au maximum, idéalement même de le prolonger jusqu'à la fin de la session actuelle, le 7 décembre. Si ce coup était réussi — c'est peu probable parce que l'épuisement interviendra — le bill serait automatiquement rejeté, et à la session suivante, il faudrait reprendre tous les débats, à partir de la 1ière lecture.

Même si cette "flibusterie" n'empêche pas le projet de passer, elle aura quand même des mérites, dont le principal aura été, sans doute de garder, longtemps, l'attention du public sur cette question, et forcer la réflexion dans les journaux, à la radio et à la télévision, et par conséquent dans les maisons du Québec.

Pour le Parti Québécois notamment, ce ne peut être que très rentable, électoralement parlant. En fait, il n'y a que bien peu de députés qui ne songent tous les jours aux réactions de leurs électeurs devant le fameux bill et la tournure que cela prend en Chambre.

LE P.Q.

Le Parti Québécois, si le portrait-robot de la situation actuelle devient réalité, pourrait fort bien se retrouver, avant même les prochaines élections, avec trois députés en Chambre, sinon quatre. Ce serait assez extraordinaire de la part d'un parti qui, en 1966, aux élections, n'était pas né encore.

Proulx et Flamand sont dans l'attente. Si Flamand n'a pas encore lu le programme du P.Q., il annonce qu'il le lira avec attention; quant à Proulx, il l'a lu et le trouve **"neuf, moderne, conforme aux exigences d'une société moderne, fait par des gens compétents et qui ont les pieds à terre".** Pour les observateurs, leur passage au P.Q. n'est qu'une question de temps et de tactique: leur adhésion devra se faire dans les meilleures conditions possibles et pour eux et pour leur nouveau parti.

Quant à Yves Michaud, qui est d'une virtuosité étonnante, en Chambre, il pourrait revenir au parti libéral, si son candidat Bourassa était élu chef du parti. Mais il n'est pas moins sûr que malgré son fédéralisme constamment avoué, il puisse rejoindre Lévesque avec qui, en Chambre, il s'entend à merveille. Il y a toujours le dicton qui dit que seuls les imbéciles ne changent jamais d'idées!

LES LIBERAUX

Les libéraux ont probableent trouvé la solution à leur angoisse. Ils ont voté pour le projet en 2e lecture. Donc, ils ont approuvé le principe sauvegardant les "droits" de la minorité, ils ont conservé leur clientèle anglophone. Mais ils pourraient voter contre le projet en 3e lecture, parce que le "bill" ne fait pas du français la "langue de travail". Ils donneraient ainsi une jambette à l'U.N., et passeraient, à première vue, pour plus nationalistes que les "bleus".

Ils voteraient contre le projet, mais après s'être bien assuré qu'au moment du vote, le gouvernement de l'U.N. sera majoritaire en Chambre: ce "bill" odieux, autant en laisser la paternité à l'U.N., après en avoir tiré le meilleur parti électoral possible.

LES "MOBILES"

Quand tout ce brouhaha sera passé, peut-être sera-t-il possible, un jour, de démêler les motifs vrais des motifs officiels invoqués par les ministres nationalistes de voter "pour" le projet. Déjà, le ministre Cardinal a déclaré froidement qu'en votant pour le "bill", il avait fait son "devoir". La politique est l'art du compromis, dit-on. Un compromis, comme un service, en attire un autre. S'agit de savoir de quoi sera fait le compromis à venir!

REMI PAUL

Tous ces problèmes québécois risquent d'entraîner le Parlement dans le régionalisme! Mais heureusement, Rémi Paul est là, qui peut faire planer, de belle façon, les spectres affolants de Castro, Mao ou Podgorny sur le Québec. Il a appris au monde, cette semaine, qu'il y avait une conjuration internationale: des 3,000 terroristes québécois (rien que 2,950 de plus que l'estimation de M. Bertrand) certains avaient reçu mission écrite **"de faire perdre le contrôle au ministre de la Justice".** Rassurons-nous, notre ministre se porte comme un charme et ce n'est pas Mao qui y changera quelque chose. Rémi Paul est en santé, et fier de lui, si ce n'est pas de la sédition de le dire.

LE MAIRE LAMONTAGNE

CE N'EST PAS ENCORE DRAPEAU MAIS PRESQUE

Par Michel Rioux

QUÉBEC — **"Le maire Gilles Lamontagne, c'est pas encore un Drapeau, mais c'est pas loin d'en être un!"**

Phrase entendue cette semaine à une réunion syndicale, à Québec. Lancée sur un ton admiratif. Elle exprime bien le sentiment de ceux qui regardent les réalisations du maire Lamontagne sans aller beaucoup au-delà.

Avec fierté, la Vieille capitale arbore son mini-Drapeau!

Et on peut croire que les élections qui se déroulent aujourd'hui à Québec ne changeront pas tellement les choses. Les observateurs de la scène municipale estiment en effet que, par défaut, M. Lamontagne et la plupart des membres de son parti municipal seront élus.

PAS D'OPPOSITION

Par défaut parce que l'opposition, comme c'est le cas à Montréal avec l'homme en blanc et Mme Parent, n'est pas valable. Comme adversaire à la mairie, on retrouve un ancien échevin du temps du maire Hamel, M. Isidore Deschênes. Le même qui a mordu la poussière en 1965 contre M. Lamontagne. Quant au curé de St-Roch, paroisse défavorisée de la basse-ville, Mgr. Raymond Lavoie, sa candidature comme échevin arrive après qu'il eut fait pendant plus d'un an campagne comme futur candidat à la mairie. Ce qui n'est pas sans déconcerter les électeurs. Il a même proposé, il y a quelques semaines, de ne pas se présenter comme échevin si le maire Lamontagne lui assurait le poste d'ombudsman municipal. Sous la bannière du "Cartel du Bien commun", Mgr Lavoie a attiré trois candidats, à qui l'on accorde peu de chances d'être élus.

M. Gilles Lamontagne est un ancien Montréalais, disant de lui-même qu'il est un **"Montréalais amélioré".** C'est sans doute ce qui explique le fait qu'il ne cesse de lorgner en amont du St-Laurent, en direction de la grande métropole.

Il y puise la plupart de ces idées qui éblouissent plusieurs Québécois: politique de grandeur pour la capitale, grands travaux visant à donner à Québec le visage d'une cité en pleine expansion. On a remarqué que depuis quelque temps, les pelletées de terre se produisent à un rythme accéléré.

A l'instar du maire Drapeau, M. Lamontagne a créé à Québec un parti municipal, le Parti du progrès civique; aux élections municipales de 1965, le P.P.C. a fait élire, en plus du maire, 9 conseillers sur un total de 12. En la personne du président du Comité exécutif Armand Trottier, M. Lamontagne a son Lucien Saulnier.

COMME À MONTRÉAL

C'est à ce stade que l'on rencontre le principal reproche adressé à l'administration municipale: la population ne peut se faire entendre de ses dirigeants. Les décisions se prennent dans le vase clos du Comité exécutif, sans qu'il y ait eu participation ou consultation des principaux intéressés.

Le principal attaquant: Mgr Raymond Lavoie, avec son Comité de citoyens de l'aire 10. La majorité des Québécois est cependant restée sourde à ses appels.

DEUX APPUIS

Au cours des dernières semaines, l'admiration de M. Lamontagne envers l'administration Drapeau-Saulnier s'est manifestée très publiquement. Quand M. Saulnier a demandé au gouvernement fédéral d'effectuer une enquête sur les activités de la Compagnie des Jeunes Canadiens, l'un des premiers maires à faire parvenir un télégramme d'appui aux dirigeants montréalais fut M. Lamontagne. Remarquons que Québec ne compte aucun membre de la C.J.C. à l'oeuvre dans la population.

De même, quand le tandem Drapeau-Saulnier a annoncé son intention de présenter un projet de règlement visant à restreindre le droit de manifestation, M. Lamontagne s'est empressé de leur faire parvenir son appui.

Les choses n'auront pas tellement changé demain matin, sur le plan municipal à Québec, quand les Québécois ouvriront leur journaux. Le nom de Lamontagne y sera encore.

POINT DE VUE

LE QUÉBEC CHANGE D'HUMEUR

PAR MARCEL RIOUX

C'est avant de mourir que les classes et les groupes sociaux condamnés à disparaître se raidissent dans des gestes de plus en plus erratiques et désespérés. Contrairement aux cadavres des organismes biologiques qui n'acquièrent cette rigidité qu'après la mort, les groupes qui sentent venir leur fin prochaine durcissent leurs gestes avant même de mourir. C'est le signe le plus sûr qu'ils sont gravement atteints et qu'ils sentent leur fin prochaine. Ce qui se passe aujourd'hui au Québec ne fait pas exception à la règle. Les anciens notables qui détiennent encore le pouvoir dans les administrations publiques (municipalités et assemblée nationale) s'affolent du fait que la population a cessé de les prendre au sérieux. Comme des pantins désarticulés, ils frappent à droite et à gauche pour donner l'illusion de la vie à leurs simagrées et à leurs bouffonneries. Après avoir joué les braves défenseurs du peuple et les hommes de bonne volonté, les voilà pris de rigidité cadavérique, celle de leurs piques et de leurs bâtons. Ils se sont soudainement rendu compte qu'on ne peut pas tromper tout le monde tout le temps.

Un jour vient où de partout on s'aperçoit que le roi est nu et qu'il n'est pas beau à voir. Le raidissement commence.

Coup sur coup, on annonce l'abolition du droit de manifester à Montréal et l'arrestation du leader populaire Michel Chartrand. Quelques jours plus tôt, on avait saisi le livre de Pierre Vallières, "Les nègres blancs d'Amérique". Comme si la condition de nègre blanc devait disparaître avec le volume qui décrit sa condition. Comme si le droit d'empêcher la population de crier sa fureur à ses dirigeants va la faire disparaître. dirigeants allait la faire disparaître. Comme si le fait d'arrêter Michel Chartrand va empêcher son rire vengeur de se répercuter aux quatre coins du Québec et de pulvériser tous les monsieur Paul et tous les Drapeau-Saulnier du monde. Tous ces gestes de dernière heure n'empêcheront personne de renvoyer au cirque tous nos montreurs d'ours et nos charlatans d'opérette. Leurs tours de passe-passe ne font plus rire personne. A peine quelques attardés d'un autre âge y prêtent-ils encore un oeil larmoyant. La bêtise va bientôt cesser d'être rentable au Québec. Les marionnettes vont devoir toutes retourner dans les guignols de nos places publiques et quitter la direction de notre société. Les Québécois ont donné leur chance à tous ces charlatans. Après deux siècles de patience, ils n'endurent plus qu'on les bafoue aussi joyeusement et aussi cyniquement. Il va falloir jeter à la poubelle tous les vieux disques de tous les monsieur Paul du Québec. La bêtise va cesser d'être un état de vie. Tous les cocus contents sont en train de tomber sous le poids de leurs énormes cornes. On aura beau matraquer et emprisonner les Québécois, ils seront de plus en plus nombreux à rejeter et à conspuer cet "establisment" qui se meurt. Le Québec change d'humeur. Le saint mouton qu'on a fracassé à la dernière St-Jean ne trouve plus d'adorateurs.

LA MAJORITÉ SILENCIEUSE, MON OEIL !

Nul n'est besoin d'être expert en sociologie, ou en anthropologie, pour accepter le fait que dans toute société dite civilisée, nous retrouvons habituellement une masse de citoyens amorphes, silencieux, et totalement passifs d'une part, et d'autre part, une minorité revendicatrice, exigeante, bruyante, toujours prête à contester l'ordre établi, à fustiger les excès des dirigeants, et surtout, à prévenir que cette masse devienne complètement aboulique et vassalisée.

Dans la plupart des pays, ce sont les écrivains, les artistes, les intellectuels et les journalistes qui remplissent ce rôle de "chien de garde" de la démocratie. Et celle-ci ne s'en porte que mieux, du moins dans les pays encore libres de visées impérialistes, de quelque couleur que ce soit (blanche, rouge ou jaune).

Ayant suivi de près les évènements de la dernière quinzaine, ayant lu à peu près tous les éditoriaux des principaux quotidiens et hebdomadaires, ayant pris connaissance d'un nombre ahurissant de lettres aux lecteurs, y compris celles de Rémi Savard, Bertrand Rioux, Léon Dion, et autres, ayant assisté (en partie) au "teach-in" du 28 octobre, au Centre sportif de l'Université de Montréal, et (en totalité) à celui du 30 octobre au Centre Maisonneuve, où d'autres soi-disant membres de notre "lunatic fringe" tels que Matthias Rioux, Robert Boily, Gaston Miron, Vincent Harvey prenaient la parole, j'ai pu constater que notre jeunesse est drôlement plus renseignée et motivée que voudraient nous le faire croire nos zouaves de "l'Establishment". **La majorité silencieuse** doit commencer à voir ses effectifs diminuer de jour en jour. Mais qui est au juste cette majorité silencieuse, que représente-t-elle?

Si l'on élimine au départ la majorité des étudiants et des enseignants francophones, si on élimine tous les éléments souverainistes, indépendantis-d'éléments socialistes (en inphones), on réaliserait vite que cluant parmi ces derniers, un nombre grandissant d'anglophones,) on réaliserait vite que le gros des troupes pro-Bertrand, pro-Emilien et pro-Renaude aurait comme point de ralliement, le parc Westmount, le centre d'achat Rockland, et non pas le parc Lafontaine.

Essayez de vous imaginer la majorité silencieuse répondant à l'appel de nos parlementaires; puisque tous les citoyens favorables au "bill" 63 y seraient conviés, nous y verrions, joyeusement représentés, les Cadets de l'air, les Chambres de Commerce, les Clubs de Squash et de Curling, des majorettes, les Clubs sociaux: Rotary, Lions, Shriners les journalistes du Suburban, les grosses madames de Hampstead et Ville Mont-Royal (qui ont échangé leur caniche pour un Doberman, ou un chien policier, protection beaucoup plus efficace contre les "méchants **natives**"), nous y verrions Pat Burns, venu de Vancouver pour la circonstance, Paul Coucke, les journalistes mentionnés plus haut, des majorettes, 89 députés de l'Assemblée nationale, la majorette, pardon, la majorité des députés fédéraux québécois, ou du moins, élus au Québec, arborant à leur boutonnière le slogan le plus **parfât:** "Finies les folies", un nombre impressionnant de professionnels, chirurgiens et dentistes en congé, sacrifiant une partie de golf pour "cet effort collectif en vue d'un mieux-être", ingénieurs et architectes, à la recherche de contrats (sans préférence de couleur), des majorettes, de nombreux défenseurs des collèges privés, Réal Caouette, Robert Beale, Me Alban Flamand, de nombreux Américains propriétaires d'industries au Québec, des centaines d'étudiants de McGill, originaires des Etats-Unis, d'Australie, des Barbades, et d'ailleurs, les chevaux de la R.C.-M.P., des majorettes, et la presque totalité des Montréalais anglophones, portant, qui le drapeau unifolié, qui l'Union-Jack, parce qu'après tout, c'est leur **droit.** Et j'en passe.

De toutes façons, je termine cette énumération, parce que des gens comme ceux que j'ai nommés descendent rarement dans la rue... sauf les majorettes et les chevaux de la R.C.-M.P. Celà ne leur est pas nécessaire, et d'ailleurs, ils ne s'y abaisseraient pas. Comme ils représentent l'ordre établi ou s'y identifient, ils peuvent, par manoeuvres de coulisses (certains appellent cela du "lobbying"), entre deux coquetels ou dégustations de vins et fromages, décider ce qui est bon pour le peuple et ce qui ne l'est pas.

Au cas où ils ne le sauraient pas, j'aimerais les avertir qu'il y a quelque chose de changé au Québec. Je l'ai constaté depuis quinze jours, et j'en suis encore tout bouleversé. Les prochains mois s'avèrent extrêmement prometteurs; évidemment, cela dépendra de la minorité vivante, ou... de la majorité silencieuse!!!

Maurice Jobin, M.D.

N.D.L.R.

Des communistes "purs", des nazistes et des autres

Des communistes "purs" ont pour mission de faire passer le ministre de la Justice pour un incompétent. (1)

Rémi Paul fait passer le ministre de la Justice pour un incompétent.

Donc Rémi Paul est un communiste "pur".

On appelait ça un syllogisme quand j'étais au collège. C'était avant le Rapport Parent.

C'était à l'époque de Cité Libre qu'on considérait dans cette noble institution comme une revue dangereuse, gauchisse, à laquelle on préférait l'insipide Notre Temps, journal de chevet de notre professeur de Philosophie et canard faussement intellectuel des maîtres à penser de l'Union nationale.

C'était l'époque aussi de la grève de Louiseville et de celle de Murdochville.

Jean Drapeau tentait d'amener, avec ses cellules de moralité et d'action civique, la majorité silencieuse à délaisser le règne "de la corruption" pour voter pour son groupe de purs démocrates. Les abbés Dion et O'Neill, d'autres gauchisses, dénonçaient les manoeuvres électorales de Duplessis.

Quelques années plus tard on qualifiait cette période de "grande noirceur" et on glorifiait la révolution tranquille qui consacrait les gauchisses d'hier, héros du jour.

Tous ceux qui s'étaient battus durant des années trop longues pour que la démagogie fasse place à la raison commençaient à respirer. On n'était plus traité de gauchisse ou de communisse parce qu'on lisait Marx ou Lénine ou qu'on parlait de gratuité scolaire. On ne parlait plus de sombres complots pour renverser le gouvernement ou tuer les prêtres. Fides cessait de distribuer son petit livre illustré où on montrait, sous forme de "comics" comment les communistes prendraient le pouvoir au Canada.

Et plus personne n'avait confiance en ceux qui durant tant d'années avaient brandi l'épouvantail de la sédition et des espions à la solde des puissances athées et communisses.

Les années ont passé. Et voilà que de nouveau un ministre de la Justice, comme tel successeur de ce qu'on appelait avant, Procureur général, poste détenu sa vie durant par Maurice Duplessis, parle d'agitateurs étrangers qui ont confié comme mission à des Québécois de fomenter la révolte au Québec et de saboter la confiance de la population à l'égard des hommes publics et plus particulièrement à l'égard du ministre de la Justice. (1)

Comment? En lui faisant perdre son calme dans le but de créer l'impression, chez l'élément sain de la population, d'incompétence ... (1)

C.Q.F.D. Ce qu'il fallait démontrer. C'est ce qu'on disait aussi au collège quand on avait terminé un syllogisme. Donc C.Q.F.D.

Les années ont passé. Jean Drapeau s'appuyant sur la majorité silencieuse, qui semble avoir changé de camp, se fait donner les pleins pouvoirs d'interdire toute manifestation, tout défilé, toute assemblée. Il faut agir, lance-t-il, avant qu'on soit obligé de choisir entre le nazisme et le communisme. Tout le monde est étonné, il va jusqu'à prendre la parole à une séance du conseil municipal de Montréal, séance où il y a même un débat. Il ne dit pas de quel côté il sera quand on devra choisir...

Caouette, en même temps, de sa retraite à Ottawa, affirme: "Les communistes ont plus soin de leurs étudiants que nous". (2)

Et le même jour le premier ministre du Québec recevait le Consul général de la Tchécoslovaquie.

Tout le monde est bien mêlé. Ca serait peut-être le temps de cesser de parler de communistes purs, de sédition, d'espions, de complot.

Sous peine d'attendre que dans dix ans une autre génération clame qu'elle vient de sortir de la grande noirceur.

Jacques GUAY

1- La Presse le 12 novembre.
2- La Presse le 13 novembre.

M. GROS, DÉPUTÉ

PLACE AUX LECTEURS

UN JOURNAL DE COMBAT

Permettez à un humble membre du Comité des citoyens de Mercier de féliciter les fondateurs, les directeurs ainsi que toute l'équipe de journalistes qui ont réussi à nous donner un peu d'espoir en nous donnant un journal qui permettra à toutes les couches de la société de se faire entendre, surtout les plus défavorisées, depuis si longtemps ignorées; après avoir parcouru le premier numéro je vois que ce sera un journal de combat que le peuple attendait depuis des années; mon désir est qu'il devienne quotidien dans très peu de temps. Nous étions écoeurés de lire des journaux attachés à la politique traditionnelle ou à la haute finance.

Je souhaite longue vie à Québec-Presse et je ferai mon possible pour encourager sa diffusion.

M. Brassard

SOMMES-NOUS UN PEUPLE DE "PEA SOUP" ?

Les Québécois sont beaux parleurs et p'tits faiseurs de croix sur leur bulletin de vote. Le jour des élections, il y a foule aux élections: les enfants vont voter. Enfants gâtés par les sucreries verbales de nos politiciens mielleux, ou épouvantés par des fantômes économiques. Et quand nous ne sommes plus enfants, nous nous prostituons pour cinq, dix, vingt dollars ou pour un poste de commande quand ce n'est pas pour un verre de bière à la taverne du coin.

Si les nègres blancs que nous sommes commencent à se poser des questions, on nous croit traumatisés; si nous fabriquons des réponses, nous devenons des contestataires; et si nous parlons de prendre nos responsabilités, on nous terrorise, on essaie de nous faire comprendre notre manque de maturité. Faut-il que nous restions à jamais sous les jupes rapiécées de la bonne vieille maman Confédération? Cesserons-nous d'être des enfants attardés sous la tutelle de parents défraîchis? Sommes-nous un peuple d'hommes libres ou bien une bande d'enfants colonisés?

Où va notre Démocratie? Ce mot ne signifie-t-il pas aujourd'hui hypocrisie, mensonge et lâcheté, vol et tricherie? A quoi sert de voter alors que le candidat pour lequel on vote doit suivre aveuglément un parti financé par la pègre économique et sociale? A quoi servent les beaux discours de ces hommes, dont l'adhérence au parti signifie qu'ils doivent se la fermer parce que des **intérêts supérieurs** (?) le leur commandent? L'intérêt supérieur n'est-il pas le peuple lui-même? Ceux qui se croient aujourd'hui les représentants du peuple se moquent éperdument de ce même peuple. On se fait tuer culturellement par ces représentants et demain on va revoter encore pour des assassins.

Les lâches que les Québécois ont élus les représentent-ils bien? Sommes-nous un peuple de "pea soup"? Où est donc notre fierté nationale? L'aurait-on vendue avec le reste? Il y a quelques années, on se battait contre les Anglais; aujourd'hui on en a pitié. Et cette pitié, ils vont nous la chier sur la tête. Quand j'entends les Québécois me dire "**ben! Y faut ben respecter les droits des anglâs**", j'ai la nausée. Ce n'est pas le respect des autres que nous présente un bill 63, c'est NOTRE DESTRUCTION COLLECTIVE.

Louis-M. Aubry,
Montréal.

M.SAULNIER, QU'ENTENDEZ-VOUS PAR DÉMOCRATIE?

Au terme de l'allocution prononcée samedi le 8 par M. Saulnier, président du Comité exécutif de la ville de Montréal, les Montréalais ont pu voir se dévoiler pour la première fois de façon très apparente le fascisme et la dictature de droite, qui caractérisent depuis quelque temps déjà les dirigeants des gouvernements respectifs de Montréal et de la Province.

Le régime politique qui interdit toute opposition entrave par le fait même le processus démocratique car il nie à celui qui le délègue le pouvoir sacrosaint de le réprimander, et il nie alors sa légitimité face au peuple.

A M. Saulnier, nous posons ces deux questions: la démocratie au nom de la liberté permet-elle aux forces de l'ordre de s'introduire sans mandats (la semaine dernière, des comités de citoyens se sont même fait saisir des documents de travail), accepte-t-elle que l'individu, qui est l'essence même de cette démocratie, ne soit pas informé honnêtement ou objectivement, donne-t-elle la possibilité ou le droit à une administration de proclamer des mesures qui briment les droits de ceux qui n'ont qu'une voix à faire entendre lors des élections: celle du gagne-petit? Car la classe défavorisée se verra éventuellement refuser l'application de ses moyens de pression (piquetage, marche de protestation, assemblée d'information) sur un terrain public. Les autorités municipales pourront désormais empêcher les Montréalais d'assister à toute conférence ou assemblée à caractère politique selon leur bon vouloir.

Il est clair, à la lumière de la lanterne de M. Saulnier, que le mot révolution nous ramène au bon temps des "communistes" de l'ère de Duplessis. S'il est des gens qui ne peuvent admettre ni supporter le changement dans la société: ce sont ses dirigeants. Tout système se doit d'évoluer et de changer, c'est là une loi universelle qui n'épargnera pas l'administration municipale dans un avenir prochain. Les gens se plaignent certainement pour rien s'ils n'ont plus de logis (car démolis pour construire des routes ou des habitations à loyer élevé), si on construit des arénas avant de donner des soins médicaux aux nécessiteux qui doivent s'en procurer d'eux-mêmes (St-Jacques), si les employés de la ville ne bénéficient pas de bonnes conditions salariales. Si tout saute, ce sera vous messieurs les dirigeants qui le ferez sauter en croyant posséder la "vérité tranquille" de la gloire personnelle.

M. Saulnier apporte un caractère blasphématoire au mot liberté quand il le prononce. L'abstraction du mot le dépasse si bien qu'il y trouve son sens dans le matériel; dans la propriété privée qui est le propre de l'establishment mais non du peuple. La liberté, c'est avant tout de se sentir chez soi et de savoir qu'on y est maître: voilà ce à quoi les Québécois aspirent.

Suzanne Ethier Jean Lapierre

Lettre ouverte à Rémi Paul

Cher concitoyen.

J'ai été élevé à deux portées de fronde de chez vous. Quoiqu'étant un peu plus jeune que vous, je garde un bon souvenir de votre père. C'était un homme méticuleux, dont la maison était toujours bien tenue, et les enfants propres malgré la dureté de la crise.

Il n'avait pas la réputation d'être particulièrement intelligent mais il l'était quand même assez pour bien faire son métier de bedeau.

Vous voyant évoluer sur la scène politique, je crois que vous êtes le digne fils de votre père. Vous avez, paraît-il, fait décemment votre métier de député jusqu'au jour où les hasards politiques ont voulu que vous deveniez ministre de la justice.

C'était vous élever au rang de Pape de l'Ordre Etabli, de la Loi, de la Justice.

Au lieu d'aborder votre fonction avec la sérénité et la largeur de vue d'un pape, vous vous y êtes lancé avec vos idées étroites, animé d'un feu sacré, comme un bedeau qui chasse les gamins insouciants, des lieux sacrés.

Cher concitoyen, pour votre bon renom et celui de Louiseville, prenez donc un moment de réflexion pour comprendre, si possible, que vous n'avez pas assez d'intelligence pour faire un ministre de la justice mais suffisamment pour faire un bedeau, ce que vous êtes et resterez toujours.

J'espère que ces remarques ne vous blesseront pas car elles sont faites pour votre plus grand bien et celui de Louiseville.

Paul Ferron
anciennement de 4 rue St-Laurent
Louiseville

QUÉBEC-ÉDUCATION

Comme le Bill 63

LE BILL 62 EST UN TROMPE-L'OEIL

par Jules LeBlanc

Après le "bill" 63, le "bill" 62: deux gigantesques illusions!

Le second est de la même veine que le premier. Le bill 63 veut laisser l'impression que le gouvernement corrige l'épineux problème linguistique qui étrangle la métropole. De son côté, sous prétexte de réorganiser en le démocratisant l'enseignement public sur l'île de Montréal, le bill 62 le met sournoisement mais sûrement en tutelle.

PSEUDO-DECENTRALISATION

Bien sûr, le bill 62 retient une structure administrative à trois paliers: comité d'école, commission scolaire, conseil scolaire régional. Certes, il retient la formule de la commission scolaire unique en vertu de laquelle une seule commission regrouperait, dans un territoire donné, toutes les écoles élémentaires et secondaires publiques. Assurément, il inscrit dans une loi la participation des parents à la vie de l'école.

Mais **COMMENT** assure-t-il cela et **JUSQU'OU** va-t-il dans ces voies?

Les rapports Parent et Pagé préconisaient des conseils scolaires forts dans chacune des grandes régions administratives. Leur tâche primordiale aurait consisté à planifier et coordonner l'enseignement public dans leur région et d'assurer ainsi une décentralisation: en somme, élaborer et réaliser un plan scolaire régional à l'intérieur du plan d'ensemble qu'établirait le ministère de l'Education.

QUEBEC REGIT TOUT

En vertu du bill 62, le Conseil scolaire de l'île de Montréal promet bien plus d'être une simple succursale du ministère de l'Education qu'une véritable autorité régionale en matière d'enseignement.

Le conseil scolaire du bill 62 ne peut pratiquement rien faire sans constamment obtenir au préalable l'autorisation du ministre de l'Education. Même les règlements qu'il adoptera "**concernant l'exercice de ses pouvoirs et sa régie interne**" devront recevoir la bénédiction de "Dieu-le-Père-qui-est-à-Québec".

Une seule question importante lui est confiée et ne requiert aucune autorisation: comme par hasard, c'est le taux des taxes scolaires. Dans ce domaine éminemment délicat, le Conseil portera seul l'odieux de ses décisions.

Les nouvelles commissions scolaires pourront même passer par-dessus la tête du futur organisme régional. Dans certains domaines, elles devront recevoir l'autorisation du conseil régional mais alors, pour plusieurs de ces questions, elles devront également avoir celle de Québec. Dans d'autres cas, elles devront obtenir le consentement de Québec sans passer par le conseil régional.

La mainmise de Québec sur le Conseil scolaire de l'île de Montréal va encore beaucoup plus loin. Les membres du conseil régional ne seront pas désignés par les commissions scolaires mais seront tous nommés par le Cabinet, y compris son président et son vice-président. De plus, aucun mécanisme de consultation n'est prévu à cet égard dans le bill 62. Il n'y a ici qu'une seule limite au pouvoir absolu du gouvernement: 11 des 15 membres du conseil régional devront être choisis parmi les membres de chacune des 11 commissions scolaires de l'île.

DES SOUS-SUCCURSALES

Quant aux commissions scolaires, elles n'ont en pratique que fort peu de pouvoirs. Presque aucun dans les domaines administratif et financier, si ce n'est en termes de gestion et la faculté de préparer leur budget. Leurs fonctions sont limitées aux questions pédagogiques, et encore: quels services pourront-elles offrir légalement? quels services seront-elles en mesure d'offrir compte tenu de leur nombre et du bassin de population restreint sur lequel elles auront juridiction? Le projet est silencieux sur ces sujets.

A la lecture du bill 62, les commissions scolaires apparaissent davantage comme des sous-succursales du ministère de l'Education que comme des organismes solidement constitués, relevant du conseil régional. Dès lors, on peut se demander si des fonctionnaires compétents ne rempliraient pas mieux un tel rôle que des représentants élus.

Enfin, le bill 62 réduit de façon sensible le rôle des parents dans la vie scolaire, rôle qui constituait la pierre d'angle des rapports Parent et Pagé. **Premièrement**, il écarte le rôle principal que ces deux rapports confiaient au comité d'école: celui de déterminer le caractère confessionnel ou non-confessionnel de l'école et de veiller à ce que l'enseignement religieux ou moral réponde aux désirs des parents. Dans les deux rapports, les parents avaient même un droit de veto là-dessus. dans ce domaine que, du moins au début, la participation des parents aurait pu être la plus précieuse et la plus efficace.

Deuxièmement, il réduit le rôle des comités d'école dans l'élection des commissaires d'école et des membres du Conseil scolaire de l'île. Un collège électoral sera composé de la moitié des membres de chaque comité d'école mais il n'élira que le tiers des commissaires, alors que le rapport Pagé préconisait la moitié plus un. Au surplus, les membres de chaque commission scolaire de l'île devaient désigner parmi eux leur représentant au Conseil scolaire de l'île, ce qui permettait aux parents de jouer directement un rôle important à ce niveau. Dans le bill 62, ceci est moins sûr: le gouvernement nomme lui-même tous les membres du conseil scolaire.

Pourquoi ce qui est valable au niveau des écoles et des commissions scolaires n'est-il plus valable au niveau de la région économique?

Comme le bill 63, son cousin, le bill 62 a toutes les apparences d'un trompe-l'oeil.

Lettre ouverte à Claude Ryan

LA CONVOCATION D'UNE CONSTITUANTE QUÉBECOISE SOUS LES AUSPICES DE L'O.N.U.

par André Dagenais

La langue anglaise comme langue de l'Etat du Québec, comme langue de notre administration politique, est contre nature et illégitime, nonobstant l'article 133 qui dit le contraire; car ce qui est écrit en anglais sur du papier ne vaut rien contre ce qui est inscrit dans la nature de l'Etat auquel ont un droit strict les Québécois, héritiers de Nouvelle-France.

Mais oui, j'estime le bilinguisme de nombreux citoyens québécois! Je suis même favorable au trilinguisme, et je souhaite que le plus possible de Québécois sachent l'espagnol, langue américaine par excellence, ce qui contribuerait à nous "désasphyxier"...

Mais le Québec est, par droit, de famille, de culture et de langue française. Tels sont sa nature historique, sa qualité essentiellement civilisatrice et son droit irréfragable. Le reste est occupation linguistique et psychique, exploitation d'une force étrangère et domination impériale.

Deux systèmes d'enseignement public, l'un en français, l'autre en anglais, considérés comme de droit égal, dans l'Etat français du Québec — et Montréal est au coeur du Québec — constituent une dénaturation, une oppression illégitimes.

Un réseau d'enseignement privé en anglais, subventionné à 80 p. cent, c'est encore un système public sous un autre nom. La loi No 56, en tant qu'elle peut assurer ce réseau — de Saint-Léonard à McGill, — est entachée d'illégitimité.

Et que le Gouvernement de Québec tergiverse, sans orienter vers le bien commun français de la majorité québécoise — alors qu'une Commission Scolaire autonome a pris conscience de nos droits et de nos devoirs collectifs — voilà la confirmation, la preuve que ce "pauvre pouvoir de Québec" n'est, après tout, que de légalité anglaise...

Pourquoi M. Jean-Jacques Bertrand, cette homme faible — mais premier ministre, il sera "tenu responsable" de la violence établie qui s'exerce contre nous — ne nous fait-il pas la grâce de s'en aller? Qu'il nous délivre au plus tôt de sa non-existence politique! Et que son Union dite nationale se présente maintenant devant le peuple québécois!

UNE LUTTE POLITIQUE NON-VIOLENTE

L'Etat français du Québec, captif d'une légalité étrangère, a décidé d'accepter le combat que poursuit contre lui la province britannique de Québec. Il s'agit de la lutte d'un régime politique contre un régime politique, du combat du droit naturel contre un droit positif tyrannique; en effet, celui-ci annihile une nation qui a le droit de naître à la souveraineté, selon son être personnel; il la fait avorter, avant qu'elle naisse à la Liberté; il en fait un simple membre, alors qu'elle est une personne... Rappelons ici, M. Ryan, que Londres et Ottawa s'y connaissent en avortement...

La résistance nationale et populaire envisagée, c'est la construction même, la germination et la croissance politiques de l'Etat français du Québec. C'est une action positive, constructive, de nature politique, c'est-à-dire physiquement non-violente.

"Quand un parti politique combat un autre parti, cela ressemble à une guerre," m'expliquait un jour un député libéral ami. Il y faut stratégie et tactique, adaptation des moyens à la fin, et vigueur.

UNE GUERRE DE "REGIMES D'ETAT"

Eh bien, la guerre politique que subit l'Etat français du Québec, de la part d'Ottawa, certes, mais aussi de la province britannique de Québec, cette guerre politique est et doit être analogue à la lutte des partis entre eux, et non pas aux luttes armées, internationales ou civiles. Dans la non-violence, l'Etat français du Québec croitra et s'affirmera.

L'Etat français du Québec entreprend ce combat politique d'abord par la Parole, exprimant la Vérité québécoise. Mais la vérité est "violence spirituelle", dans un milieu de mauvaise foi et de mauvaise volonté.

Puis par la Parole qui devient comportement, c'est-à-dire Action d'Etat. L'Etat français du Québec, que nous avons fêté le 24 juillet dernier, doit agir maintenant, pour prévenir l'annihilation de la violence légale et les destructions de la violence physique.

LEGALITE ELECTORALE ANGLAISE, VICIEE ET VICIEUSE

A la suite des Etats Généraux du Canada français, dans la continuation de son action on-violente, le conseil québécois de la légitimité nationale envisage de marcher dans cette "troisième voie", qui n'est pas la voie électorale, non plus que celle de la violence civile.

Le système électoral du Québec — mais ce n'est pas une exclusivité québécoise — est dévié à la base, vicié et vicieux. Le dieu Mammon, l'Argent, achète bien ses idolâtres. En doutez-vous, M. Ryan?

L'un des membres de la Commission Prévost déclarait à la fin d'août: "Le crime organisé ne se développe jamais sans une certaine complicité des forces policières et des autorités".

"Montréal, avec une escouade de la moralité si bien organisée, devrait pouvoir enrayer le vice organisé. Le fait que le crime organisé continue est la preuve qu'il y a collusion". (La Presse, 29 août 1969).

Le régime politique que subit l'Etat français du Québec est entretenu par la pègre, qui a quelque affaire aux élections. N'aurait-on pas vu la mafia à l'oeuvre, à Saint-Léonard?

Est-ce que, dans un régime anglo-saxon, la légalité anglaise, d'ailleurs viciée, peut battre la légalité anglaise? Avez-vous une réponse, M. Ryan?

Le Conseil de la légitimité souhaite le plus grand succès, un succès débordant, au Parti Québécois qui, sur le plan électoral, parait un instrument nécessaire. Mais telle n'apparait pas la voie propre du Conseil.

Cependant ce n'est pas non plus celle de la violence civile. Notre conviction s'exprime ainsi: la violence ne fera ni germer, ni croitre l'Etat français du Québec. Il nous faut être plus forts que la violence, plus forts que la violence physique et que la violence légale.

LA "TROISIEME VOIE", VERS UNE CONSTITUANTE

Au delà de la légalité électorale britannique, viciée et vicieuse, et de l'anarchie violente, se présente la conception d'une action politique orientée vers la préparation, vers la convocation et le déroulement d'une Constituante québécoise, sous les auspices du Comité de décolonisation de l'organisme des Nations-Unies.

Précisément, les autorités de l'O.N.U. se plaignent de ce que les peuples n'ont pas suffisamment recours à leurs moyens politiques. L'Etat français du Québec se cherchera des amis, des alliés dans le monde, tout en travaillant à la coordination civique des forces vives du Pays réel, de la nation québécoise.

La politique de "notre Etat français", cher M. Ryan, est une politique selon la philosophie et selon l'Histoire. Il y faut le sens de l'Histoire des Amériques et le sens de l'Homme existant, concret et incarné.

Au nom de l'Etat français du Québec, le Conseil québécois de la légitimité nationale travaille à construire, — que Dieu veille sur cette construction! — le Temple humain de notre Patrie, selon la légitimité québécoise et dans la non-violence, physique ou légale, de l'esprit.

LA SEMAINE DE PIERRE PASCAU

Ceci est un résumé des opinions les plus frappantes exprimées à mon émission, de 1 heure à 2 heures, au poste CKLM.

Ecrivez-moi et vos lettres seront publiées ici mêmes; je les commenterai et ainsi s'établira une nouvelle forme de dialogue.

Les lettres doivent être signées, comporter l'adresse et le numéro de téléphone du correspondant et une autorisation de publier avec des modifications que nous pourrions juger nécessaires pour des raisons techniques. Les noms des correspondants ne seront pas révélés s'ils en font la demande.

Adressez vos lettres à PIERRE PASCAU, CKLM, 1184 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal.

VENDREDI 7 novembre

SERVICE MILITAIRE

L'idée d'un service militaire obligatoire au Québec, émise par le ministre Claude Gosselin, a fait mauvaise impression. On relie directement le service, l'armée et la guerre; et la guerre, on n'en veut pas.

Plusieurs personnes admettent cependant que la jeunesse québécoise est trop gâtée et qu'un peu de discipline ne lui ferait pas de tort.

Mais qu'est-ce que la discipline? Imposée d'en haut, systématiquement, comme dans l'armée, elle nie l'individualisme. Inculquée intelligemment par les parents et les éducateurs, elle peut devenir une manière de vivre, un sens civique, une conscience.

Les jeunes Québécois doivent-ils aller à l'armée pour acquérir ces vertus dont notre société aurait grandement besoin? Il vaudrait peut-être mieux transformer la Compagnie des jeunes canadiens en organisme de service civique. Cette idée fait d'ailleurs partie du programme du Parti Québécois.

ENCORE GERARD FILION

Le président de Marine Industrie avait-il raison de déclarer que les Québécois ont une grande part de responsabilité dans leur stagnation économique?

Voici la question précise qu'il faudrait débattre et certains sont assez intelligents et assez honnêtes pour faire un retour en eux-mêmes. Ils admettent que souvent la direction d'une entreprise canadienne-française manque d'acharnement à l'ouvrage, se préoccupe trop du "golf l'été et de la mer l'hiver", tandis que le directeur canadien-anglais arrive au bureau avant ses employés, en repart après eux et ne prend que 15 jours de vacances par an.

Immédiatement ces personnes se font traiter de "mange-canayens". Quant à M. Filion, on sort son dossier personnel et on s'attaque à lui-même, à sa personnalité, à son passé; on lui fait des procès d'intention. Ces personnes refusent de se prononcer sur les déclarations de M. Filion. Elles préfèrent s'attaquer à l'homme.

Et finalement un homme disculpe les Canadiens français en rejetant le blâme sur la Confédération canadienne, qui enlève au gouvernement québécois les pouvoirs fiscaux qu'il lui faut pour orienter son économie.

LUNDI 10 novembre

DRAPEAU V/S MANIFESTANTS

Le maire Jean Drapeau, qui accepte toujours aimablement de coopérer avec les journalistes, défend son projet de réglement municipal anti-manifestation.

Le Comité exécutif aura le droit d'interdire des manifestations dans des lieux publics. Mais comment définir un lieu public? Le campus de l'Université McGill ou le Centre Paul-Sauvé sont-ils publics? NON... répond le maire, et les manifestations pourraient avoir lieu là, mais elles seraient interdites aux abords de ces endroits.

M. Drapeau n'admet pas que les manifestations représentent une soupape de sûreté pour le mécontentement populaire. Il maintient qu'il y a beaucoup d'autres moyens à employer pour faire connaître sa dissidence. Il ne veut pas croire non plus que, si les manifestations de protestation sont interdites, la violence pourrait éclater au cours de parades pour le père Noël ou la Coupe Grey.

Dernière question: qu'entend faire la ville de Montréal au sujet des policiers et des pompiers qui se sont mis en grève illégalement, entraînant le chaos en ville pendant plusieurs heures, le 7 octobre? Rien... répond le maire. L'administration municipale n'envisage aucune poursuite judiciaire. Un point, c'est tout.

BRAVO DRAPEAU

Des auditeurs approuvent l'administration Drapeau-Saulnier. Ils pensent, eux aussi, que les manifestations sont allées trop loin et que les citoyens rangés ne peuvent continuer à se laisser marcher sur les pieds par une petite minorité de vandales. Ils trouvent aussi que j'ai eu bien du culot de me faire l'avocat du diable en face du maire de Montréal. Quelle effronterie!!! Je devrais savoir rester à ma place et me taire lorsque le maire parle.

D'ailleurs, tout l'après-midi on appelle au poste CKLM pour se plaindre de moi, un fou, un énergumène, un insolent, avec toute la panoplie d'épithètes traditionnels: séparatisse, terrorisse, communisse, endoctrineur...

LA VIOLENCE DES TAXIS

Un appel "violent" d'un jeune chauffeur de taxi qui se dit prêt à tout pour mettre fin aux injustices commises contre ses camarades et lui-même. D'après lui, les autorités sont nettement du côté de la compagnie Murray Hill et se moquent des chauffeurs de taxi.

Seule la peur pourra les faire bouger, et seule la violence peut leur faire peur.

Et la prison qu'il risque s'il enfreint la loi? Peu lui importe. D'après lui, la prison vaut peut-être mieux que la vie de chauffeur de taxi.

MARDI 11 novembre

ENCORE LE TAXI

Les chauffeurs disent qu'ils ne sont pas seulement victimes d'injustices à l'aéroport de Dorval, mais dans les grands hôtels, les gares, les hôpitaux. Ils considèrent que c'est du vol. Pour arriver à joindre les deux bouts, ils seraient obligés de travailler 18 heures par jour, 7 jours par semaine. Ils sont excédés.

MANIFESTATIONS REGLEMENTEES

Il est dangereux d'interdire les manifestations populaires dans une ville comme Montréal. Un auditeur suggère qu'on imite Londres, où un parc (Hyde Park Corner) est ouvert aux contestataires.

Le parc Lafontaine, le stade de base-ball ou le parc Jeanne-Mance pourraient devenir le "forum" de Montréal, où tous ceux qui ne sont pas satisfaits de leur sort pourraient manifester. Ils seraient plus faciles à contrôler et ne pourraient faire aucun dégât.

C'est pure folie d'interdire toute manifestation publique. C'est comme si on poussait une machine à vapeur à plein régime sans laisser d'issue à la vapeur. Elle finira par exploser.

LE F.L.P.

Le Front de libération populaire ne tiendra aucun compte du règlement que le Conseil municipal veut adopter.

L'un de ses membres maintient que lorsque M. Saulnier prétend protéger la société il veut dire: la haute société. Les petits, les faibles et les pauvres ne comptent pas à ses yeux.

Les dégâts causés au cours des manifestations ont toujours été dirigés contre des institutions symboliques, sur la rue Ste-Catherine ou la rue St-Jacques, jamais contre des personnes.

MERCREDI 12 novembre

MICHEL CHARTRAND

Le président du Conseil central de Montréal aurait-il plus d'adeptes que ne le suppose le ministre de la justice?

Des auditeurs approuvent Michel Chartrand de parler ouvertement parce qu'il est le porte-parole du petit peuple. On l'admire et on le soutient.

Quant à M. Rémi Paul, il n'est pas le favori de ces dames en ce moment. Ses accusations contre les "communistes purs", les infiltrateurs qui veulent le discréditer et semer la panique, ont fait mauvais effet.

Certains émettent l'hypothèse que les autorités se sentent menacées et serrent les coudes. Le gouvernement provincial, les dirigeants municipaux et tous les gens en place auraient élaboré une action commune pour se protéger.

LES ADOLESCENTS

Le docteur Julien Bigras, psychiatre pour adolescents, prend la peine d'appeler pour mettre les auditeurs en garde contre les dangers du règlement municipal anti-émeutes que l'administration Drapeau-Saulnier s'apprête à adopter.

Il affirme que les jeunes, sentant leur individualité menacée dans la société des adultes, éprouvent le besoin de se grouper en bandes et se passionnent collectivement pour des idéaux. Il serait malhabile de leur interdire de manifester.

Le docteur Bigras préfère la solution proposée hier par un auditeur, qui suggérait qu'on désigne un endroit précis en ville où tous ceux qui le désirent pourraient manifester. Ce serait bien plus habile et plus sain.

LA SURETE DU QUEBEC

Le président de l'Association des policiers provinciaux confirme que ses membres ne sont pas satisfaits de leur contrat collectif. Devant l'entêtement de l'employeur, certains seraient prêts à imiter le geste des policiers de Montréal, qui se sont mis en grève le 7 octobre. Une assemblée, à la fin de la semaine, prendra une décision à la majorité sur cette question. Une grève illégale de la PP est du domaine des possibilités.

A BAS PRIX
ensemble $185.00
3 pièces

CHAMBRE: 3 mcx, fini noyer laminé, bureau avec miroir, commode, lit régulier.
SALON: 2 mcx, divan s'ouvrant pour faire un lit et chaise recouverte de matériel nylon ou de vynil, choix de couleur.
CUISINE: 3 mcx, table dessus arborite et chaises recouvertes de viny!.
GRATUIT: 2 tables de salon, 1 lampe de salon, 1 lampe de chambre

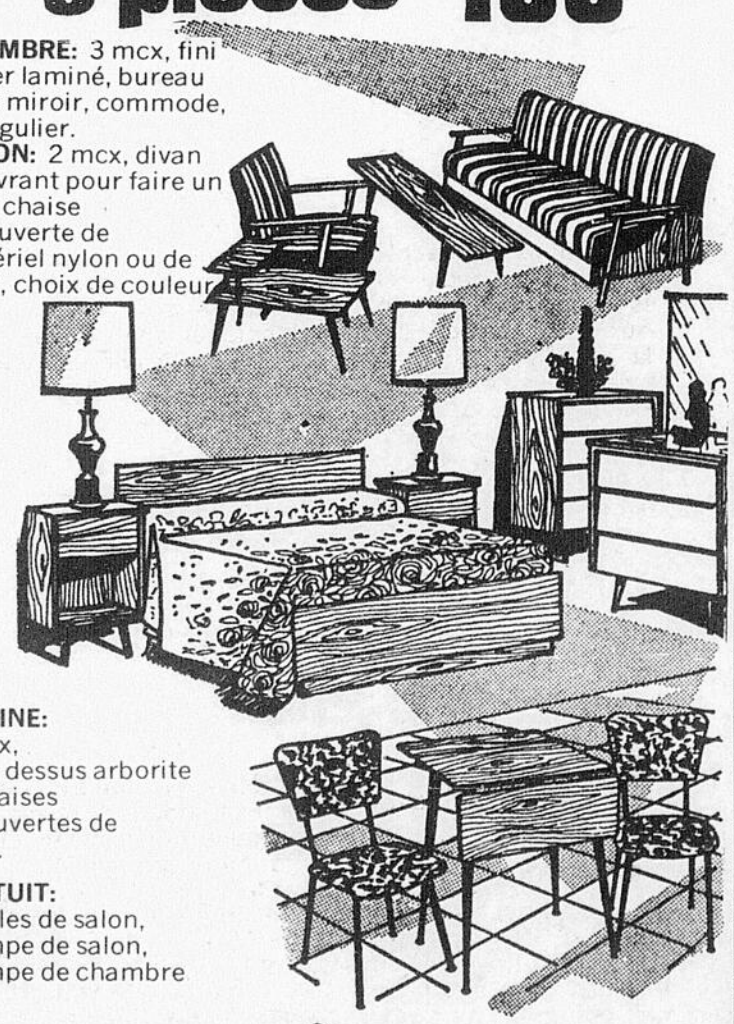

MEUBLES JACQUES LAPIERRE Diana INC.
7448 ST-DENIS, MONTRÉAL, tél 270-3125

PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITÉ

Au Cegep de Jonquière

LES ÉTUDIANTS ONT PEUR!

par Jean-Paul Tremblay

(Alma) — Les communications avec l'extérieur pour les étudiants du CEGEP de Jonquière sont à ce point difficiles qu'il est impossible d'entrer pour quiconque n'est pas étudiant à l'institution et en possession d'une carte d'identification qu'il doit présenter à des gardiens-policiers. Les seules autres personnes acceptées sont les enseignants ou les membres de l'administration.

Pour parvenir à organiser une rencontre avec un certain nombre d'étudiants pour QUEBEC-PRESSE il a fallu se fixer un rendez-vous dans un restaurant.

Comment les étudiants acceptent-ils semblable contrainte? "Nous ne les acceptons pas, nous les subissons", ont répondu nos interlocuteurs qui refusent qu'on publie leurs noms, ou même qu'on dise combien ils étaient. "Les étudiants, ont-ils poursuivi, ont peur. Parce que l'an dernier à la suite de la contestation d'octobre, 20 étudiants ont été expulsés. Peur, parce que cette année ils sentent sur eux une étroite surveillance de l'administration. Peur, parce qu'ils n'ont même pas pu organiser de syndicat cette année. Peur, parce que les autorités ne manquent pas une occasion de faire ressortir les côtés négatifs de la contestation."

TROP DE TRAVAIL

Les étudiants prétendent également qu'on les a surchargés de travail, qu'on leur impose ainsi une trentaine d'heures de cours par semaine. "On occupe tout notre temps de façon à ce que nous n'ayons plus le temps de dépenser notre surplus d'énergie."

Les "porte-parole", clandestins, ont également expliqué que la majorité des étudiants vient de familles de travailleurs de l'ALCAN ou de la Price dont les revenus sont assez élevés. Ces parents incitent selon eux, leurs enfants à ne pas manifester afin de ne pas avoir à payer les pots cassés, s'il y a lieu.

NOUS SOMMES BRIMÉS

"Nous avons démissionné devant les exigences d'une société en évolution qui nous demande de participer parce que nous sommes brimés."

Malgré tout, un grand nombre d'étudiants du CEGEP de Jonquière ont boycotté, l'autre vendredi, les cours donnés alors qu'on avait promis de reporter à cette date le congé de l'Action de Grâces, pour descendre manifester contre le bill 63 à Québec.

"La seule solution à nos problèmes, c'est le Parti Québécois", a conclu le groupe anonyme que nous avons rencontré.

Ce n'est pas notre premier contact avec des étudiants. Chaque fois, nous avons été surpris par le sérieux des discussions. Nous nous demandons toujours pourquoi les autorités tentent par tous les moyens de les empêcher de s'exprimer.

LE CHAS DE L'AIGUILLE

N'entre pas qui veut à l'Assemblée nationale par les temps qui courent.

Aux gens qui se présentent pour réclamer des laissez-passer, on dit: "C'est plein". Pourtant, très souvent plus de la moitié des quelque 250 places disponibles pour les spectateurs sont vides.

A la question de savoir pourquoi on avait refusé des gens, on m'a répondu: "On a des réservations, c'est plein. Et si ce n'est pas plein, en fait, c'est que ceux qui ont les réservations ne sont pas arrivés ou qu'ils ont changé d'idée..."

Trente secondes plus tard, deux personnes, sans réservation, mais dont le visage était familier dans les couloirs du Parlement obtenaient des laissez-passer. "On les connaît"!

La Chambre a peur. Alors le peuple ne peut plus entrer dans le "Salon du Peuple". Il est d'ailleurs le seul à en être absent.

J.K.

L'ex-maire de St-Jérôme:

"PAS INTÉRESSÉ!"

(J.K.) — Le député Hubert Murray, du comté de Terrebonne, est le maire défait aux récentes élections de St-Jérôme. Et il n'est pas content. Pas content du tout. Son adversaire, le nouveau maire Aimé Thibault, l'a défait avec l'appui notamment des comités de citoyens de la municipalité. Nous voulions connaître ses réactions. Ce fut en vain.

Au téléphone:

— M. Murray?

— C'est moi.

— Pourrais-je vous voir quelques minutes, pour une interview?

— Si c'est au sujet des élections de St-Jérôme, pas intéressé.

— Ca ne vous intéresse pas?

— Non, c'est sans importance.

Fin du téléphone.

LE CHÔMAGE EST-IL UNE FAILLITE SOCIALE ?

Une enquête de Roger Lecourt, André Messier et Pierre Robert.

A QUI LA FAUTE?

Face à une remise en question quasi-constante des organismes qui détiennent le pouvoir, tant économique que politique, il y a lieu de se demander comment les autorités en place peuvent tolérer le taux actuel de chômage. Comment la population peut-elle accepter que 6 ou 7 p. cent de son potentiel de travailleurs soit sans travail? Comment les chômeurs eux-mêmes peuvent-ils accepter cet état de choses? Qui sont les responsables? Cette dernière question revient souvent; car une fois qu'on y a répondu, forte est la tentation de dire: "C'est à eux de s'en occuper". Essayons toutefois d'y échapper et de voir certaines des implications sociales du chômage.

LES SANS-VOIX

Un minimum d'organisation, voilà un des éléments qui différencient un ensemble de personnes vivant une même situation d'une collectivité qui a une voix, un rôle social. Les chômeurs, c'est bien connu, n'ont pas cette voix, cet organisme qui défende leurs intérêts, qui puisse constituer le traditionnel "groupe de pression", à l'aide duquel ils pourraient prétendre à une certaine forme de pouvoir. Une première réaction face à ceci, est de penser au mouvement syndical. N'est-ce pas ce dernier qui devrait en fin de compte être responsable de cette organisation? Peut-être bien, mais il semble que dans les faits les dirigeants syndicaux manifestent quelque intérêt envers le chômage en deux occasions bien précises; lorsqu'il y a licenciement massif d'un groupe de syndiqués et à l'occasion de congrès ou colloques dans des déclarations officielles. Quels gestes concrets posent-ils pour les non-syndiqués qui font face au même sort, voilà une question qu'il faut se poser.

Si alors les chômeurs n'ont pas de représentants officiels, qui doit exercer des pressions? En dernière instance, c'est à la société, c'est-à-dire à l'ensemble de la population de demander que soit réglé le problème. Mais pour que ceci devienne une réalité, il faut que les individus qui composent cette société considèrent le chômage comme une faillite sociale, comportant un coût économique et social, et non comme une accumulation de problèmes individuels dont la solution relève de chaque individu concerné.

ATTITUDES ENVERS LE CHOMAGE

Quelles sont donc les attitudes des gens envers le chômage, envers les chômeurs? Les 170,000 chômeurs du Québec sont-ils des "paresseux", **ou, comme le** dit la définition du Bureau fédéral de la statistique, **"ceux qui sont activement à la recherche d'un emploi",** ou encore un peu des deux?

Les réactions face à l'assistance au chômeur, c'est-à-dire l'assurance-chômage, peuvent peut-être jeter de la lumière sur cette question. Des enquêtes effectuées en France et aux U.S.A. indiquent un double aspect de l'assistance au chômeur. On considère que ce dernier doit recevoir assez pour vivre pendant une période de temps donnée, mais pas trop de crainte qu'il ne se contente de ce montant sans chercher de travail. Toujours selon ces mêmes enquêtes, on admet que le chômeur qui veut **vraiment** travailler et est **réellement** empêché de le faire puisse disposer de ressources suffisantes. Mais en même temps on stigmatise le paresseux qui pourrait profiter des mêmes avantages, on croit qu'une allocation élevée ou le salaire annuel garanti multiplierait le nombre de ces paresseux. De plus on semble croire que certaines gens ne devraient pas toucher d'allocations; par exemple les jeunes qui sont nourris et logés par la famille, ou la femme dont le conjoint ou les enfants travaillent.

LE "BON" ET LE "MAUVAIS" CHOMEUR

Les enquêtes n'ont pas été menées au Québec ou au Canada. Cependant le mythe du chômeur professionnel est une réalité chez nous aussi; on n'a qu'à voir le débat suscité par une proposition de revenu annuel garanti au récent colloque progressiste-conservateur à Niagara Falls. La conscience populaire est profondément divisée avec elle-même et craint un type de chômage qui ne se trouve pas dans les statistiques officielles, le chômage de paresse.

Tant que cette crainte, qu'elle soit fondée ou non, sera présente dans l'opinion publique, peut-on s'attendre à ce que le chômage soit considéré comme une plaie sociale? Tant qu'il existera, comme le "bon" ou le "mauvais" chômage, le "bon" ou le "mauvais" chômeur, le chômage sera-t-il perçu comme un échec individuel et non collectif? Se contentera-t-on de palliatifs au lieu de recourir à une solution globale? Voilà quelques questions qui demeurent sans réponse.

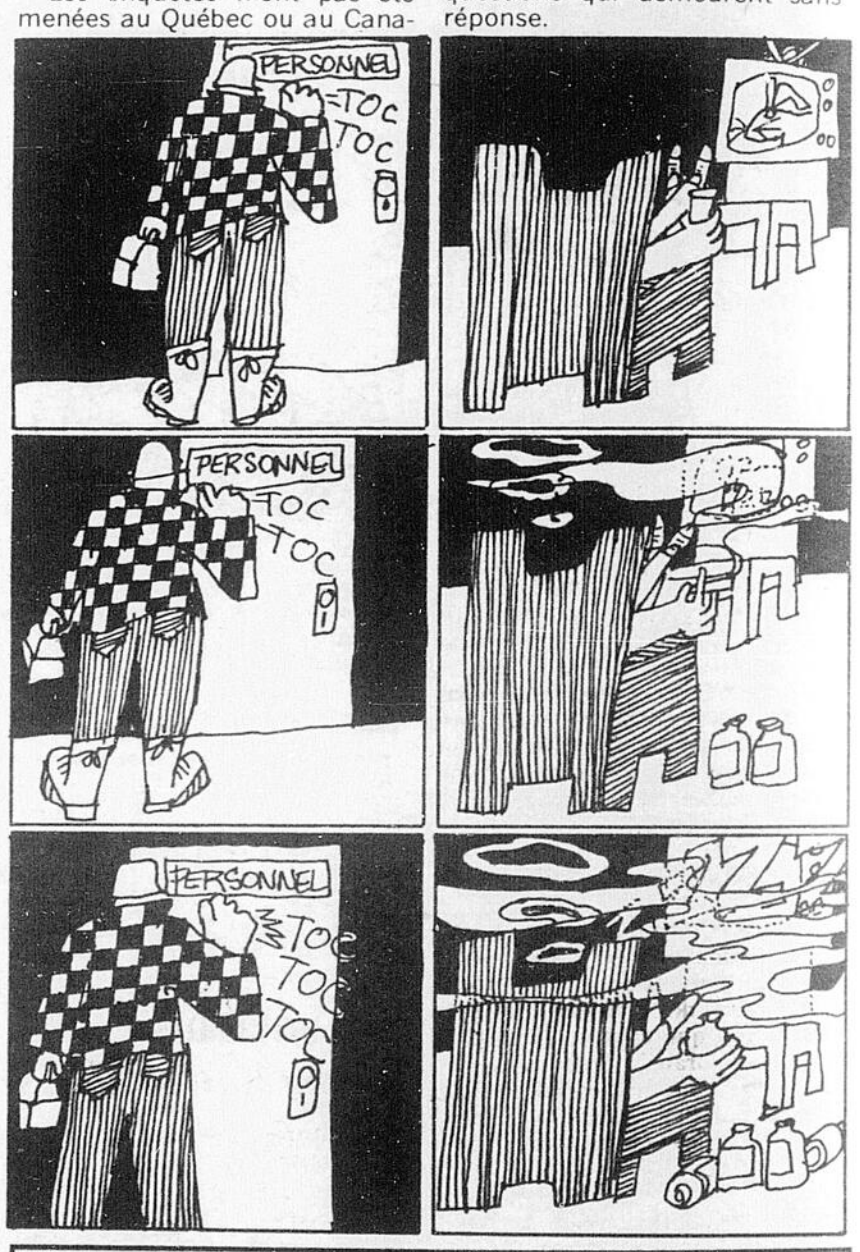

LE FLP ET LE CHÔMAGE

Le Front de libération populaire (F.L.P.) publiait récemment un premier "Cahier de libération nationale", portant sur le chômage. Le F.L.P. estime que les grandes causes du chômage sont: le travail saisonnier, la fermeture des usines, l'automation et la réduction de la capacité de production des usines.

Le F.L.P. croit que le chômage fait bien l'affaire de l'employeur puisqu'il contribue à baisser le niveau des salaires, en formant une armée de réserve de chômeurs. Ainsi, l'employeur peut toujours se départir d'un travailleur qui demande un salaire trop élevé pour engager un chômeur prêt à travailler pour presque rien.

Le F.L.P. pour remédier au chômage, propose le salaire annuel garanti, la création d'usines québécoises particulièrement dans les régions les plus touchées par le chômage, la nationalisation des richesses naturelles, et la diminution des heures de travail pour un même salaire. Mais, à long terme, le F.L.P. croit qu'il n'y a qu'une seule solution au chômage: la formation d'un Québec indépendant et socialiste.

Les bénéficiaires du rapport Benson

Les citoyens au revenu superieur à 25,000 dollars et les grandes corporations

(CRIQ) — Tandis que 3,000,000 de citoyens canadiens jouiront d'une baisse appréciable de leur contribution fiscale, trois millions d'autres devront au contraire accroître leur participation à l'assiette fiscale du gouvernement fédéral. Par contre, 750,000 Canadiens, dont près du tiers au Québec seulement, échapperont complètement aux contraintes du fisc alors que près d'un demi-million d'autres dont les revenus excèdent 25,000 dollars verront leur impôt s'alléger. Telle serait du moins la répartition, au chapitre des particuliers, du fardeau fiscal si le livre blanc du ministre fédéral des Finances, M. Edgar Benson, était adopté au cours de la présente session des Communes, le premier janvier 1971.

Les retraités pour leur part ne bénéficieront que des exemptions maximales de $1,500 sur leurs revenus tandis que l'échelle de leurs allocations enregistre un déficit de plus en plus flagrant sur l'indice du coût de la vie. Pis encore, les prestations d'assurance-chômage, les bourses d'entretien, les bourses d'études et de perfectionnement, les subventions à la recherche et les allocations au titre de la formation professionnelle des adultes tomberaient sous la coupe de cette imposition. De là à prévoir de nouveaux affrontements constitutionnels, il n'y a qu'un pas qu'il appartiendra aux porte-voix des gouvernements provinciaux de franchir. Pour toute compensation, au terme d'un tel bilan qui demeure plutôt triste pour le consommateur aux revenus inférieurs à 5,000 dollars - dont la proportion compose près de cinquante pour cent des ménages canadiens - , la contribution au régime d'assurance-chômage sera affranchie des colonnes d'imposition. Jusqu'aux militaires qui devront perdre leur régime d'exception en participant désormais à l'assiette fiscale!

LES PETITS PROPRIÉTAIRES ONT LE FARDEAU PLUS LOURD

Au chapitre des sociétés, ce sont les petites firmes dont les bénéfices n'excèdent pas 35,000 dollars qui seront les plus affectées dans le cas où ce rapport serait cautionné. En effet, bénéficiant jusqu'ici d'un tarif imposable de 21 pour cent, ces mini-entreprises devront plus que doubler leur contribution originale en versant 50 pour cent de leurs bénéfices nets. Au Québec, une telle décision devient plus oppressive que partout ailleurs dans le reste du Canada, notamment dans le secteur des épiceries puisque les consommateurs fréquentent deux fois moins les grandes chaines d'alimentation que leurs voisins de l'Ontario. De plus, les récentes données bancaires témoignaient d'un rythme de croissance beaucoup moins rapide pour ces petits détaillants en regard des grands magasins à rayons, par exemple. Quant au taux de croissance du commerce au détail en 1969, l'ensemble des prévisions correspondent à une réduction marquée sur l'année 1968.

En ce qui concerne les grandes corporations, les entreprises minières et pétrolières seront les plus affectées, dans un rapport de deux sur trois entre groupes étrangers et propriétaires canadiens d'expression anglaise dans le cas des mines, et à presque 100 pour cent dans le domaine pétrolier détenu par les Américains, Britanniques et Hollandais.

Au chapitre de l'imposition des gains sur le capital, où l'échelle sera graduellement fixée à 50 pour cent au cours des prochaines années, le rapport Benson vise une partie plutôt infime de la population des nantis canadiens puisqu'on évaluait encore en 1955 à un pour cent la fraction de ceux qui percevaient 40 pour cent des revenus des dividendes émises au Canada. Bien que timide et loin de revêtir le caractère d'urgence que lui conférait le rapport Carter sur la fiscalité, cette proposition met fin à l'un des derniers cataplasmes économiques du monde occidental où les revenus sur le capital étaient déductibles.

UN PROGRES RÉCESSIF ÉQUIVALANT A UN RECUL

Pour "monsieur-tout-le-monde", le rapport Benson équivaut davantage à un progrès récessif (impôt stable en regard des augmentations fiscales d'autres secteurs de la population). La spirale inflationniste se chargera du reste: ce progrès d'abord récessif aura tôt fait de se traduire en recul net, selon que la courbe des revenus se déplacera vers le haut. Loin de résorber l'écart permanent entre les deux couches de la population situées de part et d'autre de la frontière de 5,000 dollars, la dévaluation annuelle de la monnaie, associée en cela aux nouvelles poussées inflationnistes que viennent d'imprimer les industries métallurgiques et pétrolifères à l'économie canadienne, laisse déjà prévoir une accentuation vertigineuse au cours des prochaines années. Ajoutez à cela la proportion décroissante des multiplicateurs d'investissements et d'emplois au Québec, c'est alors qu'on est en droit de mettre en cause l'utilité de rapatrier 360 millions de dollars de plus pour Ottawa...

C'est là, en résumé, le sentiment général de porte-paroles de nombreux groupes de pression qui nous ont livré leurs commentaires, la plupart en précisant toutefois qu'ils n'avaient pas encore eu la chance d'étudier les mesures que préconise le livre blanc de façon approfondie. La question qui leur était posée était la suivante: "Est-ce que selon vous le rapport Benson avantage ou désavantage le contribuable canadien à faible revenu?"

LES RÉACTIONS

Oui et non

M. Yvon Valcin,
conseiller économique à la CSN:

"L'augmentation des exemptions de base pour célibataires et personnes mariées constitue certes une certaine amélioration. Mais pour connaître l'impact réel des mesures du livre blanc sur le petit contribuable, il faudra attendre la publication du livre blanc sur la sécurité sociale et la refonte de la loi d'assurance-chômage. La réforme fondamentale à entreprendre dans le domaine de la fiscalité, c'est celle des impôts indirects car c'est là que le petit est le plus touché. Il aurait fallu, de plus, aligner les exemptions de base sur le salaire que l'on considère aujourd'hui comme le minimum vital: 4,500 dollars. En résumé, le rapport Benson ne désavantage pas le citoyen à faible revenu mais ne l'avantage guère non plus."

Pas d'équité fiscale

M. Jean-Guy Frenette,
directeur de la recherche à la FTQ:

"Le principal défaut du rapport Benson est de ne pas maintenir le grand principe du rapport Carter, celui de l'équité fiscale. On continue à taxer ceux qui vivent au-dessous du seuil minimum de pauvreté (3,000 - 3,500 dollars): encore une, fois, la "société juste" est battue. A la FTQ, on a demandé que les dégrèvements d'impôts pour la femme qui travaille soient de 1.200 dollars et l'on accorde que 300 dollars. De plus, on n'a pas retenu notre proposition d'assiette fiscale familiale, ce qui affecte encore le travailleur. En général, le rapport Benson avantage le citoyen de revenu inférieur à 6,000 dollars, dont environ 50 p. cent des travailleurs syndiqués font partie. Mais la main-d'oeuvre qui atteint le niveau de 6,000-7,000 dollars, où elle est désavantagée, est de plus en plus nombreuse. De plus, sans doute sous l'influence de leur "lobbying", on conserve les privilèges des grosses compagnies, sans aucune incitation à la recherche ou aux investissements. En résumé, l'avantage qu'accorde le livre blanc de M. Benson au petit contribuable est très relatif en ce qu'il maintient l'iniquité fiscale. C'est là, somme toute, la principale réforme fiscale à effectuer."

Les salariés, les plus touchés

M. Rémi Morrisset,
économiste à la CEQ:

"Ce sont encore les salariés qui sont les plus touchés par le rapport Benson. Il présente une nouvelle forme de taxation mais le changement ne se fait que dans un sens et c'est encore le salarié qui porte le fardeau. Les sociétés et compagnies, elles, ne sont pas tellement touchées; au contraire, elles sont même favorisées à certains égards. Le seul avantage qu'en tire le petit salarié, c'est qu'il n'est pas touché, pour une fois..."

Les riches les moins touchés

M. Pierre Leahey,
économiste au Conseil des
Oeuvres de Mtl:

"Les 750,000 contribuables maintenant exemptés d'impôt sont surtout des citoyens à très faible revenu, ce qui est certes une amélioration. Un défaut, pourtant; ceux de plus de 30,000 dollars paieront moins d'impôts, sous prétexte que ce sont eux qui investissent et épargnent le plus. A mon avis, l'épargne et l'investissement sont beaucoup plus le fait des corporations que des particuliers. La hausse des exemptions de base peut également constituer un avantage relatif pour les citoyens à hauts revenus. Elever les exemptions de base ne donne pas plus d'argent à ceux qui déjà n'en ont pas. Enfin, le seuil de pauvreté est beaucoup trop bas en regard de la réalité."

Des mini-mesures

M. Gérard St-Denis,
Association des coopératives
féminines:

"Non, le rapport Benson n'est pas tellement avantageux pour le petit contribuable. Au contraire, ce sont les citoyens à hauts revenus qui sont les plus favorisés. Il apporte certes un certain progrès à la situation du citoyen à faible revenu, mais l'on se contente tout de même de mini-mesures pour favoriser son sort alors qu'il serait possible de l'améliorer davantage. Les petits contribuables sont en retard sur les autres et le restent encore avec le rapport Benson; pis, on accentue l'écart qui les sépare."

L'exploitation continue

M. Claude Ricard,
du Comité des Citoyens
de Mercier:

"Le citoyen à très faible revenu se trouve avantagé par les nouvelles échelles proposées par le rapport Benson puisque les quotas déductibles augmentent et passent de 3,000 à 4,000 dollars. Mais la majorité des ouvriers sont défavorisés puisqu'ils gagnent en moyenne entre 6,000 et 10,000 dollars et que ce sont ceux de cette catégorie qui devront porter le fardeau fiscal du pays. Tous les avantages salariaux que les travailleurs syndiqués ont obtenus par les conventions collectives récentes se trouvent dès lors amoindris ou annulés.

Pour les travailleurs plus défavorisés, de même que pour les corporations, le livre blanc de M. Benson est une amélioration. Mais on ne fait que corriger les abus les plus flagrants qui existaient auparavant. On continue quand même d'exploiter la classe ouvrière en général et on continue de permettre à ceux qui ont des revenus plus élevés que la moyenne (20,000 et plus) d'être épargnés le plus possible.

Bref, M. Benson ne propose aucune modification radicale en ce qui concerne la majorité des travailleurs: ce sont encore eux qui paient le plus."

L'intransigeance du grand capital

Ed Smith,
vice-président de l'ACEF de
Montréal:

"Une nette amélioration. Mais on sent là-dessous l'intransigeance du grand capital. La voie semble d'emblée trop hésitante pour marquer un réel progrès dans le partage du fardeau fiscal. Les retraités devraient être exemptés d'au moins 2,000 dollars au lieu de 1,500. Les grandes corporations éviteront une fois de plus leurs responsabilités. L'ACEF de Montréal adoptait déjà près de 95 pour cent des recommandations Carter. Notre désillusion n'est que plus grande. Ce livre blanc témoigne de la politique conservatrice que mène le gouvernement Trudeau derrière la façade d'une société juste. D'ailleurs, n'est-il pas vrai que le premier ministre Trudeau ne s'est jamais prononcé sur les modalités du rapport Carter, même durant sa campagne électorale de 1968? Peut-être M. Ron Basford aurait-il fait mieux puisqu'il a déjà démontré son intérêt à l'égard du fardeau croissant des petits consommateurs, à titre de ministre de la Consommation et des Corporations."

Le petit contribuable favorisé

M. Henri-Paul Labonté
JOC:

"Oui, je crois qu'en général le rapport Benson favorise le petit contribuable, surtout par la hausse des exemptions de base. C'est une mesure qui sera sûrement bien accueillie chez les jeunes travailleurs car ils ont en général un très faible revenu."

Un premier pas vers la société juste

Mme Pierre Lemerise,
Association des consommateurs
du Québec:

"A mon avis, la hausse des exemptions de base constitue un net avantage pour le citoyen à faible revenu. Les plus riches sont plus taxés, et c'est normal. Je dirai même que le rapport Benson constitue un premier pas vers la société juste de M. Trudeau, au détriment d'une "certaine société" qui n'est pas d'accord."

QUEBEC-PRESSE livre aujourd'hui à ses lecteurs un dossier sur la municipalité de St-Hubert. Après une enquête de plus de deux semaines, notre reporter Gérald Godin a relevé un certain nombre de faits dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils sont "troublants". Jusque là, c'est surtout, semble-t-il, une affaire de spéculation.

Mais dans le cas présent, ce qui est infiniment plus grave, c'est que la Commission municipale du Québec exerce sa tutelle s
bert depuis neu
puis neuf ans,
décision du Co
soumises à

ST-HUBERT N'EST PA
MAIS CERTAINS Y FON

La ville de St-Hubert s'engage demain dans ce qui sera sûrement une des semaines les plus chargées de son histoire. En effet, dès lundi, le conseil de ville, les députés du coin, probablement le ministre Fernand J. Lafontaine de la Voirie inaugureront les travaux du boulevard Cousineau, un très vieux rêve des citoyens et des édiles de la ville. Le jeudi suivant, dans un tout autre ordre de choses, pour la première fois de son histoire, la ville se lancera dans la rénovation urbaine. Les quartiers touchés sont les plus anciens de la ville: Iberville et Maricourt, quartiers Nos 1 et 4. Tous les citoyens de ces quartiers sont convoqués à une réunion préliminaire à l'école Notre-Dame-de-Lourdes.

Enfin, la semaine dernière, les journaux de Montréal rapportaient que pour la huitième année consécutive, les taux de taxes de la ville resteraient inchangés.

"SPECULATION COUNTRY"

St-Hubert fait partie de la périphérie de Montréal, caractérisée par d'immenses terrains vagues qui n'attendent que des développements immobiliers pour rapporter de petites fortunes à leurs propriétaires. Mais les taxes sont élevées, aussi voit-on des propriétaires tenter de faire classer leurs terrains comme "terres en culture", pour payer environ dix fois moins de taxes. C'est ainsi que partout autour de Montréal, des hommes d'affaires, des professionnels de tout poil etc. ont le statut de "cultivateurs"... quand il s'agit de payer leurs taxes.

CENTRE-VILLE

St-Hubert n'est pas une "boom-town". Son développement est lent. Toutefois, le 14 septembre 1962, le conseil de ville du temps décidait de transformer des terrains vagues, loin de toutes habitations, en centre-ville. Le projet comprenait à l'époque un hôtel de ville, un poste de polices et de pompiers, un gymnase, une piscine, un aréna, etc... Un certain nombre de terres furent alors zonées à ces fins spécifiques.

HEUREUSE COINCIDENCE

Ce n'est que deux ans et quatre mois plus tard que la ville entamait ses procédures d'achat avec les propriétaires, soit le 12 février 1964. Tous les propriétaires du coin l'étaient depuis au moins 5 ans, sauf un, qui l'était depuis moins de deux mois. Il s'appelait Aldas Boileau et de par ses fonctions primo au bureau d'enregistrement de Longueuil et secundo comme commis du notaire attitré de la ville, était un spécialiste des questions de ventes de terrain.

La vente de ses terrains devait apporter à monsieur Boileau environ 25,000 dollars. Il s'agissait pour le moins d'une circonstance heureuse.

A LA MAIRIE

Monsieur Aldas Boileau devait reparaître à la surface 4 ans plus tard, au moment des élections municipales. Le commis du notaire de la ville se présenta comme maire. Son principal opposant était monsieur William Mantha. M. Mantha fit sa campagne sur la coïncidence citée plus haut: les cinquante-cinq jours entre l'achat des terrains par monsieur Boileau et le début des pourparlers d'achats entre la ville et MM. Boileau et autres.

Monsieur Boileau, pour ne pas être en reste, fouilla lui aussi les documents officiels et en ramena une bonne prise: monsieur William Mantha avait fait classer sa terre au titre des "terres en culture" et payait ainsi des taxes sur une évaluation de 2,670 dollars au lieu des 26,580 d'évaluation réelle.

Monsieur Boileau l'emporta. Est-ce à cause de l'évaluation comme faux cultivateur de monsieur Mantha? Peut-être, mais on dit aussi qu'un facteur fut décisif. Le vote anglais était assuré à monsieur Mantha. Un candidat inconnu, monsieur D. Elvidge, qui était un anglophone, fit soudainement irruption dans le tableau. Le soir du vote, il ne prit que 63 voix, tous anglaises. Et monsieur Mantha fut battu par 44 voix par monsieur Boileau.

ENCORE DU TERRAIN

Outre ce qu'il vendit à la ville en 1964, monsieur Boileau vendit aussi une partie de ce qui lui restait neuf jours avant les élections et le reste onze mois après les élections à la même compagnie, St-Hubert Construction. Ce qui caractérisa ces ventes, c'est leur bas prix, soit un dollar plus les taxes.

UNE COMPAGNIE DE MOINS EN MOINS RÉELLE

St-Hubert Construction loge dans le même immeuble que l'étude du notaire Robert Guinard qui est aussi le bureau de son commis, monsieur Aldas Boileau. Au sujet de cette compagnie, toutefois, les avis sont partagés. Par exemple, au Service des Compagnies, qui relève du Secrétariat de la province, on déclare officiellement que la compagnie n'a pas soumis de rapport depuis 1963. Le comité de direction à l'époque était présidé par monsieur Augustin Hébert et comptait aussi son épouse, Marie et sa fille Marcelle. A trois personnes différentes, la famille Hébert a déclaré avoir quitté la direction de la compagnie depuis "trois ou quatre ans". Nous sommes donc, officiellement face à une compagnie qui n'a plus de direction. Toutefois, les actes de vente de 1968 et 1969 furent signés par un nommé Roger Perrault, qui n'apparaît pas dans les archives officielles du Québec. A St-Hubert, monsieur Aldas Boileau interrogé là-dessus, affirme le contraire: "La compagnie a remis ses rapports annuels et a fait part au gouvernement des changements survenus à la direction. Nous avons des documents pour le prouver". Un seul point reste donc curieux: pourquoi vendre des terrains si bons à si bas prix. Une coïncidence aussi: St-Hubert Construction et monsieur Aldas Boileau sont dans le même immeuble.

UN AUTRE BEAU PROJET

De toute manière, St-Hubert Construction, pour un terrain payé très peu cher, se trouve actuellement en position très privilégiée pour amasser un bon profit. Les anciens terrains de monsieur Aldas Boileau se trouvent en effet exactement dans le tracé du boulevard Cousineau. Donc deuxième coup de chance sur ces terrains. Expropriation pour le centre-ville, et maintenant, pour un boulevard dont le ministère provincial de la Voirie défraiera plus de 50 p. cent du coût de construction.

UN SOL SPONGIEUX

Or, il se trouve que les terrains de ce secteur et en particulier des terres qui appartenaient à monsieur Aldas Boileau et ses voisins sont classées par au moins deux firmes d'ingénieurs comme impropres à la construction lourde. Par exemple, deux écoles polyvalentes, l'école André Laurendeau et l'école MacDonald-Cartier devaient être construites à un certain moment près de ce que l'on appelle le centre-ville. Ce qui aurait constitué, pour ces terrains, une troisième chance de rapporter gros.

Or, il fut prouvé que la nature du sol: terre noire, glaise et le roc à plus de 12 pieds de la surface oblige à construire sur pilotis, ce qui augmente considérablement les coûts. Résultat: les écoles furent construites beaucoup plus au sud, vers Chambly.

Or, malgré cela, le boulevard Cousineau, qui est une construction lourde, passera là, avec ce qu'il en coûtera de plus.

ET LE CENTRE-VILLE?

Quant au centre-ville proprement dit, qui n'eut pas son hôtel de ville ni son poste de policiers-pompiers, il est encore question, malgré les frais accrus de construction, d'y construire un édifice. Il se nommera "récréathèque" et, comme son nom l'indique, comprendra piscine, gymnase, aréna, bibliothèque, et quoi encore pour s'amuser. Le gouvernement provincial porte ce projet dans son coeur et en a même fait une expérience-pilote! La maquette est actuellement à Québec, dans le bureau d'un ministre et pour montrer toute sa sympathie aux entreprises de loisirs, le haut commissariat aux sports et loisirs a déjà versé un montant de $200,000 dollars pour aider à la réalisation du projet. Est-il besoin de rappeler que St-Hubert est "région bleue", au point de vue politique.

Comme on voit, les coïncidences abondent, les questions sans réponse aussi, les affaires payantes sur les mêmes terrains aussi.

Normalement, si ces points paraissent obscurs au Ministère des Affaires municipales autant qu'à nous, il décrétera une enquête pendant laquelle ou à l'issue de laquelle, il met la municipalité en tutelle, comme par exemple à Ville d'Anjou. Mais le malheur avec St-Hubert, c'est que la tutelle s'y exerce déjà.

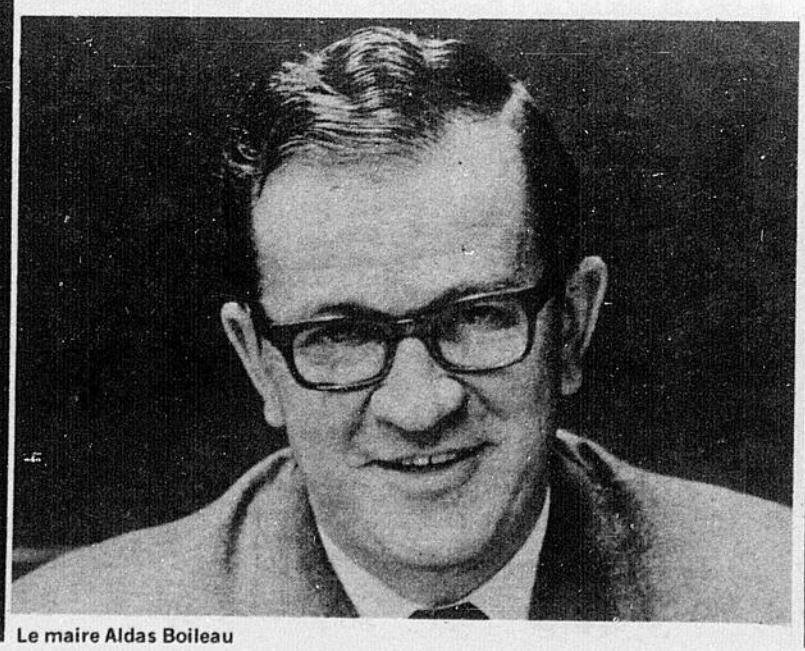

Le maire Aldas Boileau

LA LONGUE TUTELLE DE ST-HUBERT

Le 22 février 1961, le gouvernement Lesage décidait de placer la municipalité de St-Hubert en tutelle. La faillite menaçait la ville qui s'était engagée dans des travaux d'aqueduc et d'égout gigantesques.

Neuf ans plus tard, la tutelle s'y exerce encore. Le délégué de la Commission municipale à St-Hubert se nomme Bernard Godbout.

La tutelle a pour objet premier de remettre une ville en état de fonctionner de façon autonome. Dès que cet objectif est atteint, la tutelle prend fin.

Or St-Hubert, qui se targue d'être une des rares municipalités du Québec à ne pas avoir augmenté ses taux de taxes depuis huit ans, est toujours en tutelle.

UNE SÉCURITÉ SUPPLÉMENTAIRE

Interrogé là-dessus, le maire Boileau nous a dit que le délégué de la Commission, homme d'expérience, était d'une aide précieuse pour le jeune maire qu'il est. "Ici, continue le maire Boileau, nous avons une tutelle modérée, avec laquelle nos relations sont très bonnes. De plus, c'est une sécurité supplémentaire quand on veut par exemple, emprunter de l'argent".

Quant à l'opposition qu'incarne l'Action civique, le maire la dédaigne: "J'ai déjà essayé de dialoguer avec eux, mais ils ne sont pas sincères, ils font de l'opposition systématique. Quelles que soient les preuves que nous apportons contre leurs avancés, ils les refusent. Je ne discute plus avec eux".

tutelle sur St-Hu- epuis neuf ans. De- neuf ans, toutes les on du Conseil sont ises à l'examen de la Commission municipale. C'est donc dire que les faits relatés ont été endossés par la Commission municipale du Québec. La même Commission que les citoyens bien pensants de Ville d'Anjou virent arriver chez eux avec un soupir de soulagement...

Faudrait-il douter, aussi, de la Commission municipale du Québec? Nous attendrons la réponse du ministre des Affaires municipales, monsieur Robert Lussier.

AS UNE "BOOM-TOWN" ONT DES AFFAIRES D'OR

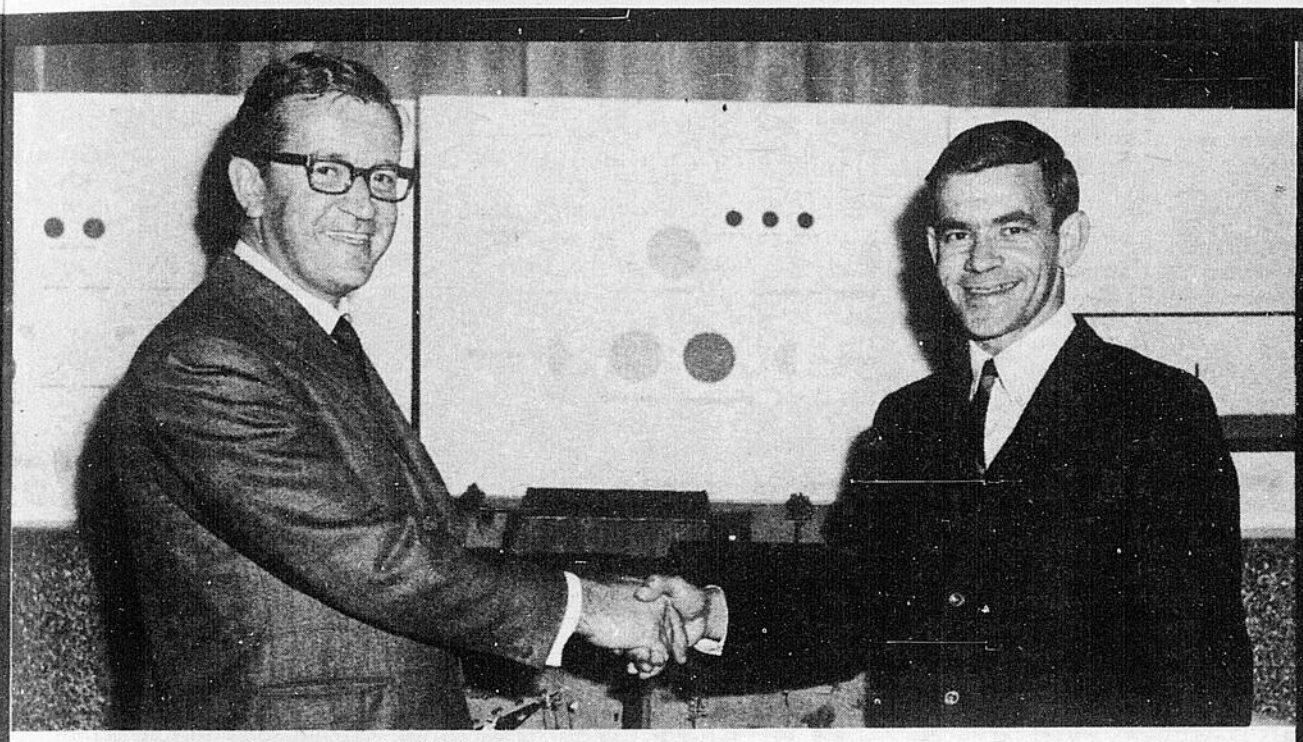

Le maire Aldas Boileau, le jour ou le député délégué au haut commissariat des sports et loisirs, M. Marc Bergeron de Mégantic, remit un chèque de $200,000 à la municipalité pour la construction de la récréathèque, adopté comme projet-pilote par le gouvernement de l'Union nationale.

La récréathèque, le projet le plus ambitieux de la municipalité de St-Hubert, qui sera construite dans un secteur où les terrains appartiennent à une compagnie dont on peut difficilement retracer le bureau de direction.

LE PARC DE DANIEL JOHNSON

Pour ne pas être en reste avec le gouvernement provincial qui a donné le nom du regretté Daniel Johnson au barrage Manic 5, la municipalité de St-Hubert a aussi donné le nom de Daniel Johnson à un parc public.

L'histoire de ce parc est passionnante. Au deux février 1969, la municipalité de St-Hubert possède un terrain bordé par deux rues, les rues Maurice et Michel. Ce terrain est à cette date, réservé à l'aménagement d'un parc public et il fait le bonheur des propriétaires riverains qui bénéficient ainsi de calme supplémentaire, n'ayant pas de voisin sur un côté de leur maison et ayant d'ailleurs acheté là précisément à cause du parc.

UN ECHANGE

Or le trois février 1969, le conseil de ville décide d'échanger ce terrain bordé par deux rues, donc d'une valeur certaine, pour un autre terrain qui lui, n'est bordé par aucune rue et est situé dans un secteur non encore développé et excentrique.

Au premier coup d'oeil, l'affaire semble bonne. Le premier terrain a une superficie de 36,000 pieds carrés et est évalué à 9,000 dollars.

Le terrain offert en échange par Eli Brown Realties Inc. appartient en fait à M. John Lowber, un riche Montréalais.

Ce terrain couvre 67,468 pieds carrés et fait partie d'un lot de 123,317 pieds carrés. Donc, au strict point de vue de la superficie, la ville de St-Hubert double son avoir. Elle estime de son devoir de donner à monsieur Lowber, un montant de 10,000 dollars.

La ville de St-Hubert donne donc à Monsieur John Lowber un terrain évalué à 9,000 dollars mais dont la situation choisie en augmente la valeur.

En plus, un montant de 10,000 dollars en guise de compensation. Donc, elle tend d'une main au moins $19.000.

Que reçoit-elle en échange? Un terrain de 67,468 pieds partie d'un terrain de 123,317 pieds carrés qui est évalué, au total à $18,060. Toutes proportions gardées, la partie offerte couvrant un peu plus de la moitié, le terrain offert vaudrait, d'après l'évaluation 10,000 dollars.

Or, il faut ajouter que la partie du terrain qui longe le boulevard Payer et une partie de la rue Richard reste la propriété de monsieur Lowber. C'est le long de ce croisement que le terrain a la plus grande valeur. Mais la partie offerte par M. Lowber est précisément l'autre, celle qui est derrière sa lisière.

MYSTERE OU GENEROSITE

Admettons quand même que cette partie inférieure vaut 10,000 dollars. Il reste que la ville de St-Hubert a donné un montant d'argent à M. Lowber en plus du terrain d'une valeur certaine qui faisait partie de l'échange.

Pourquoi? Mystère ou insigne générosité?

L'Action civique a porté le tout à l'attention de la Commission municipale de Québec, qui, si l'on en croit le notaire Guinard: **"advenant un conflit d'intérêts, serait la première à y mettre un frein".** Or, au moment où nous écrivons ces lignes, la Commission municipale n'a pas encore donné signe de vie à l'Action civique, qui a attiré son attention sur ces faits le 14 mars 1969. Et surtout sur le fait que la ville aurait pu exproprier ledit terrain pour y faire son fameux parc Daniel-Johnson, comme l'y autorise la Loi.

DES CHEQUES

Certains membres du Conseil avaient contesté la décision de donner à M. Lowber un montant de 10,000 dollars en sus de son terrain. A leur avis, ce montant n'a jamais été versé. Or, en consultant les chèques tirés par la municipalité au cours des derniers mois, on peut voir ces mentions: A l'ordre de Eli Brown Realties, chèque No 9208, pour taxes municipales: 6,967.01 dollars. A l'ordre de Ville de St-Hubert, chèque No 9209: 3,032.99 dollars. Total: 10,000 dollars.

Mais là, il y a deux mystères. La ville de St-Hubert aurait-elle payé les taxes municipales de Eli Brown Realties au montant de 6,967.01 dollars, et aurait-elle versé à la ville de St-Hubert, c'est-à-dire à elle-même, un chèque de 3,032.99 dollars pour un total de 10,000 dollars qui coïncide précisément avec le montant qu'elle devait payer à Eli Brown Realties? Qui peut résoudre ces deux mystères!

Ce que l'on sait, c'est que les deux chèques réfèrent à la résolution 4909, celle qui porte précisément sur l'échange desdits terrains.

UNE HISTOIRE DE NOTAIRE

Le 11 mai 1968, après une lutte électorale dure, la population de St-Hubert votait dans une proportion de 22 p. cent. De ce nombre, la moitié votait pour monsieur Aldas Boileau. Donc, avec environ 11 p. cent des voix, monsieur Aldas Boileau devenait maire de la ville de St-Hubert.

Qui était ce monsieur Boileau? Il était commis chez un notaire, Me Robert Guinard, président récemment élu du Club Optimiste local. Ce notaire avait ceci de particulier que c'était lui qui traitait toutes les affaires de la municipalité de St-Hubert, depuis 11 ans.

Après le 11 mai 1968, il y eût à St-Hubert cette situation complexe où le maire avait sous ses ordres un notaire qui lui avait sous ses ordres un commis qui, précisément, était le maire.

Environ un an plus tard, un groupe de citoyens de St-Hubert, groupés dans l'Action civique de St-Hubert, écrivait à la Chambre des notaires du Québec pour attirer son attention sur ce que l'Action civique qualifiait alors "d'ambiguité" soit le versement de 25,607.95 dollars en honoraires et pour autres considérations au notaire Guinard, par un maire qui était aussi son employé.

L'ENQUETE

Environ deux mois plus tard, soit le 16 juillet, la Chambre des notaires par la voix de son syndic Louis Baillargeon, communiquait à l'Action civique les résultats de son enquête. Fait à noter, le syndic y disait avoir fait enquête exclusivement auprès du principal intéressé, le notaire Guinard lui-même...

Les explications du notaire tiennent en quatre points:

1.- je suis le notaire de la ville depuis 1957 sans discontinuer, **à salaire fixe et même plus, il n'a reçu aucune augmentation depuis son élection".** (Même pas l'augmentation annuelle en concordance avec la hausse du coût de la vie!)

2.- M. Boileau, le maire actuel est à mon service depuis 1964. Le notaire ajoute, dévoilant son coeur de mauvais employeur: **"Il a toujours été à mon emploi**

3.- **"Quant au chiffre indiqué de 25,607.95 dollars, il est inexact, car pour les services rendus en 1968, j'ai reçu des honoraires au montant de 8,768.15 dollars incluant mes déboursés d'enregistrement et autres pour la ville, le tout tel qu'il appert à la lettre ci-jointe du trésorier de la ville de St-Hubert".**

4.- **"La ville est en tutelle depuis plusieurs années et tout ce que la ville fait, doit d'abord recevoir l'approbation de cette Commission. Advenant une possibilité de conflit d'intérêts, ladite Commission serait la première à y mettre un frein".**

CONFLIT D'INTERETS?

Or l'Action civique, en plus d'attirer l'attention de la Chambre des notaires sur une situation à tout le moins curieuse avait produit une liste des chèques tirés par la ville de St-Hubert à l'ordre du notaire Guinard. Or la somme de ces chèques se chiffrait par 25,607.95 dollars. Le notaire Guinard prétend en avoir reçu trois fois moins. A la municipalité, on dit que la différence s'explique du fait que le notaire a été payé en 1968 pour des travaux exécutés en 1967.

Or, en fait, la plus importante question qui se pose est la suivante: y a-t-il oui ou non conflit d'intérêts? Un groupe de citoyens peut-il se satisfaire d'une enquête de la Chambre des notaires, faite exclusivement auprès du principal intéressé?

La question secondaire est celle-ci: le notaire a-t-il reçu pour 25,607.95 dollars de chèques, ou, comme il l'affirme, seulement 8,768.15 dollars?

QUÉBEC-SANTÉ

PAR LE DR. SERGE MONGEAU

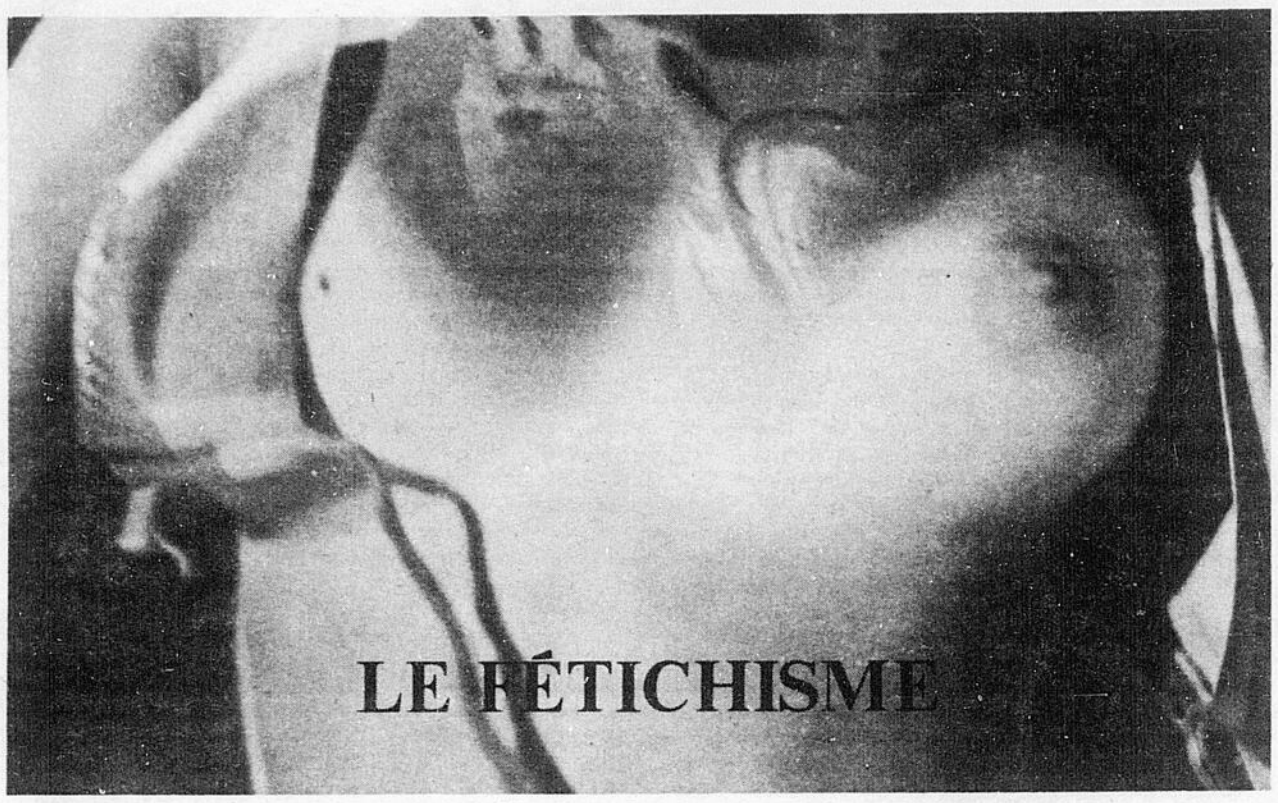

LE FÉTICHISME

Ordinairement, un fétiche désigne un objet inanimé qui, pour certaines personnes, possède des pouvoirs magiques. Dans le domaine sexuel, cette définition correspond assez bien à une forme de difficulté qu'on nomme le fétichisme, dans laquelle une partie du corps ou un objet qui la rappelle prend une valeur particulière et presque magique, puisque la satisfaction sexuelle leur est liée.

Le fétichisme semble être l'apanage exclusif des hommes. Il paraît assez répandu, mais à des degrés bien divers. Tous les hommes sont un peu fétichistes, puisqu'ils sont particulièrement excités par une partie du corps féminin qui n'est pas les organes génitaux eux-mêmes. Ainsi, on voit souvent des hommes qui attachent une importance extrême aux seins. Les vêtements qui recouvrent la partie excitante ou les objets qui y font penser prennent alors une grande valeur. Mais tandis qu'habituellement ces objets sexuels plus ou moins près des organes génitaux ne servent qu'à attiser l'excitation, à la faire croître pour conduire finalement à un coït complet, chez certains le moyen d'excitation devient la fin: l'orgasme est atteint à la seule vue du fétiche, et la relation sexuelle ne peut avoir lieu sans sa présence. Des cas vécus nous aideront à mieux comprendre cette difficulté.

DEUX CAS VÉCUS

Il y a deux ans, j'ai reçu la lettre suivante:

"Je suis mariée depuis 5 ans, mais depuis un an c'est le désespoir. Mon mari est sûrement un détraqué sexuel. Nous n'avons que de très rares relations, cela peut s'espacer de un mois à six mois; et quand nous en avons, c'est seulement pour que je ne puisse rien dire, car mon mari n'aime pas faire l'amour, sa joie c'est de se masturber avec une botte de caoutchouc, et cela, presque tous les jours. Au début de mon mariage, il voulait que je couche avec des bottes dans les pieds. Pour lui faire plaisir, j'ai essayé mais je me suis vite aperçue que c'était pour les bottes et non pour moi. Il parlait à ces bottes, comme à une femme. Alors j'ai refusé de les porter, mais monsieur s'est mis à se coucher à des heures impossibles pour pouvoir être seul (entre 7 et 9 heures le soir), et se masturber. Je ne vous mens pas, il a dans une valise fermée à clé quinze paires de bottes de toutes les couleurs. Il a même eu l'audace de me dire: "Malheur à toi si tu me trompes". Je l'aimais beaucoup, mais à présent je le déteste pour avoir gâché ma vie".

Et cette autre lettre:

"Je suis mariée à un type formidable, fidèle, dévoué, bon père de famille et que j'adore. Mais voici: il est obsédé par les seins de femme. J'ai longtemps toléré ses remarques; ses fantaisies et caprices, je les acceptais. Mais j'en ai assez de voir les murs de son cabinet de travail tapissés de photos de jeunes filles aux seins découverts et aux regards provocants. J'en ai assez de me faire broyer dans ses bras comme une poupée parce qu'il aime les contacts physiques très forts. Et depuis la naissance de mon premier enfant, il boit à mon sein comme le fait le petit".

On constate, d'après ces deux cas, un écart considérable dans l'importance que prend le fétiche. Dans le premier couple, la vie sexuelle mutuelle n'est pas acceptable; dans le second, elle peut l'être davantage, avec la collaboration de la femme.

L'ORIGINE DU FÉTICHISME

Comme pour la plupart des autres difficultés sexuelles, c'est dans l'enfance qu'on trouve la cause du fétichisme. Plusieurs explications sont avancées, presque toutes fondées sur des événements survenus pendant la tendre enfance. Sans doute fournissent-elles chacune une part de la vérité, à moins qu'on puisse arriver au fétichisme par des chemins différents, ce qui serait étonnant.

A un niveau quelque peu primaire, on parle d'une sorte de conditionnement. L'enfant aurait été sexuellement excité en une occasion, par exemple au contact de la soie d'une robe de sa mère ou à la vue des sous-vêtements de sa grande soeur. Par la suite, chaque occasion semblable rappellerait le souvenir de la sensation agréable ressentie. A l'âge adulte, l'excitation sexuelle serait associée avec cet objet ou cette partie du corps féminin. Mais comme le note Storr, c'est sans doute insuffisant pour expliquer toute l'origine du fétichisme; **"car bien des hommes peuvent se souvenir avoir été érotiquement excités dans l'enfance par des stimulations variées sans demeurer obsessivement liés à un objet déclenchant comme c'est le cas du fétichisme".** Et c'est à la théorie psychanalytique qu'il faut faire appel pour trouver une explication profonde de ce comportement.

LE FÉTICHE: UN SUBSTITUT

.Freud a cru que le fétichisme était directement relié au complexe de castration, cette peur maladive inculquée à l'enfant mâle de se faire couper la verge, en même temps que cette croyance que les femmes n'ont pas de pénis parce qu'il leur a été enlevé. Voulant nier l'absence de pénis chez la femme, le fétichiste symboliserait cet organe par un objet quelconque qui devient son fétiche. En fait, plusieurs psychanalistes se permettent aujourd'hui de mettre en doute l'explication freudienne, et ils en font une adaptation très large. Selon eux, le fétichiste serait essentiellement un homme qui a peur de la sexualité et surtout qui doute de sa propre performance sexuelle: il craindrait constamment l'impuissance. Avec ce sentiment d'inadéquacité toujours présent, il envisagerait chaque relation sexuelle avec anxiété et, tentant de mettre de son côté toutes les chances pour ne pas manquer son coup, il tenterait de recréer une situation où il s'est déjà senti fortement excité. Puisant dans son enfance, il retrouvait un objet ou une situation qui l'a alors stimulé, et c'est cet objet qui deviendrait pour lui la béquille sans laquelle il craint trop pour s'aventurer seul.

Pour certains hommes, il paraîtrait que le fétiche est plus qu'un simple instrument de support; il devient un genre de substitut aux organes de la femme qui sont perçus comme trop menaçants: il y a des hommes qui craignent le coït parce qu'ils pensent que le vagin possède des dents qui pourraient couper la verge.

De toute façon, que le fétiche soit un instrument essentiel qui vient à remplacer la fin ou qu'il soit une substitution des organes génitaux, le problème demeure le même: la femme dans sa totalité perd son importance pour un symbole quelconque, qui devient l'excitant véritable du fétichiste, sans même nécessité de la présence féminine, quand le fétiche n'est pas une partie directe de son corps.

CONSÉQUENCES

Dans les cas de fétichisme avancé, on comprend les problèmes qui peuvent surgir.

Les deux cas cités nous permettent de percevoir une première conséquence grave, quand le fétichiste est marié. Une femme peut se prêter à certaines fantaisies pendant un temps, mais lorsqu'elle sent qu'elle est totalement oubliée, elle ne peut poursuivre longtemps: la situation devient dévalorisante.

Un autre problème survient quelquefois, que le fétichiste soit marié ou non: le besoin de se procurer certains fétiches qui ne peuvent s'acheter. Par exemple, un fétichiste peut désirer ardemment un sous-vêtement féminin pendu à une corde à linge, et pour se satisfaire, il devra le voler. Dans d'autres cas, le fétiche sera très rare, ce qui fournira peu d'occasions au fétichisme de se satisfaire: par exemple, si les cheveux roux d'une femme l'attirent énormément, il est loin d'être certain qu'il trouve constamment des partenaires consentantes. Les fétichistes sont rarement des gens qui utiliseraient la violence pour satisfaire leurs goûts bizarres. Ainsi que le note Storr, **"comme chaque homme possède en lui des formes embryonnaires de fétichisme, il est à espérer qu'une compréhension plus grande amènera de la compassion pour cette déviation sexuelle commune".**

LES RELATIONS ANALES

Il arrive que certains hommes, assez nombreux semble-t-il, préfèrent la pénétration anale à la pénétration vaginale. Pour quelques-uns, cette pratique s'est développée dans leur recherche de relations sexuelles qui soient non fécondantes, et par la suite l'habitude ne s'est plus perdue.

L'orifice anal possède une innervation abondante, aussi sa pénétration peut-elle être source de grande stimulation sexuelle pour la femme. Surtout quand la vulve a perdu de son élasticité, les contacts avec la verge peuvent y être plus étroits.

La préférence de la pénétration anale peut aussi trouver des origines psychiques. Chez ces hommes qui perçoivent le vagin comme menaçant pour leur organe (complexe de castration), l'orifice anal peut être vu comme plus rassurant. Il y a enfin ceux qui associent, depuis l'enfance, sexe et excrétion. L'anus peut représenter pour eux une attraction spéciale.

Légalement, de telles pratiques sont défendues. Esthétiquement, elles répugnent à plusieurs, et jamais l'un ne devrait forcer l'autre. Physiquement, une telle pratique présente peu de dangers, sauf s'il existe des fissures anales ou des hémorroïdes. Ici encore, la règle d'or ne peut être que celle du consentement mutuel total.

(1) Storr, Anthony,
Sexual Deviation, Pelican Books 1964

QUÉBEC-MONDE

PAS DE PAIX MONDIALE SANS LA CHINE

par PIERRE-JEAN MEHU

(Photo Keystone) - La Chine c'est le quart de l'humanité, une armée de plus en plus puissante qui possède maintenant la bombe atomique. Il n'y a pas de paix possible dans le monde sans la Chine.

La Chine inquiète et fait peur. Grande empêcheuse de danser en rond, elle dérange les bonnes consciences de l'Est et de l'Ouest et rend précaire un arrangement entre Grands. Avec elle, on ne peut ni programmer le futur ni faire de la prospective au niveau du globe. Elle se situe hors du jeu. S'en désintéresse et le proclame. La contre-société type.

Tout en répudiant formellement une guerre nucléaire, elle n'en tient pas moins compte dans sa stratégie. Mieux, elle en fait une pièce maîtresse. Elle croit qu'une confrontation de cette sorte — si elle lui était imposée — liquiderait définitivement le système capitaliste et aurait pour conséquence de permettre l'instauration du communisme dans le monde.

PEKIN OU TAIPEH

Ces considérations prennent leur sens, quand pour la dix-neuvième fois consécutive, les Nations-Unies écartent la Chine de leur sein et préfèrent s'en tenir à la fiction que Formose représente le continent dans les questions d'intérêt mondial.

On peut, suivant son humeur, trouver paradoxal ou ahurissant que dans une confortable proportion, la plupart des Etats qui refusent à la Chine la place qui lui revient de droit dans l'Assemblée mondiale, sont ceux là mêmes dont la puissance repose sur l'ignorance élémentaire des droits de l'homme et dont les gouvernants ne restent au pouvoir qu'en braquant continuellement leurs armes contre leurs propres peuples.

On serait d'autant plus mal venu à reprocher à ces Etats leur structure anti-démocratique que le droit international n'a jamais posé des règles morales à la reconnaissance d'un Etat. Il suffit qu'il contrôle d'une manière complète et effective l'aire sur laquelle s'étend sa juridiction. Ne serait-ce pas le cas en ce qui concerne la Chine?

La thèse des deux Chines fut un moment retenu comme solution intermédiaire. C'était une façon de partager la poire en deux pour résoudre le problème. Se ménager les faveurs de Pékin sans mécontenter Taipeh. De Gaulle imagina, lui aussi, d'y recourir. Mais, les deux capitales jugèrent ce procédé bâtard et ·ent savoir, en tout état de cause, qu'elles préféraient une position sans ambiguïté à une dualité trompeuse.

LA QUESTION DE FORMOSE

Pékin fait du retour de Formose à la Chine une condition essentielle à la normalisation de ses rapports avec les Etats-Unis. Il est vrai que Tchang kaï-chek et les brides de son armée furent littéralement parachutés sur cette île du Pacifique. Mais, sur ce point, la position chinoise n'est pas aussi solide qu'en ce qui concerne l'appartenance au continent des petites îles Quemoi et Matsu. Les Formosans sont aussi différents des Chinois que le sont les Tibétains et alléguer que l'Empire du Milieu s'étendait jusqu'à ce point du Pacifique et même au-delà n'est pas un argument très orthodoxe. Les Japonais qui ont occupé cette île de 1895 à 1945 ont-ils pour autant le droit de la revendiquer?

LES POSITIONS AMBIGUES

Là ou l'hypocrisie est patente, c'est quand des Etats qui entretiennent avec la Chine des relations diplomatiques normales, utilisent des arguments fallacieux pour refuser son admission aux Nations-Unies. A cet égard, l'exemple de la Grande Bretagne est éloquent.

Un des premiers Etats à échanger une mission diplomatique avec Pékin, l'Angleterre continue de juger que sa participation aux travaux de l'Assemblée relève de la catégorie des questions importantes qui ne peuvent être votées qu'à une majorité des deux tiers. Même position en ce qui concerne le Canada, l'Italie et la Belgique, qui se sont abstenus. On doit dire à leur décharge, que ces pays n'ont pas encore reconnu la Chine et qu'ils en sont encore au stade des contacts exploratoires. Il n'empêche qu'il y a là une attitude ambigüe et décevante.

LE LOUP DANS LA BERGERIE...

L'entrée en masse à l'ONU des nouvelles républiques indépendantes du Tiers-Monde au début de cette décennie aurait pu mettre fin à la majorité automatique des Etats-Unis et permettre à Pékin d'occuper son siège. Surtout qu'à cette époque, la Chine après avoir souscrit aux "Sept principes" de Bandoeng, donnait des "gages de respectabilité" et semblait vouloir s'attaquer uniquement à la résolution de ses énormes problèmes intérieurs. L'occasion ne fut pas saisie. Les pays nouvellement libérés se dégageaient mal de l'emprise des anciennes métropoles et craignaient d'introduire le loup dans la bergerie...

Quoi qu'il en soit, il est vain de croire qu'on peut raisonnablement bâtir une paix mondiale sans la Chine. Forte de 650 millions d'hommes, son poids est trop grand pour qu'on puisse délibérément l'ignorer. La politique de l'autruche n'est valable que pour l'autruche...

QUÉBEC-PRESSE À PARIS

AVEC ROCH DENIS

ILS REFUSENT LES ACTIONS DE RENAULT

LES OUVRIERS FRANÇAIS VEULENT DES SALAIRES DÉCENTS

(Photo Keystone) — Les ouvriers français ne veulent pas des actions de la régie Renault offertes par le président Pompidou. Ils veulent des salaires décents...

Le projet n'est pas neuf. En France, comme d'ailleurs dans tous nos pays de "libre entreprise", les bourgeoisies ont toujours cherché des formules "originales" pour harmoniser les rapports sociaux, c'est-à-dire essentiellement pour "domestiquer" la classe ouvrière et ses organisations.

LE BANQUET DES RICHES

Quand ça n'a pas été fait par la méthode forte, l'opération charme est venue servir les mêmes fins: les travailleurs, par diverses astuces, ont été conviés au banquet des riches; on leur a offert de partager plus équitablement la plus petite partie du gâteau . . .

Aujourd'hui, en France, face au climat social extrêmement tendu — on n'a qu'à voir la multiplication des grèves et des occupations d'usines au cours des dernières semaines — le président Pompidou et son bras droit le premier ministre Chaban-Delmas, tentent à nouveau leur chance.

Ils invitent les travailleurs, non pas tous, mais d'abord ceux de la régie d'automobiles Renault, à se faire actionnaires de leur entreprise. Le projet porte le nom d'actionnariat et il est déposé ces jours-ci, si ce n'est déjà fait, sous forme de loi devant l'Assemblée nationale.

LES OUVRIERS-ACTIONNAIRES

Rien de bien compliqué, en fait: la distribution d'un certain nombre d'actions aux travailleurs — le gouvernement songe à 10 p. cent du capital de la régie — vise à les intéresser à la "vie" de l'entreprise.

Devenus actionnaires, ils seront donc ainsi impliqués directement dans l'économie de la compagnie et par là même plus favorables à la "coexistence pacifique" avec le patronat. C'est en tout cas ce qu'espère le gouvernement.

Or, faut-il s'en étonner, les choses se présentent bien mal pour lui. Tous les reportages de la presse écrite et parlée et même ceux de la télévision d'Etat sont forcés de tirer une première conclusion: l'attitude des travailleurs de Renault va du scepticisme à l'hostilité franche en passant par l'indifférence. Seuls les cadres de l'entreprise ont jusqu'à maintenant répondu favorablement au projet d'actionnariat.

Il n'est pas jusqu'au président-directeur-général de la régie, M. Pierre Dreyfus, qui ne manifeste une réserve toute calculée vis-à-vis du projet. Le président Pompidou ne l'a informé que très tard sur ses intentions précises.

UN CADEAU PIEGE

Le refus des organisations syndicales C.G.T. et C.F.D.T. est catégorique: l'actionnariat est un cadeau piégé. Avant de vouloir siéger aux assemblées d'actionnaires, les ouvriers demandent la réduction de leur temps de travail et des salaires décents. Comment en effet l'achat de quelques actions peut-il changer quoi que ce soit au sort des travailleurs?

A cet égard, l'exemple de Volkswagen en Allemagne est révélateur: vers 1955, la société avait distribué des actions aux salariés. Afin de combler en partie leur besoin d'argent liquide, ceux-ci les ont revendues à des banques privées dans une proportion de 35 p. cent. Plus significatif encore, l'actionnariat a précédé la dénationalisation de Volkswagen, en 1960.

LE GATEAU PRESIDENTIEL

Qu'en sera-t-il alors de la régie Renault? Les organisations syndicales posent la question en décelant derrière le projet gouvernemental la première étape d'un plan visant à remettre l'entreprise aux mains des capitaux privés.

Le président de la République et le gouvernement s'en défendront bien sûr. Mais les obstacles à la réalisation du projet ne tomberont pas pour autant. Car n'en doutons pas, les travailleurs qui restent les principaux concernés dans cette affaire, n'iront pas à l'Elysée manger du gâteau présidentiel.

QUÉBEC-ARTS

À LA SALLE PORT ROYAL DE LA PLACE DES ARTS

UNE DRAMATURGE DE BÂTARD

Pour les petits pays, les colonies, au Québec, tout se passe toujours ailleurs. C'est aussi le malheur, la grande misère de la culture, des arts; cela va des "hits" du palmarès de la chanson, aux disques, revues, expositions, films, théâtres aussi, jusqu'aux voyages des cosmonautes. Et, ici, en Occident, tout a lieu, tout se fait, toujours, trop, aux USA. L'impérialisme du complexe militaires-industriels vu par un Européen vivant dans le monde du cirque: cela donne "Il faut jeter la vieille."

Si on nous avait parlé des travers de l'Italie? De son gauchisme prudent, celui des vieux princes magnanimes et décadents. De sa manie de l'hypersexualité (voir le lot de ses films et ses photos-romans). De son vatican affairiste et, de nos jours, néo-intégriste. De ses communistes qui font brûler des lampions et de ses catholiques qui votent communistes. Tout le monde est bien mélangé, je sais, et le monde, via les média, est bien rapetissé. Et cela me fait rire quand on nous parle de l'entourage du Québec par les USA. Avec la télé, le jet, tout le monde est entouré par tout le monde désormais et le risque, le péril et le défi des Américains est aussi présent en Bolivie, qu'en France ou en Turquie. Ce n'est pas une question de géographie à l'ancienne, il s'agit d'une puissance impérialiste qui menace autant l'Inde que le Québec.

Aux USA, il y a la Nouvelle gauche, il y a des centaines de milliers de contestataires, il y a des révolutionnaires même et tous ces gens n'ont guère de leçons à recevoir des écrivains italiens, allemands, français ou québécois. On a monté "America hurrah" et "Lady Macbird" et tant d'autre dénonciations scéniques du fameux "cauchemar climatisé". Nettoyons chacun nos écuries. Cela est agaçant, la paille ou la poutre, de voir tel auteur allemand dénonçant l'Italien pape Pie XII qu'il trouve bien complaisant en face des nazis et parmi les fascistes, que monsieur "Slutchz" nous parle plutôt du génocide de ses très proches ancêtres, six millions de Juifs tués, c'est un vaste sujet!

Or monsieur Jean-Louis Roux, le pape actuel du TNM, qui vit sur le secours direct des taxes des citoyens (presque un demi million en subventions) choisit Dario Fo.

RENAUDE LAPOINTE SANS MANDAT

Le théâtre le mieux subventionné se cherche, c'est le moins qu'on puisse dire. Il le fait à nos frais. Son mandat est loin d'être clair. Et ceux qui en bénéficient sont certainement peu représentatifs de la collectivité québécoise. La démocratie représentative, dans le domaine de la création surtout, voilà le problème de tous! Tel groupe d'activistes représente qui, se demande madame Renaude Lapointe qui, elle, écrit en notre nom, employant le "on" et le "nous" avec générosité. Elle est mandatée par qui, au fait? C'est aussi drôle que le maire Drapeau défendant les hommes d'affaires quand il est juge et partie, marchand lui-même. Lire Roger Champoux qui chiâle sur "le petit peuple qui en a marre" ou "l'homme de la rue en a assez" et qui s'en va "becqueter" loin du "petit peuple" en bon gourmet non-défavorisé. Revenons à "notre vieille".

Paul Buissonneau, passé maître dans l'art(!) des "spots" commerciaux télévisés (et ils sont souvent amusants) est approché. C'est la consécration? De la "roulotte des parcs", à la "synagogue rénovée", il traverse la rue, allant vers le panache et il entre à la cour. Mais le gamin ne défroque pas pour autant. On le verra bien. Tremblay et Brassard furent plus coulants avec leur "Lysistrata". Bon, il lit le texte de Fo et déclare qu'il n'est plus intéressé. Ajoutant, ailleurs, qu'après la démission de Geneviève Bujold et le "coup" de Charlebois pour le Noël-TNM, il ne pouvait "faire ça". L'auguste sénateur peut respirer, Buissonneau se jette dans l'arène. Cela donne un spectacle fou, genre "Sade à Charenton", incohérent, en un mot "bâtard".

Soyons simples. Pour voir. Faisons une trêve dans nos prétentions. Réalisons un théâtre d'ici, qui nous illustre, nous ressemble, nous critique, nous analyse. C'est de cela que nous avons tous besoin. Pas d'un melting-pot! Fo-Roux-Buissonneau? Pas bon! Si monsieur Roux veut absolument un texte qui critique la société abusive dite de consommation, il peut le commander aux 50 auteurs de l'Union des auteurs, aux 50 écrivains de la SEC ou aux 50 du Syndicat des écrivains du Québec. C'est impossible? Pourquoi? Mais on sait bien que nos réalisateurs (exception d'un Louis-Georges Carrier) et metteurs en scène, que nos directeurs de troupe (subventionnées) sont des apatrides, des déracinés notoires.

UNE MACHINE QUI TOURNE A VIDE

Ils lisent les revues de Paris et New-York, c'est la "bible" pour programmer. La colonie joue les succès des métropoles. Avec nos sous, ils mènent une "affaire". Paris, Londres, New-York, c'est de bon ton, de bon bec. Rome parfois. Fo! Cela donne, malgré le talent immense de Buissonneau pour les gadgets visuels, son éblouissant, don pour mettre des groupes en mouvement, une dramaturgie bâtarde. Les spectateurs, dans l'ensemble, sont perdus. On a invité des gens pour leur parler, communiquer, de là les fauteuils, la salle, la scène, les lumières etc. Une fois qu'ils sont passés par la caisse, on les offense en leur tenant un langage qu'ils ne comprennent pas. Baudelaire peut bien écrire: "nation nigaude", il ne "chargeait" rien, il ne convoquait personne dans un lieu public. Ici, le spectateur a payé et deux fois hein? "Argent remis sinon satisfait"? Ca, c'est pas pour ces messieurs de la culture d'Etat!

Germain a sorti son "talent-pop", celui du regrattier cultivé, Buissonneau a organisé des meubles mobiles étonnants et, encore une fois, a transformé de bons comédiens (Favreau, Loiselle, Guilbeaut, Villeneuve, Millette) en robots mécaniques et obéissants. Je dis "assez" à mon ami Paul Buissonneau. Il doit maintenant savoir utiliser aussi l'humanité d'un comédien, participer "avec" lui à la création. Avoir des sentiments pour que le comédien puisse en communiquer. La vie de la poésie même n'est pas que symbolique cartésienne. A quarante ans, on a tous mal et Buissonneau aussi va muer et je sais qu'il réfléchit sur tout cela. Cette soirée ésotérique est comme un grand signe, devrait marquer un tournant. Gens de théâtre: pour qui du théâtre? Les esthéticiens salonnards vont faire chorus: "pour soi-même"! Et ils pètent, centrifuges, inutiles et coûteux. Samedi soir dernier, la salle est muette, les uns choqués bien entendu, la parodie parfois est lumineuse, les autres (dont je suis) ennuyés par cette sorte d'étonnant gaspillage génial, machine qui tourne à vide par manque d'enracinement, d'identification. C'est l'"hernani" de notre colonialisme culturel, tout le monde en sort mécontent. On ne peut contenter tout le monde, c'est connu, on peut embarrasser tout le monde. C'est fait. Madame Brind'Amour méprise "Les belles soeurs" de Tremblay mais les programme pour la caisse. Il y a, ici comme au TNM, un mépris pathologique, celui de nos "élites scéniques". Ca se soigne. Pour réveiller les aliénés de "la civilisation-coke-pepsi", ici, il faut tenir le langage d'ici. Il se tient par un dramaturge d'ici. Loin des adaptations!

QUI SOMMES-NOUS OÙ ALLONS-NOUS ?

De 9 à 5, Buissonneau participe de plein gré à la société répressive.

De 5 à 7, il dîne, change d'habit, arrache son masque d'homme de service d'Ajax, d'Artic Power, de F.B.I. jus d'orange, de coke-pepsi, du Maurier, etc.

De 7 à 9, il organise les scandaleuses images de dénonciation des aliénations et il s'efforce de crever les balounes qu'il a soufflées durant le jour.

Cela se nomme de la prostitution d'esprit. Un chat est un chat. Qui peut lui jeter la première pierre? Vous? Pas moi. Le matérialisme ambiant pousse comme du lierre, tenace et séduisant. Confortable. Nous en sommes tous arrivés là. A quarante ans, nos consciences douloureuses, et chrétiennes au fond, s'ajustent bien mal dans nos contradictions. Artistes et intellectuels ne savent trop comment ils vont s'en sortir. 800,000 jeunes sont aux études secondaires et attendent voir ce qui va nous arriver. Etre exemplaire est épouvantable. Ceux qui viennent nous observent, moins cruels qu'on pense, intrigués. Au fond "Il faut jeter la vieille" a la qualité de nous faire ainsi réfléchir. C'est pas peu. Je lui reproche un langage étranger et qui plus est, manipulé, adapté, mélangé.

C.J.

LES FILMS EN UN CLIN D'ŒIL

PAR ANDRE BERTRAND

A l'affiche du Saint-Denis, **LE DIABLE AIME LES BIJOUX** brille comme un faux diamant dont la seule valeur est de fournir à Donald Lautrec un premier rôle de Popeye qui démantibule les affreux du gang de l'Aigle d'Or avant de se réfugier, toutes moustaches frémissantes, dans les bras d'Olive. Des bagarres et des baisers, encore des bagarres et des baisers, le ring et le matelas, le coup de poing à la figure et les gros tétons débordant du costume de bain. Assez de violence, de grâce, et que la femme cesse un peu de se répandre en morceaux si elle espère finir ses jours ailleurs qu'au fond d'une "cour à scrap" vendue par pièces détachées!

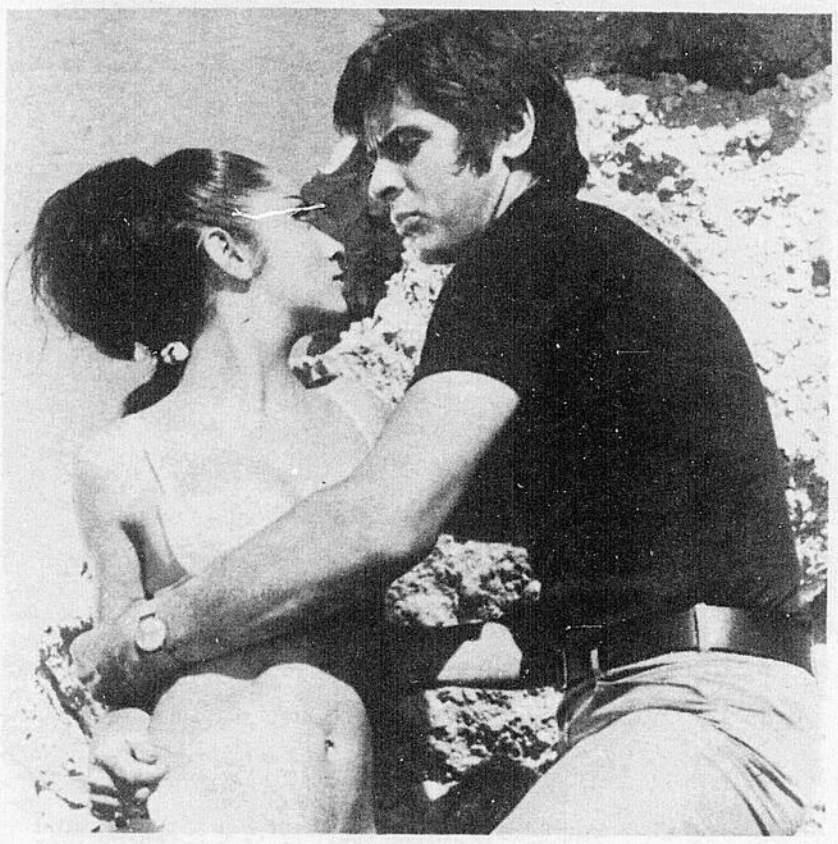

"Popeye" Lautrec dans LE DIABLE AIME LES BIJOUX présenté au Saint-Denis.

Catherine Deneuve incarne une autre bourgeoise dans **LA CHAMADE**, partagée entre un bel aristocrate et un jeune étudiant. Touchante histoire, mille fois racontée! Au sortir du Dauphin, les spectateurs les moins indulgents soupirent, libérés: "Vite, tirez la chaîne!"

A voir de préférence: **JE SUIS CURIEUSE** au Festival, **MIDNIGHT COWBOY** au Westmount et **Z** au Vendôme. **Z** commence où Montréal aboutit, par l'interdiction de manifester dans les rues, et s'achève par l'emprisonnement des contestataires irréductibles. Reste à déterminer si Michel Chartrand, qui parle au nom des travailleurs, sera coffré.

Jean Giraudoux a écrit "la Folle de Chaillot" dont l'Anglais Bryan Forbes a tiré **THE MADWOMAN OF CHAILLOT** présenté à la Place Ville-Marie. L'excellente Katharine Hepburn, Charles Boyer, Edith Evans, Giuletta Masina, Donald Pleasance, Danny Kaye et Yul Brynner comptent parmi les protagonistes qui se disputent avec âpreté un gisement de pétrole découvert à Paris. A la caméra: Claude Renoir.

L'immortel Humphrey Bogart revit cette semaine à la Cinémathèque Canadienne: **THE PETRIFIED FOREST** le 18 à 21.30, **TWO AGAINST THE WORLD** le 19 à 19:30 et **BULLETS OR BALLOTS** le 21 à 19:30.

Le 21 précisément, le Verdi inaugure avec **LA RELIGIEUSE DE DIDEROT** un festival de film français qui durera 21 jours pendant lesquels autant de films différents prendront l'affiche. Jusqu'au 21, place à Roman Polanski, à **DEUX HOMMES ET UNE ARMOIRE** et à **LA FILLE D'EN FACE**.

Quelques nouveautés chez Famous Players susceptibles d'intéresser les amateurs de fesses: **BABY SITTERS** au Capitol et au Snowdon, **ALL NEATIN BLACK STOCKINGS** au Van Horne et enfin **LE MEDECIN DE HAMBOURG** ou "l'expérience émouvante d'une fille-mère" au Château, Français, Granada et Versailles. Personnellement, je préfère **MON AMIE PIERRETTE** et **LA CHAMBRE BLANCHE** du Québécois Jean-Pierre Lefebvre, et je retournerai ces jours-ci à l'Elysée sans craindre d'être déçu.

Michèle Magny dans LA CHAMBRE BLANCHE de Jean-Pierre Lefebvre, à l'affiche à l'Elysée.
(photo Yves Sauvageau)

"REQUIEM POUR UNE VILLE" OU LES TRAVAILLEURS AU POUVOIR

(A.B.) — Plus que jamais depuis **"les Bûcherons de la Manouane"** et **"le Train du Labrador"**, Arthur Lamothe lutte aux côtés des prolétaires que le Pouvoir écrase: **REQUIEM POUR UNE VILLE**, son prochain long métrage de deux heures financé par le Conseil central de la CSN, montre même des prolétaires écrasés, ceux-là précisément qui ont péri dans le béton à l'échangeur Turcot.

—"**Mais la mort physique n'est pas le seul danger qui menace les ouvriers**, observe Lamothe. **Il y a aussi la mort sociale. Ce sentiment de honte qu'éprouve le père de famille incapable de subvenir aux besoins de sa femme et de ses enfants, condamné à des salaires dérisoires ou bien chômeur, c'est quelque chose de terrible. J'ai interviewé des malheureux qui se promenaient devant les chantiers de Radio-Canada dans l'espoir de trouver de l'emploi. Ils ne sont pas fiers. Ils réclament. Ils maudissent les policiers qui leur demandent de se disperser sans bruit et de réintégrer tête basse leur bicoque insalubre. S'ils ne disparaissent pas dans le silence, ces gens-là, j'affirme qu'ils vont tout casser dans un mouvement de colère.**

"... ces gens-là vont tout casser dans un mouvement de colère."

—Comment vous y prendrez-vous pour mieux traduire leur drame?

—Je pense qu'il me faut jouer du contraste et mettre en relief le témoignage de l'homme de la rue en l'opposant à Lucien Saulnier qui annonce de nouvelles taxes à la télévision et à Jean-Jacques Bertrand qui parade au Stade des Expos. De cette manière, le spectateur pourra mesurer instantanément la distance entre le riche et le pauvre.

—Est-il vrai qu'Yvon Deschamps récite quelque part son monologue sur les Unions?

—C'était vrai mais j'ai décidé de supprimer ce passage que j'ai remplacé par un sketch à la Charlie Chaplin dont le théâtre est la Petite Bourgogne: à proximité des comptoirs de "Help", où les camarades se présentent lorsqu'ils veulent gagner quelques sous en distribuant par exemple des circulaires, un gros monsieur surveille un Charlot qui étend du goudron sur un trottoir, puis se lasse de le surveiller et s'exécute lui-même, à quatre pattes. Ce sketch-là, ça signifie pour qui sait lire: les travailleurs au Pouvoir.

—Préparez-vous d'autres films que "Requiem pour une ville"?

—Ces jours-ci, j'ai accompagné les étudiants au Gésu lors d'une assemblée contre le bill 63. Je craignais le pire étant donné que le Gésu est une église et que certains jeunes détestent la religion. Je m'attendais donc à des blasphèmes énormes. Je m'attendais à des sacrilèges épouvantables. Or, l'assemblée s'est déroulée dans le calme de la première à la dernière minute. Aucun incident regrettable ne s'est produit, rien. Personne n'a tempêté, personne n'a brisé quoi que ce soit pour se défouler. C'est merveilleux, ce calme, cette retenue. Les jeunes ont dépassé le stade de la réaction anticléricale, ils sont d'ores et déjà devenus des adultes.

SUR LE PETIT ÉCRAN

L'HOMME DU JOUR. Un vieux Duvivier dont le héros, Maurice Chevalier, n'a guère vieilli. Au 2 le 17 à 13 heures.

●

LA NUIT DES VAMPIRES. Une horreur de film qui ne manquera certainement pas d'amuser les téléspectateurs qui ont le sens de l'humour. Au 2 le 17 à 23:40.

●

L'HOMME N'EST PAS UN OISEAU. Après "Une affaire de coeur", le chef-d'oeuvre du Yougoslave Dusan Makavejev. Au ciné-club de Radio-Canada le 18 à 23:40.

●

TOCSIN. Un Luigi Sampa avec Lollobrigida aux prises avec certains curés. Au 2 le 19 à 13 heures.

●

L'AMERIQUE INSOLITE. Documentaire réalisé par le touriste François Reichenbach. Quelque part, magnifique, une poule qui joue au bowling: elle a droit à un grain chaque fois qu'elle réussit un abat. Au 10 le 19 à 14 heures.

●

DROLE DE FRIMOUSSE. Version française de "Funny Face" interprété par Fred Astaire et Audrey Hepburn. Pour les adeptes des comédies musicales. Au 10 le 19 à 19:30.

●

MARIE-SOLEIL. Avec Danièle Delorme dans le rôle d'une chanteuse de cabaret et Jacques Charrier dans le rôle du séducteur. Extraordinairement bien pour un long métrage de série. Présenté au cinéma Kraft du canal 10 le 20 à 19:30.

●

LA MARIEE ETAIT TROP BELLE. Brigitte Bardot avant la gloire, personnifiant une cover-girl en 1956. Au 2 le 20 à 23:40.

●

L'HOMME DE LA PLAINE. Western d'Anthony Mann avec James Stewart, où sont pris à parti les commerçants qui arment les Indiens. Au 2 le 21 à 13 heures.

●

LA SOURIS QUI RUGISSAIT. Titre idiot pour traduire "The Moose that roared" où Peter Sellers et Jean Seberg nagent déjà dans le vin jusqu'au cou. Au 10 le 21 à 23 heures.

●

LES PORTES DE LA NUIT. Drame psychologique de Marcel Carné avec Pierre Brasseur, Serge Reggiani et Yves Montand, qui se déroule à l'époque de la Résistance et aujourd'hui tout aussi bien puisque les fascistes nous entourent, à Québec et à Berlin. Au 2 le 22 à 1:20.

ANNIE SOIT QUI MAL Y PENSE!

PAR ANNIE BERGERON

UN POINT MAL EN POINT

"Au Point", l'information précédera l'événement pour créer l'actualité", c'est ce que me disait Pierre Nadeau, quelques semaines avant la Première du "Point" à Radio-Canada tous les soirs du lundi au vendredi à 23 heures. **"Nous aurons trois sortes d'images,** poursuivait-il, **émises par la National Broadcasting Corporation - N.B.C. - la C.B.S. et Walter Kronkeit, les satellites et l'agence Vice News. Les correspondants de Radio Canada à l'étranger fourniront leurs propres commentaires sur les films reçus. Les correspondants à l'O.N.U., au Canada et à Washington donneront les compte-rendus de leurs entrevues directement sur les ondes, formulant les questions et donnant les réponses, pour "animer" l'information et la rendre plus accessible au profane en la matière".**

Actuellement, la réalité est toute différente et "Le Point" est... à la ligne du Télé-journal qui lui ressemble. **L'image? Celle des correspondants ou des journalistes-reporters qui font le point sur l'événement. Si Monsieur X meurt demain à Rome, nous entendrons, en direct de Rome, un reporter nous dire: "Monsieur X est mort"; peut-être même aurons-nous le plaisir de voir son visage sur le petit écran... Pour ce qui est de l'homme de la rue nous ne le verrons ni ne l'entendrons. Ce que nous aimerions?** De l'image "vérité", du pris sur le vif. De la télévision de participation. Si une manifestation se déroule à Paris, nous voulons voir des manifestants, nous voulons connaître la réaction des Parisiens: nous voulons être plongés au coeur de l'événement. Ensuite, nous pourrons faire le point, en connaissance de cause. Sinon? Nous regarderons la radio et... nous écouterons la télévision.

Pierre Nadeau
Rendre l'information accessible au profane

À SURVEILLER CETTE SEMAINE

Au "10" le 1 novembre à 11h, l'émission "Franc-Parler" mettra en présence de Lise Gervais et de Claude Lapointe, le ténor canadien André Turp. André Turp, qui vit à Londres depuis dix ans est natif de Montréal, Il s'est produit sur les plus grandes scènes du monde.

* * *

Au "2" le 16 novembre à "Zoom", super-tour de chant sous le signe du zodiaque. Invités: Renée Claude, France Gall, Donald Lautrec, Joël Denis, Dick Rivers et les Scarabées.

* * *

Au "2", à "Femme d'Aujourd'hui", le mardi 18 novembre à 15h, rétrospective de la vie et de l'oeuvre d'André Gide, dont on fêtera ce jour-là le centième anniversaire. Egalement une émission de la série radiophonique "documents", intitulée André Gide et l'Amérique, diffusée le 21 novembre à 21h 30.

* * *

A suivre...la mission Apollo XII. En plus des bulletins spéciaux, Télé-Métropole présentera 20 heures d'émissions sur le vol, ceci du 17 au 25 novembre, grâce à des communications directes avec la NASA, via NBC-CTV et aux commentateurs Jacques Lebrun, Roger Beaulu et Gilles Dechesnes. A Radio-Canada, Marcel Sicotte et Henri Bergeron suivront pour nous le calendrier du vol des astronautes américains. Jean-Paul Nolet et Claude-Jean Devirieux participeront aussi au reportage retransmis en direct.

* * *

AU THEATRE DE QUAT'SOUS, "A coeur ouvert" de Robert Gurik; la sixième pièce du jeune auteur québécois, **"une vue transposée des conditions politiques et sociales du monde moderne et de l'individu qui y est confronté".**

* * *

Pauline Julien AU CEGEP DU VIEUX MONTREAL, vendredi 21 novembre à 21h 30. En première partie, Serge Mondor. Pour réservations, composer 933-6334. Des billets sont également disponibles dans toutes les coopératives étudiantes.

LES MOIS L'FUN

COMME MOÏSE GUTHRIE FAIT "SWINGER" LE PEUPLE

Connaissez-vous Arlo Guthrie? Vous savez, le garçon de Woody. Il chante, comme son père; et il sourit. Il sourit d'une façon à vous faire croire que les hommes sont bons, et frères. Samedi dernier, il était à la Place des Arts. C'était autre chose qu'un spectacle: une cérémonie. Un homme sur une scène vit; il parle, il chante, il improvise; tout ce qu'il dit, il l'invente ou le réinvente, ici et maintenant sur cette scène, et l'auditoire **communie**. C'est un happening, et ce qui arrive, c'est la communion, le **love-in**.

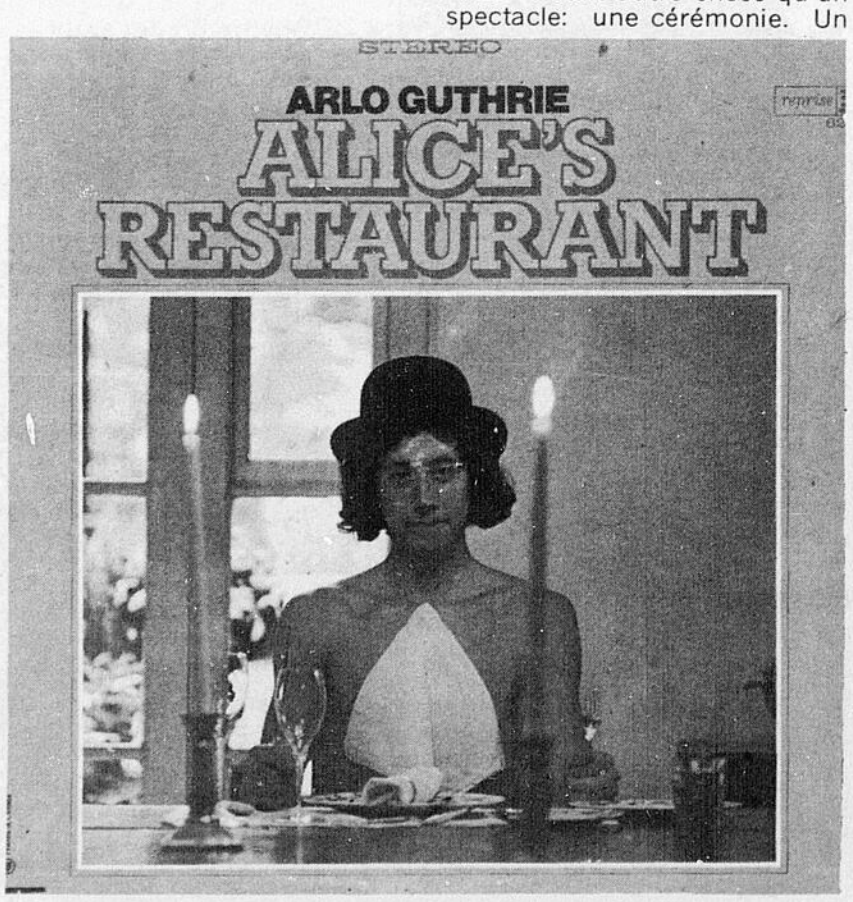

MOISE ET LE FAR-WEST

Connaissez-vous Moïse? Arlo en a parlé ce soir-là. Moïse et son peuple voulaient se séparer du Pharaon. Ils avaient pour eux la foi et l'amour. L'océan s'ouvrait pour les laisser passer, parce qu'ils croyaient assez. Et dans le désert, ils entreprirent leur **voyage**. Le sable, la sécheresse, la chaleur, la solitude, un fameux bad trip. Et rien à manger. **Mais Moïse réunissait son peuple, il les faisait chanter, danser, ils swingaient, ils flippaient, c'en était un vrai miracle. Ils appelaient ça la manne. Il n'y avait entre eux aucune séparation, pas de gap. Comme il n'y en a pas entre Moïse et Martin Luther King, entre Woody et Arlo, comme il n'y en avait plus ce soir-là entre les spectateurs. La Place des Arts littéralement occupée. Et toutes les polices, toutes les lois d'exception que le maire pouvait annoncer le même soir, tous les Pharaons ne peuvent rien contre ça.** Arlo chante et c'est du folklore, le chant du peuple. Avec lui, par lui chantent Moïse, la Nouvelle-Orléans, le Far-West, il n'y a plus de gap entre les générations. Arlo assume son père, ses pères: il se choisit fils de l'homme. Il nous fait retrouver l'idée d'une humanité une, sans gap. La retrouver en la ré-inventant, ici et maintenant, dans le love-in.

LE GAP DES LANGUES

Je ne change pas de sujet en parlant d'un des hommes que j'aime le plus. Il s'appelle Martin Duckworth. Québécois. Anglophone. Et qui ne veut qu'être un Québécois libre dans un Québec libre. Après les manifestations-love-in contre le bill 63, je lui avais promis que nous irions ensemble à la prochaine manifestation, certain que **nous** pouvions l'accueillir. Le hasard a voulu que j'aille à l'Opération Libération sans lui. Et quand les cocktails Molotov se mirent à pleuvoir, j'étais content qu'il ne fût pas là.

Je ne change toujours pas de sujet en disant qu'il n'y avait presque aucun francophone à la Place des Arts pour entendre Arlo Guthrie. Quand j'ai voulu acheter ses disques, le stock des disquaires anglophones de Montréal était épuisé, et les disquaires français ne le connaissaient même pas.

Deux love-in. Et le gap entre les deux. Absurde. Arlo Guthrie parle de la liberté et de l'amour dans ses chansons; mon ami Martin dans ses films; les étudiants québécois dans leurs manifestations. Et moi je ne puis dire qu'une chose: un Québec où il n'y aurait pas de place pour Martin Duckworth (ou pour Stan Gray et des milliers comme eux) ne serait pas un Québec libre. Nous ne serons libres que Français; mais nous ne serons libres que si les mots et les langues nous servent à faire l'amour et à le dire, et non à exclure. Avec la première exclusion apparaissent le gap, la violence, le fascisme.

LA LANGUE ET LA FOI

Les mots, l'amour et le fun violent le même interdit. Naguère, nos fascistes disaient **"si ça grouille, c'est obscène"**; aujourd'hui, ils disent **"si ça parle, c'est séditieux"**. Les manifestations et la poésie interdites dans la rue; l'opposition et Michel Chartrand condamnés au silence; Vallières accusé de sédition pour un livre. Le fascisme dévoile son vrai visage: fini les folies, dit Trudeau, assez c'est assez, dit Drapeau. L'ordre établi affirme sa "raison": la "libre concurrence", la "vraie liberté", comme dit Drapeau, la séparation, l'aliénation, le gap. Chacun pour soi. Les gens au pouvoir menacent notre langue, nous le savons tous. Mais il y a plus grave: ils menacent la foi. C'est une semaine terrible: les mots persécutés, la liberté bâillonnée. Les semaines qui viennent forceront chacun à choisir: l'Etat policier que nous redoutions arrive. On ne peut plus être neutre. Et alors personne ne me fera oublier que Martin Duckworth est mon frère, comme Vallières et Chartrand.

LE FASCISME NE PASSERA PAS

Le pouvoir n'a pas fini ses folies ni ses violences. L'obscénité des matraques, le crime du bâillon, le lèse-humanité nous seront peut-être imposés. Mais l'amitié, l'amour, les mots et le fun sont de notre côté. C'est Arlo Guthrie qui chante: **"Oh Mary don't you weep, don't you bow, Pharaoh's army was drowned in Oh Mary don't you weep..." We shall overcome.**

Pierre Maheu

Pauline Julien
Au CEGEP du Vieux-Montréal,
le 21 novembre.

* * *

A **"La Clé"**, dans le cadre de l'Ecole Pie IX, quatre orchestres "pop", le "Higgan Hill", le "Albert Failey Blues Band", les "Dechainers", et les "Blues Generation", réunis le vendredi 21 novembre dès 20h., pour un festival de blues et rock.

* * *

À CJMS LA RADIO PIRATE

"Nous faisons de la radio pirate", de dire Bernard Jacques, réalisateur de "Campus", l'émission affaires publiques "jeunesse" du réseau radiomutuel. (CJMS) "Nous ne sommes ni limités par la politique ni par l'ingérence. Nous sommes libres de contester l'ordre établi. Notre émission ressemble à une tache d'encre projetée sur une toile, c'est toujours l'Imprévu... oui, finalement la "radio pirate", c'est un peu du tachisme".

Bernard Jacques a 21 ans. Il est gradué en communications de l'université de Boston. La moyenne d'âge de l'équipe - trente personnes - qui collabore à l'émission est de 22 ans. Les animateurs? Colette Chabot et Raymond Paquin à Montréal, Yves Sauvé à Québec, Gaétan Santerre à Ottawa, Georges Vermette à Sherbrooke et Jean-Pierre à Trois-Rivières.

Des chroniques hebdomadaires, par Jean-Guy Cardinal et son "billet" du mardi, Marcel Dubé et Robert Charlebois.

"Campus", en ondes du lundi au vendredi, de 21 h. à 23 h.

"Campus"? La radio de participation.

CLAUDE LANDRÉ: "JE CONTESTE..." RAYMOND LÉVESQUE: "MOI NON PLUS..."

Nous sommes au "Parlement..." Celui de Montréal, au deuxième étage du restaurant "Castel du Roy", rue Drummond.

Les "députés", Claude Landré, Raymond Lévesque et, suivant les semaines, Gilbert Langevin, Lawrence Lepage, Pierre Jean et d'autres chansonniers contestataires. Du mardi au samedi c'est ouvert aux citoyens.

Au programme, un happening: le spectateur peut monter sur scène pour participer à l'action. Les thèmes: "Finies les Folies (?)" et "Je conteste...moi non plus".

"La contestation"? "C'est lutter contre le désordre établi" de dire Raymond Lévesque. **"Ce qui me scandalise? L'injustice: le fait de ne se préoccuper que de ceux qui n'en ont pas besoin. Moralité, c'est comme au Moyen-Age avec la révolte des gueux: ceux qui "vivotent" se défoulent. A New York, il est dangereux de sortir le soir dans certains quartiers. Avant de quitter votre appartement, vous devez dire où vous allez... A Paris, il fut un temps où vous pouviez vous faire assassiner à chaque coin de rue vers la Place Pigalle, vous savez? Oui, je parlerai de l'injustice, si la police ne nous enlève pas la licence..."**

Au mur du "Parlement", un jeu de quilles composé de drapeaux. Une idée de Landré. Les cibles: les drapeaux canadien et italien; ceux de Montréal et de la Grande Bretagne; les drapeaux français, américain; le drapeau papal, celui de la Croix Rouge, **"pour le sang donné aux soldats américains du Vietnam et les accidentés, les petits cerveaux qui conduisent les grosses voitures américaines" (Claude Landré).**

"Je suis un chansonnier, de dire Landré, je dénonce les cocasseries d'un système où chacun est "pogné". Vous comme moi. J'ai besoin de vous comme vous avez besoin de moi. Moi pour ma publicité, vous pour votre journal."

— Que cherchez vous?

— "L'évasion... comment? par la moto. Oui, pour le risque de l'accident. Le Bill 63? Une provocation directe. Jean-Jacques Bertrand? Un substitut de Daniel Johnson. Trudeau? Le premier agent de provocation au Canada. Mon rôle en tant qu'artiste-chansonnier? Voir sous un jour fantaisiste les cocasseries politiques...jusqu'à la limite de la diplomatie.

Bertrand et Lesage assistaient à mon spectacle lors de la conférence des premiers ministres des provinces canadiennes..."

LE 2 NE BOUDE PAS LES JEUNES ADULTES MAIS...

SI JEUNESSE POUVAIT, diffusée le samedi, de 12 h. 30 à 13 h. Et bien oui, il existe une émission pour les jeunes adultes de 17 à 25 ans - à la télévision de Radio-Canada. Cette émission ne dépend pas du secteur "jeunesse", mais du secteur "affaires publiques". Elle existe depuis un an, mais a commencé la saison tardivement, faute d'animateur. Celui qui l'animait antérieurement, Yves Corbeil, travaillant maintenant à "Zoom" et celui auquel on avait pensé, Michel Mongeau, n'ayant actuellement pas "le droit" de travailler à Radio-Canada, le choix s'arrêta finalement sur Jacques Jobin. Pour ce qui est de Michel Mongeau, on se souvient qu'il fut un des animateurs de l'émission "Transistor", au poste C.B.U.F.F.M. de Vancouver... En punition pour une période de 6 mois à l'an, - dès son retour on lui proposait trois émissions qui lui furent refusées par les grands patrons logés à Place Ville Marie - l'animateur purge actuellement sa peine à C.P.G.L.P.M. où il donne les prévisions du temps ... et où il annonce sporadiquement, **"C.F.G.L.-FM, le F.M. qui parle et qui chante"...** Le fondateur et directeur des programmes de la station de Vancouver, M. Gérard Binet, est actuellement en congé de maladie, après avoir refusé le joli poste d'évitement qu'on lui offrait pour l'honneur et les services rendus et à cause de sa compétence incontestée en matière de programmation et de relations extérieures. Le poste? Chef publicitaire à la télévision. **"Un poste de responsabilité, oui, mais à condition de pouvoir assumer mes responsabilités"...** Pour ce qui est du réalisateur de "Transistor", Walter Obé, il occupe actuellement le poste de "barman" dans un restaurant monTRéalais...

Dans le cadre de "Si jeunesse pouvait", nous aurons cette semaine un document sur l'association des motards du Québec, une enquête sur le comité des jeunes ouvriers catholiques, un sondage sur le film "Z" et deux représentants de la Fédération d'association de Facultés, qui parleront du problème du parking à l'Université de Montréal.

Cette Fédération qui se veut apolitique - contrairement à la défunte A.G.E.U.M. - vient cependant de soumettre un manifeste au F.Q., contre le projet de loi 63.

L'émission sur la Compagnie des jeunes canadiens, refusée voici deux semaines par Radio-Canada, sera remise aux Jeunes canadiens qui la présenteront à la commission parlementaire, à titre de témoignage de leur travail.

LA LOI C'EST: TOÉ TAIS-TOÉ

il y a quelques jours ... en un certain endroit ... à une certaine heure ... michel chartrand déclarait ...

dupras.

on le boucla donc ... et on le reboucla!

DEUX MILLIONS D'HOMMES

PAR GÉRARD ST-DENIS

COOPRIX SIX MOIS APRÈS

Le 11 juin dernier, Cooprix ouvrait ses portes. Après six mois d'opération, on peut se demander ce qui arrive de cette formule tant attendue des consommateurs. Le chiffre d'affaires de Cooprix n'a pas cessé d'augmenter depuis le début. Chaque semaine, de nouveaux consommateurs viennent constater les avantages économiques de la formule coopérative.

CINQ MILLE NOUVEAUX MEMBRES

Aux 6,000 membres qu'il y avait avant d'ouvrir les portes de Cooprix, 5,000 nouveaux membres sont venus s'ajouter. La grande famille coopérative de Cooprix compte donc plus de 11,000 membres. On sait qu'il suffit de payer un dollar pour obtenir une carte de membre, permettant de faire de nombreuses économies.

UNE COLLABORATION SOUTENUE DES MOUVEMENTS POPULAIRES

Le mouvement coopératif, les Caisses populaires, les Caisses d'économie, les Assurances coopératives, les Syndicats et de nombreuses associations continuent d'apporter leur collaboration, en informant leurs membres de l'existence de Cooprix. La publicité gratuite de ces différents organismes dispense Cooprix de dépenses publicitaires exorbitantes qui ailleurs augmentent les prix. Le consommateur peut de cette façon acquérir la marchandise à un meilleur prix.

L'I.P.I.C., TOUJOURS EN VEDETTE

L'implantation à Cooprix du service de l'Institut de protection et d'information du consommateur (I.P.I.C.) apporte une dimension nouvelle à cette entreprise alimentaire. De plus en plus, les consommateurs ont pris l'habitude d'utiliser les services de recettes et d'information qui leur sont donnés par l'Institut. Les renseignements sur les produits saisonniers aident à "boucler le budget".

UNE FORMULE REVOLUTIONNAIRE

La formule de protection du consommateur par l'information honnête sur les produits et par la baisse des prix, fait le succès de Cooprix.

LA COOPÉRATION CHEZ LES INDIENS DU QUÉBEC

Le mouvement coopératif québécois, qui connaît une ascension rapide depuis quelques années, s'est gagné des adeptes parmi la population indienne.

Au-delà de 1,000 sociétaires sont inscrits dans les neuf coopératives indiennes existants unis au Québec. Ils possèdent quatreératives d'épargne et de crédit totalisant un actif de 255,388 dollars. Ces caisses populaires qui sont situées à La Romaine, Bersimis, Village-Huron et Pointe-Bleue ont un montant d'épargne de 239,374 dollars pour 735 déposants. Seule la Caisse située à La Romaine sur la basse Côte-Nord, possède quelques membres non indiens. La coopérative d'Artisanat indien Micmac, située à Maria comté de Bonaventure est la plus vieille. Elle fut fondée en avril 1963 et possède 64 membres avec un actif de 19,000 dollars. Ces Indiens fabriquent surtout des paniers d'osier, réputés à travers le Canada. La coopérative a vendu pour plus de 136,000 dollars depuis sa fondation. Une autre coopérative d'artisanat nouvellement fondée est située à Schefferville dans le comté de Duplessis. Les 35 Indiennes membres (Montagnaises et Nascopis) fabriquent des mocassins, des pantoufles et bottes en peau de loup-marin ainsi que des canadiennes (parkas) en peau de caribou ou de loup-marin.

La Coopérative des Pêcheurs indiens de La Romaine, fondée en mai 1965, compte 45 Montagnais membres. Elle est affiliée à la Fédération des Pêcheurs Unis de Québec. Plus de 100,000 livres de morue ont été pêchées par les membres cette année.

Manouane, à 78 milles d'avion à l'ouest de La Tuque, possède une coopérative de consommation présentement en réorganisation. 99 Montagnais en sont membres sur un total de 115 familles.

Une des dernières fondées est une coopérative de développement. Elle est située au Vieux-Comptoir (Paint-Hills) sur la baie James. Les 130 membres, qui sont des Cris, s'occupent de pêche et chasse sportives, de la coupe du bois et un peu d'artisanat. Plus au nord sur la baie James, il y a aussi des Cris à Fort-Georges qui, eux aussi, possèdent une coopérative de développement, laquelle s'occupe surtout de pêche et chasse sportives. Comme nous pouvons le constater, la coopération a commencé son entrée chez ce peuple qui constate de plus en plus qu'il doit se serrer les coudes s'il veut pouvoir s'organiser économiquement malgré les distances qui le séparent des centres importants.

L'organisation de ces coopératives est confiée au Conseil de la coopération du Québec, subventionné par le ministère des Affaires indiennes.

CO-OP

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF DE LA CONSOMMATION DU QUÉBEC

Présente

CETTE SEMAINE DANS LES 125 POINTS DE VENTES

CO-OP

BÉNÉFICIEZ DES NOMBREUX SPÉCIAUX DE LA GRANDE

VENTE À 10¢

sur les produits CO-OP et Harmonie

L'économie coopérative en marche

En plus des produits de marques nationales, le réseau de distribution coopératif offre les marques privées Co-Op et HARMONIE.
Plus de 300 produits alimentaires de toute première qualité portent les enseignes suivantes.

CO-OP Harmonie

* SON ASSOCIATION DE CONSOMMATION
75,000 FAMILLES QUEBECOISES, MEMBRES

* SON RÉSEAU DE DISTRIBUTION
125 MAGASINS CO-OP

* SES COOPÉRATIVES D'ENTREPÔT
COOPRIX, MONTREAL
COOPGRO, RIMOUSKI

* SON ORGANISATION CENTRALE
LA FEDERATION DES MAGASINS CO-OP

* SES MÉCANISMES DE PROTECTION
L'I.P.I.C.
INSTITUT DE PROTECTION ET D'INFORMATION DU CONSOMMATEUR.

QUÉBEC SAIT ACHETER

MÊME LES ARÊTES DU SAUMON SONT NOURRISSANTES

Vous pouvez trouver en magasin plusieurs sortes de saumon en conserve à des prix variés.

La différence de prix s'explique du fait qu'il existe plusieurs catégories de poissons qui n'ont pas la même valeur commerciale. Tout en ayant à peu près la même valeur alimentaire, la chair de ces poissons varie en couleur et en qualité.

Les espèces à couleur foncée et à haute teneur en graisse sont les plus estimées et par conséquent les plus dispendieuses. D'autre part, les espèces de couleur pâle, et de prix plus modique, conviendront tout particulièrement aux gratins et aux mélanges cuits ou casseroles.

Pour tirer du saumon en conserve tout ce qu'on peut, on doit utiliser le bouillon qui est délicieux; les arêtes étant riches en calcium et en phosphore, on doit les servir avec le poisson, d'autant plus qu'on peut facilement les écraser à la fourchette.

VIANDE HACHÉE MÉFIEZ-VOUS DU GRAS-QUI-FOND

Les bouchers ne sont pas libres de mettre autant de gras qu'ils le désirent dans le boeuf haché. En effet d'après la Loi des aliments et drogues, le boeuf haché ne doit pas contenir plus de trente pour cent de gras et la viande hachée présentée comme maigre par quelque moyen que ce soit, ne doit pas en contenir plus de quinze pour cent.

Il va de soi que plus la viande hachée est maigre, moins on en perd en gras qui fond durant la cuisson, et plus le consommateur en a pour son argent. Méfiez-vous donc, mesdames, de ces ventes "ultra-spéciales" où l'on vous offre du boeuf haché à trois livres pour un dollar; certains bouchers peu scrupuleux ou ignorants ne savent pas lire les pourcentages.

TACTIQUES DÉLOYALES DE CERTAINS ÉPICIERS

Certaines épiceries refusent de livrer, à la suite de commandes téléphoniques, des spéciaux annoncés.

Habituellement, on vous enlève trois ou quatre articles de votre commande et on vous dit que ces articles sont épuisés alors qu'ils ne le sont pas.

Les spéciaux d'épicerie appartiennent à une technique de mise en marché très complexe. On baisse réellement le prix de certains articles (qu'on peut même occasionnellement vendre à perte) pour vous attirer au magasin ou on se reprend sur d'autres articles. On peut même pousser la subtilité jusqu'à augmenter le prix des ingrédients nécessaires à la préparation de la coupe de viande en spécial.

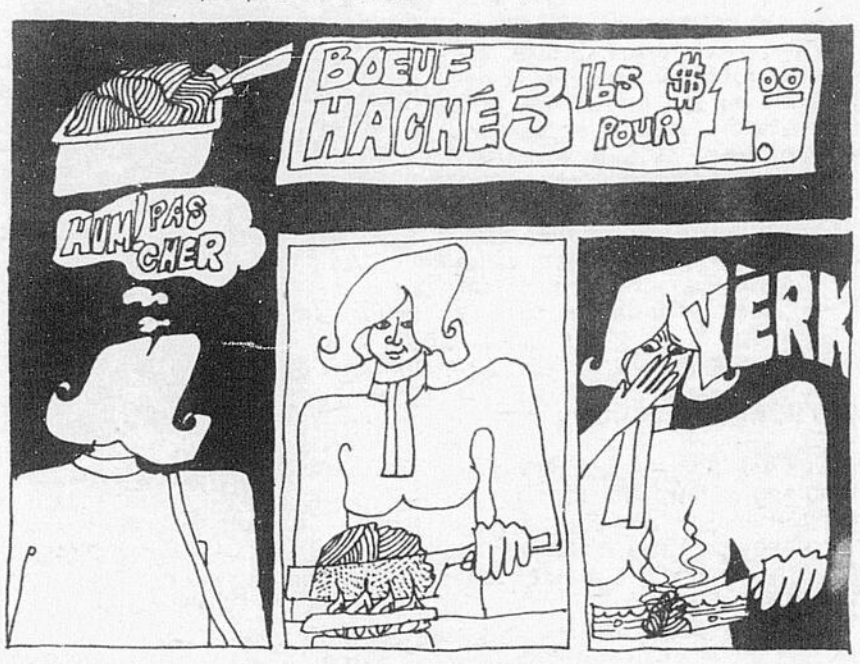

UN ROSBIF À BON MARCHÉ

Les morceaux à rosbif se vendent à des prix assez élevés. On peut cependant utiliser des morceaux de qualité inférieure qui se détaillent à des prix abordables, pour les servir en rosbif à condition de savoir les apprêter. Voici donc une recette qui vous permettra de servir un excellent rôti grillé.

BIFTECK D'ÉPAULE ATTENDRI ET GRILLÉ

Une tranche d'épaule (petit os rond) de 1 pouce d'épaisseur environ (compter environ 1/3 lb par personne)
Poudre à attendrir la viande (Meat Tenderizer)
Beurre mou ou margarine
Poivre

SAUPOUDRER le bifteck également et pas trop généreusement de poudre à attendrir, des deux côtés.
PIQUER la viande à la grandeur, à 1 pouce d'intervalle, des deux côtés avec une fourchette.
LAISSER la viande reposer à la température de la pièce environ 30 minutes. (Couvrir la viande lâchement avec du papier ciré.)
RECHAUFFER le gril 10 minutes. Faire ensuite griller la viande à 3 pouces du gril, 5 minutes de chaque côté pour saignant, 7 à 9 pour moyen et 9 à 11 pour bien cuit.
COUVRIR les biftecks cuits de beurre mou et assaisonner de poivre. (Ne pas saler.)
TRANCHER le bifteck en minces tranches diagonales, contre le sens des fibres de la viande.
SERVIR immédiatement.

VOTRE MENU DE LA SEMAINE

Dimanche, le 16	Lundi, le 17	Mardi, le 18	Mercredi, le 19	Jeudi, le 20	Vendredi, le 21	Samedi, le 22
Hors-d'oeuvre Bifteck de palette ou d'épaule attendri et grillé Pommes de terre en robe des champs Pois et petits oignons à la crème Salade: laitue, tomate, piment, radis, échalotte Gâteau, mode de Boston	Foie sauté en julienne Pommes de terre en purée Cubes de navet au beurre et à la muscade Bâtonnets de céleri Chaussons aux pommes	Côtelettes de porc à la Lee Riz à l'étuvée Bâtonnets de carotte et cornichons Jello aux fruits Biscuits	Fèves au lard de grand-mère Pain de blé entier Salade: chou, piment, céleri, fromage en dés Bananes tranchées avec crème	Bouilli de boeuf et de légumes Aspic de tomate et céleri Pouding chômeur	Filets de perche sautés à la poêle Beurre citron Pommes de terre à la crème Salade: carotte râpée, céleri et oignon Tarte au chocolat	Lasagne Salade: laitue, piment, radis et oignon Sorbet au citron

CETTE PAGE EST RÉDIGÉE EN COLLABORATION AVEC L'INSTITUT DE PROTECTION ET D'INFORMATION DU CONSOMMATEUR (IPIC), UN SERVICE DE "COOPRIX"

BIEN CHOISIR SES BÂTONS DE SKI

Par RICHARD JOANNETTE

Un bon bâton de ski doit être assez léger et bien balancé: solide, mais pas nécessairement coûteux...

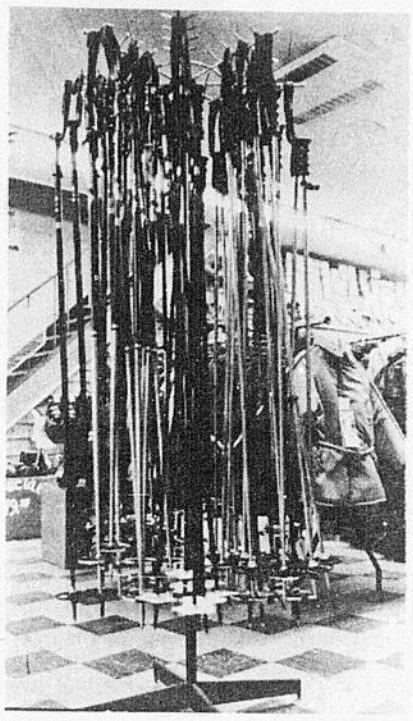

COMMENT MESURER LES BATONS

La mesure des bâtons doit être prise lorsque le skieur est debout sur un plancher dur et non sur la neige. La poignée doit arriver approximativement à un pouce sous les aisselles. Cette mesure est valable pour toute personne dont la taille ne dépasse pas cinq pieds et huit pouces. Pour les personnes dont la taille dépasse cinq pieds et huit pouces, la poignée de ski doit être à trois pouces sous les aisselles. Un bâton trop court fera trop plier le haut du corps vers l'avant, et un bâton trop long projettera le corps vers l'arrière.

Comment doit-on tenir un bâton de ski? On enfile la main par dessous la dragonne (courroie) pour ensuite fermer les doigts sur la dragonne et autour de la poignée.

LES BONNES FIXATIONS

Je me dois d'énumérer les cinq seules bonnes fixations qui existent parmi une quantité de ferraille encombrant le marché. On a beau, chaque année, vouloir apporter sa propre petite invention géniale en ce qui concerne ces harnais de sécurité et faire fortune, on ne viendra pas à bout des grands classiques qui ont déjà été mis en usage depuis longtemps. Quelques fixations de qualité inférieure ont subi certains changements qui les améliorent, mais elles peuvent réserver des surprises sur les pentes aux skieurs non avertis.

Je ne procéderai pas par ordre de préférence personnelle en insistant sur seulement cinq marques de commerce déjà très en demande, puisque chaque modèle, jusqu'à un certain point, dépend relativement du poids de la personne qui l'utilisera. On peut, cependant, choisir une butée et la croiser à une talonnière de marque différente. Ainsi: **Marker, Nevada, Ramy, Salomon** et **Tyrolia** sont les fixations auxquelles on se doit de faire confiance. Et, comme c'est le cas pour le choix des skis, le poids et la force du skieur sera à considérer dans le choix des fixations. Par exemple: une personne de cent soixante livres et plus tiendra mieux sur les Ramy, les Marker et les Nevada à cause de la simplicité du mécanisme et de la solidité de confection de ces harnais. Une personne trop lourde affaiblira certaines pièces délicates sur certains de ces "Step-in" (fixations modernes) agréables à utiliser dans le cas des skieurs intéressés par les bonnes pièces d'équipement.

Le modèle dernier cri fait par Tyrolia (2000-3000) est assez solide pour supporter un poids dépassant les cent soixante livres. Par contre, la butée faite par la compagnie Salomon est de qualité égale à celle de Marker, Nevada et Ramy. Le skieur, je le répète, n'a aucun avantage à entrer chez des boutiquiers non spécialisés qui auront peut-être de fortes connaissances en matière de fer-blanc, mais qui n'auront pas la moindre idée de la fonction d'une bonne fixation de sécurité.

MONTAGE DES FIXATIONS

Le montage des fixations sur une paire de ski n'est pas le travail d'un bricoleur, je vous mets en garde; car plus d'une fois j'ai vu un travail si mal fait que le pauvre skieur harnaché trop en avant ou trop en arrière sur ses skis s'en trouvait handicapé dans ses mouvements.

MECANISME DE SECURITE

Toutes ces fixations, en plus de se déclencher latéralement, possèdent aussi un mécanisme de sécurité frontal, ce qui élimine beaucoup de mauvaises entorses et surtout des fractures de jambes. Mais cela ne devrait pas inciter les inexpérimentés à se lancer sur la piste en mettant la sécurité des autres en danger. Si le skieur sent le besoin impérieux d'avoir à ses pieds une talonnière de sécurité, il vaut mieux qu'il aille skier sur des pentes moins abruptes.

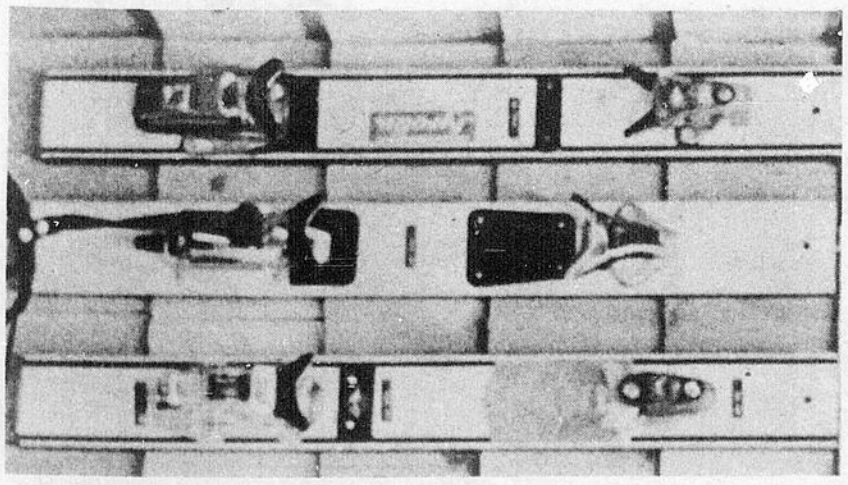

MOT MYSTÈRE
NO 4
PAR FERNAND PRINCE

SOLUTION DE LA SEMAINE DERNIERE: BERNADETTE

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
1	R	D	N	A	S	L	E	N	I	T	R	A	M	A	L	H	E	R	B	E
2	O	E	M	O	L	I	E	R	E	M	A	E	R	I	A	T	L	O	V	T
3	N	L	I	V	R	E	A	D	E	D	O	B	L	O	Y	O	I	P	O	O
4	S	R	C	H	I	M	U	L	F	R	A	N	C	E	U	L	R	R	I	R
5	A	A	C	H	C	M	U	T	B	Z	B	E	T	Y	E	E	E	D	T	A
6	R	C	S	O	A	E	T	S	I	A	R	A	S	A	V	D	A	H	U	M
7	D	I	I	S	R	T	L	N	S	T	R	C	U	E	I	N	O	U	R	D
8	Y	N	O	L	E	N	E	F	R	E	L	R	R	D	I	G	S	G	E	T
9	A	E	R	E	L	R	E	A	L	A	T	T	E	N	E	U	N	O	N	E
10	L	T	U	E	E	N	S	I	U	A	A	T	O	S	M	L	L	E	R	D
11	L	T	A	N	M	O	C	D	L	B	U	S	C	A	Z	L	A	B	E	U
12	E	E	M	I	A	L	E	L	U	L	R	B	C	R	E	F	B	I	V	A
13	B	Y	C	A	H	L	L	O	O	P	E	I	E	R	Y	S	I	A	R	D
14	U	A	A	T	U	I	I	T	T	N	E	N	A	R	C	O	C	D	E	E
15	D	F	I	N	D	V	N	I	I	O	G	G	R	N	T	N	H	U	I	T
16	L	A	R	O	C	H	E	F	O	U	C	A	U	L	D	A	E	A	H	S
17	E	L	U	F	S	A	G	A	N	Y	J	A	P	Y	I	N	S	B	T	U
18	M	A	A	A	R	E	I	N	E	H	C	N	O	G	A	R	A	M	U	O
19	Y	I	M	L	M	U	O	L	B	E	N	I	A	L	R	E	V	I	A	R
20	A	N	E	U	S	I	A	H	C	R	A	M	U	A	E	B	E	R	G	P

A
Alain
Aragon
Aymé

B
Balzac
Barres
Baudelaire
Bazin
Beaumarchais
Benoit
Bernanos
Bloom
Bloy
Boileau

C
Camus
Chateaubriand
Chénier
Céline
Claudel
Corneille

D
Daninos
Daudet
Diderot
Druon
DuBellay
Duhamel
Dumas

F
Fénelon
Flaubert
Fléchier
France

G
Gauthier

H
Hugo

I
Ivre

J
Jarry

L
Labiche
Lafayette
La Fontaine
Lamartine
La Rochefoucauld
Loti
Louys

M
Malherbe
Marot
Maurois
Mauriac
Molière
Montaigne
Musset

N
Nouy

O
Ode

P
Pagnol
Péguy
Prévert
Proust

R
Rabelais
Racine
Rimbaud
Ronsard

S
Sagan
Sand
Sartre
Sue

V
Verlaine
Verne
Villon
Voiture
Voltaire

LA SOLUTION DU MOT MYSTÈRE SERA DONNÉE LA SEMAINE PROCHAINE

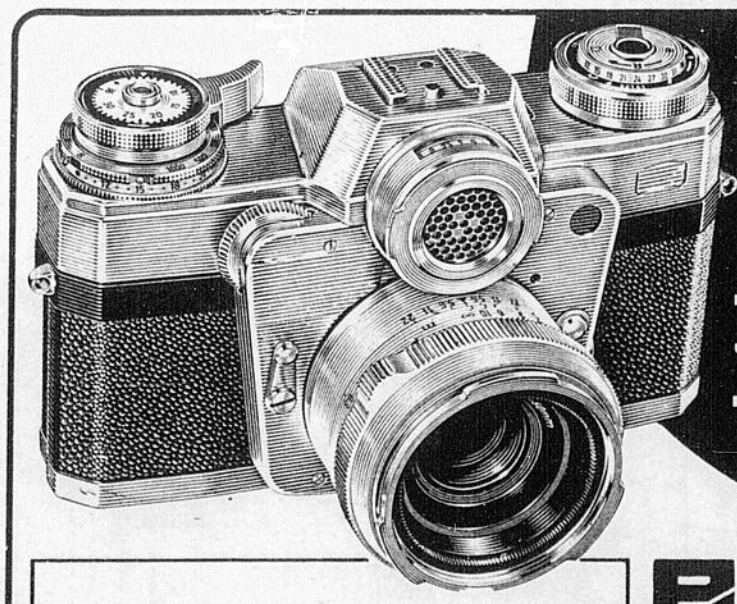

PAUL HUGRON PHOTO
TOUT POUR LA PHOTO !
- caméras
- projecteurs
- équipement de chambre noir

PHOTOS MARIAGE COMMERCIALE

Un conseil en photographie ? N'ésitez pas à nous téléphoner !

PAUL HUGRON PHOTO
1247, est BÉLANGER – tél: 274-6589

NICOLE SANS MICRO NI CAMÉRA 5

FEUILLETON EXCLUSIF DE CLAUDE JASMIN

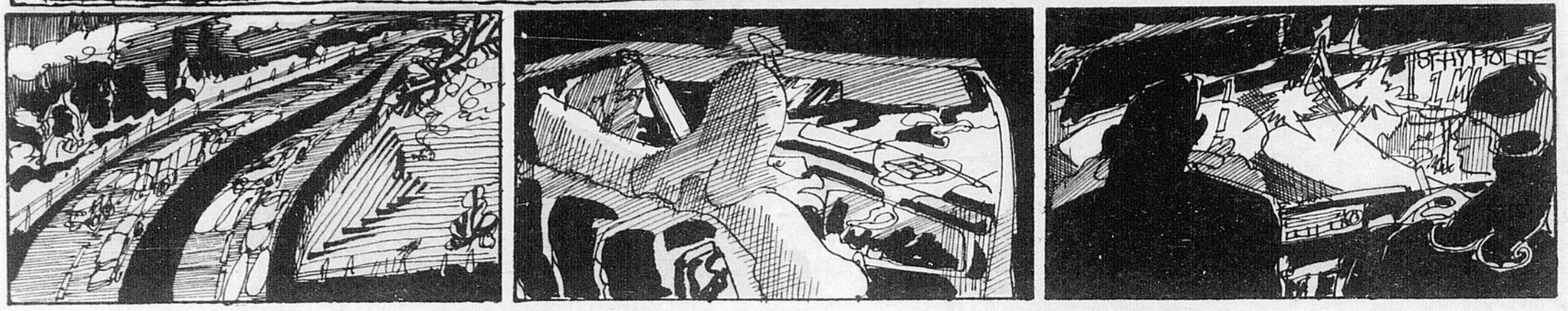

Résumé: Nicole Marceau a demandé à un compagnon de travail, Roger Bleau de l'aider à retrouver son ami disparu, Lucien Pageau. Ce dernier semble en lutte avec une secte secrète, un groupe occulte. Il a averti par téléphone, Nicole qu'il allait disparaître pour toujours. Roger accepte, est très intéressé même.

Novembre n'est pas beau. Finies les folies colorées des arbres en feu, agonie superbe avant l'hiver. Roger roule trop vite sur l'autoroute des laurentides:

"—Va moins vite, je t'en prie. J'ai peur maintenant. Il me semble qu'on ne devrait pas y aller seuls, Roger."

"—Ecoute bien Nicole, si ton ami Lucien est aux prises avec une sorte d'organisation secrète, c'est mieux qu'on ne s'amène pas avec les gendarmes." Nicole ne dit plus rien. La vision loufoque de l'animal rose et bleu sur la pelouse du cimetière lui revient périodiquement comme des flash back au cinéma. Elle se souvient mal du chalet d'été où ils se rendent. Les Pageau avaient construit cette maison eux-mêmes. Parfois, ils invitaient des voisins et Nicole se souvient y être allée quelques dimanches il y a longtemps. Au même moment, elle lit l'écriteau qui lui annonce que, déjà, ils y sont: "SAINTE-HYPPOLITE".

"— Tu vois, on est rendus déjà. Tu vas te souvenir de la maison, Nicole?"

"— Oui, le père de Lucien était un peintre du dimanche, il s'est amusé à décorer la façade avec une sorte de casse-tête, de crazy-work, fait de pièces de terrazo assemblées en un dessin pas mal curieux, de grands oiseaux imaginaires."

Les grands oiseaux, en couleurs pastel. La maison un peu branlante. Dehors quelques vieux pneus, de vieux barils, une balançoire démantibulée, un vieux sofa aux ressorts défaits, aux coussins éventrés, une carcasse de voiture.

"—C'est ici, Roger. Tu vois, les Pageau n'y venaient plus, tout est à la démanche maintenant. Ma foi, on dirait une maison hantée. J'ai peur."

Roger lui tire le bras pour qu'elle descende de sa mustang rouge tomate. En effet, la noirceur fournit au décor de ce rivage des allures peu rassurantes. Et il fait froid, un brouillard flotte mollement sur le lac. En descendant vers le quai de bois, à moitié écroulé, ils se cognent à des objets divers, bûche de bois et sa hache rouillée plantée dedans, fauteuils-crapaud, réservoirs à eau chaude qu'on a fendus pour en faire des jardinières et puis, soudain, un horrible cri humain.

Glaçée de frayeur, Nicole se jette contre Roger qui l'enveloppe de ses bras solides. Autour d'eux, les sapins semblent de grands pics noirs en agression contre le ciel.

"—Regarde, là-bas, au milieu du lac, là, tu vois briller ça?" Nicole regarde et voit à son tour une sorte de fanal à cent pieds du rivage. Elle distingue un peu mieux. On dirait une sorte de radeau, une gondole antique avec une grande voile blanche, salie de boue ou de sang, le rouge et l'ocre en font une voile de décor d'opéra tragique.

"—Allons-nous en d'ici. Ca va recommencer, tu vas voir. Lucien prépare un autre tour. Allons chercher la police de Saint-Jérôme!"

"—Y a-t-il une chaloupe, ici?"

Nicole n'en revient pas, Bleau joue les matamores ou quoi? Il semble n'éprouver aucune crainte. Son regard est fixé sur ce vaisseau fantomatique au large. Nicole sent bien qu'il est prêt à tout affronter.

"—Roger, tu n'es pas sérieux. Regarde, sous le chalet, cette vieille chaloupe doit prendre l'eau. Viens, partons vite."

"—Jamais de la vie. Aide-moi." Et il s'acharne à pousser la barque dépeinturée au bord de l'eau. Il est en sueurs, il enlève son manteau d'automne. Nicole l'aide mollement. Elle lui répète son conseil de s'en aller. Mais, déjà, Roger installe les vieilles rames usées dans les charnières et il rame vers le radeau, vers cette lueur de fanal vers ces grandes ombres qui, immobiles, l'attirent.

"—Je t'en supplie, Roger, n'y va pas!"

"—Tu vas voir, je vais en avoir le coeur net."

Roger, au fond, est ravi, lui qui n'a jamais peur de rien, qui est si curieux de tout, enfin, éprouve un petit frisson. Enfin, il a affaire à quelque chose d'inusité. Il ne croit pas aux fantômes. C'est un gars réaliste Roger Bleau. On ne la lui fait pas à lui, il a tout lu, il sait tout. A quinze ans, déjà, il coupait le souffle à son oncle le prêtre-missionnaire par ses arguments, pleins de lucidité, sur les problèmes théologiques. Il rame et il rame sur ce lac à l'eau noire et épaisse, lui semble-t-il, comme du goudron. Il se retourne et ils sont toujours là, les longues silhouettes sombres immobiles. Maintenant, il n'entend plus les appels plaintifs de Nicole qu'il a laissée sur la rive mais il perçoit comme le souffle court d'un courseur épuisé et aussi les petits cris d'un goret qui sait qu'on va l'égorger.

Nicole remonte vers le chemin derrière le chalet de Lucien. La mustang rouge n'est plus là! La lune n'éclaire que le chemin d'asphalte, désert. Maintenant, en effet, il lui semble avoir entendu tantôt le bruit feutré d'un démarrage non moins discret. Elle tremble. Elle court vers le rivage et elle voit ce drôle de bateau, son fanal plus luisant, la voile plus large encore. Ils s'approchent. Ils viennent la chercher! Elle se met à brailler et ne sait plus où se cacher. Roger n'est plus sur le lac dans la vieille chaloupe. Elle plisse les yeux et voit un peu mieux. Oui, c'est lui, Lucien, son grand dadais. Il est ficellé comme un saucisson au mât de bois de ce vaisseau du diable. Il la supplie des yeux de s'en aller, lui semble-t-il. Il a du sang barbouillé sur son visage et il en sort de sa bouche édentée qu'il ouvre sans qu'il n'en sorte aucun son! Qu'ont-ils fait de lui et de Roger? songe Nicole qui examine, incrédule, cette dizaine de gorilles à face humaine. D'où sortent ces singes masqués? "Lucien! Lucien!"